
GAUDEO



L'ESPION ANGLOIS,

OU

CORRESPONDANCE SECRETE

ENTRE

MILORD ALL'EYE

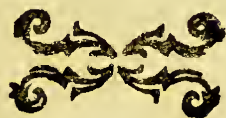
ET

MILORD ALL'EAR.

Singula quæque notando. HOR.

Nouvelle Edition, revue, corrigée & considérablement augmentée.

TOME SEPTIEME.



A LONDRES,
Chez JOHN ADAMSON.
M. DCC. LXXXIII.

TABLE

LETTRES

Contenues dans ce septieme Volume.

Fin de la table.

AVERTISSEMENT
DES LIBRAIRES.

Nos correspondans seront probablement surpris en voyant ce volume-ci plus petit que les précédens ; nous nous devons à nous-mêmes de les prévenir que ce n'est de notre part ni lésine ni cupidité. L'inégalité du contenu des cahiers du manuscrit a causé cette erreur, & voilà tout. Nous promettons de grossir d'autant plus les volumes que nous ne tarderons pas à faire suivre.

L'ESPION ANGLOIS.

LETTRE I.

Sur les plaintes réciproques des deux Cours de Londres & de France. Faits récens paſſés aux Antilles ; mouvemens des ports ; troupes envoyées par la France dans ſes Colonies ; projet d'augmenter conſidérablement le corps de la marine. Arrivée du Marquis de la Fayette chez les Inſurgens.

Représentez-vous, Milord, ces jours d'été, où le ciel, d'abord pur & ſerein, ſe couvre à la longue de nuages épais, lourds, noirs, formés par les vapeurs continuelles que pompe un ſoleil ardent, & qui, prêts à ſe réſoudre en un déluge immenſe, ſe diſſipent par quelque changement heureux dans l'atmoſphere, mais que d'autres remplacent bientôt, & ainſi ſucceſſivement juſqu'à ce qu'il éclate un orage d'autant plus affreux qu'il eſt plus

différé. Tel eſt l'état reſpectif de l'Angleterre & de la France. Ce ſont fréquemment de nouvelles plaintes de part & d'autre, des réquiſitions, des paroles vives, des menaces qu'on croiroit devoir ſe tourner en rupture inévitable; mais les différens s'ajuſtent, on ſe donne des paroles de paix, on ſe concilie pour les éluder le moment d'après, ne les pas tenir; pour s'objecter les mêmes griefs & ſe pointiller plus fortement que jamais, & de la ſorte tour à tour, ce qui ne peut guere ſe terminer que par l'effuſion du ſang des ſujets. Je vous avois à peine rendu compte des diſpoſitions apparentes & amicales de la France, que je ſus que l'Ambaſſadeur d'Angleterre avoit eu une ſeconde commiſſion à remplir avec tous les égards dus à une puiſſance reſpectable, dont on deſireroit conſerver l'amitié, mais avec la fermeté digne d'un Souverain & d'une nation peu accoutumée à faire ou à ſupporter des injuſtices. Cette commiſſion étoit d'autant plus délicate, qu'il s'agiſſoit de ſommer la Cour de Verſailles de s'expliquer, ſans délai & ſans détours, ſur ſa conduite & ſur ſes intentions, & de lui propoſer au nom de S. M. Britannique l'alternative de la paix ou de la guerre. Les circonſtances étoient

favorables pour cet acte de vigueur. La France n'ayant point encore mis ſes colonies en défenſe, n'ayant pas recueilli ſes flottes & ſes matelots, pouvant être attaquée vivement à l'improviſte, avoit le plus grand intérêt de ne pas rompre en ce moment ; auſſi le Gouvernement a-t-il choiſi la paix (*). Il a condamné ſans difficulté ces ſecours & ces armemens que les principes du droit public ne lui permettoient pas de juſtifier ; il a déclaré au Vicomte de Stormont qu'il étoit réſolu de faire ſortir ſur le champ de tous ſes ports les corſaires Américains, pour n'y jamais rentrer, & qu'il prendroit déſormais les précautions les plus rigoureuſes pour arrêter la vente des priſes qu'ils auroient faites ſur les ſujets de la Grande-Bretagne. Les ordres donnés

---

(*) C'eſt le 8 Juillet qu'eut lieu la vive explication entre le Vicomte de Stormont & le comte de Vergennes; mais le bruit ſe répandit en même tems à Paris que le Miniſtre François releva l'Ambaſſadeur de S. M. Britannique, & lui fit ſentir l'indécence de la chaleur, ou plutôt de l'emportement qu'il mettoit dans ſa converſation ; que là deſſus celui-ci pria le Comte de Vergennes avec les plus fortes inſtances *de regarder comme non avenu tout ce qu'il venoit de proférer.* (Note de l'Editeur.)

à cet effet ont étonné les partisans des Insurgens, & semblent arrêter les progrès du mal. Mais les politiques plus fins ne peuvent se persuader que tout cela soit sincere ; ils attribuent la conduite actuelle du Ministere François à la nécessité de gagner du tems, afin de se mettre en défense ; d'ailleurs les mauvaises nouvelles qui lui sont venues de l'Amérique septentrionale (1) augmentent ses incertitudes & ses anxiétés. Quoi qu'il en soit, il est très-vrai, suivant les lettres arrivées de différens ports, qu'il y a été adressé des ordres conformes à la parole donnée à notre Ambassadeur, non-seulement de n'y admettre les armateurs Américains que pour vingt-quatre heures, & par humanité, afin de les laisser se pourvoir de vivres uniquement, sans souffrir qu'ils y arment (2), y vendent ou conduisent

---

(1) Telles que l'irruption de l'armée du Canada, la prise de Ticonderago, le 6 Juillet, par le Général Burgoyne, &c.

(2) Extrait d'une lettre de Marseille, du 7 Août... Il nous est défendu de recevoir les Armateurs Américains pour plus de vingt-quatre heures, sans qu'ils puissent y vendre ou conduire leurs prises plus longtems ; en outre, afin d'éviter qu'ils y chargent clandestinement ou indirectement des effets de contrebande, il est arrivé ordre

leurs captures ; mais encore d'empêcher qu'ils y prennent aucunes armes ou munitions de guerre. Les ordres dont il s'agit ſont authentiques ; & l'on répand en outre la copie d'une lettre écrite le 5 de ce mois par M. de Sartine, Miniſtre de la marine, à la ferme générale, très-

---

au bureau des claſſes de n'expédier pour les Iſles aucun vaiſſeau chargé d'effets d'artillerie. Le Miniſtre ajoute que lorſque le Roi jugera à propos d'en faire paſſer, il ſe ſervira de ſes bâtimens, qui en porteront, & ceux qui ſeront arrêtés en conſéquence, ne ſeront point réclamés....

Extrait d'une lettre de Bordeaux, du 27 Août... Ce qui nous fait préſumer que les affaires des Inſurgens vont mal réellement, c'eſt que notre gouvernement a décidément changé de conduite à leur égard ; il eſt venu des défenſes nouvelles & plus fermes de ne leur fournir aucunes munitions de guerre, & ordre de fouiller dans leurs navires pour empêcher ces approviſionnemens clandeſtins....

Extrait d'une lettre de Bordeaux, du 30 Août... Le 21 de ce mois, un courrier de la Cour, arrivé à huit heures du ſoir, apporta des ordres à M. le Maréchal de Mouchy, en conſéquence deſquels M. de Navarre, Juge de l'Amirauté, ſe tranſporta tout de ſuite au bas de la riviere. A ſon retour, on apprit qu'il avoit fait retirer de deſſus un navire Boſtonien, quatre canons, de la poudre & du ſalpêtre que ce corſaire avoit achetés ici. Cet ordre eſt une conſéquence des arrangemens pris entre les deux Cours pour maintenir la paix...

cathégorique ſur le même objet (1); enfin, on a arrêté & conduit à la Baſtille, à la réquiſition de la Cour de Londres, un ſieur *Hodge*, habitant Américain, propriétaire (*) du corſaire la *Surpriſe*, commandé par le Capitaine Cuningham, ſatisfaction qu'on n'a pû lui refuſer,

---

(1) Voici cette lettre... Il a été donné ordre pour que les bâtimens étrangers qui abordent dans les ports du royaume, ſoit ayant commiſſion en guerre, ſoit comme priſes faites par ceux-ci, ne puiſſent ſéjourner dans leſdits ports, que le tems permis par les traités & par les ordonnances & le réglement, & pour qu'à l'égard des priſes, il ne ſoit rien vendu de leur chargement. J'ai vu, par pluſieurs lettres que j'ai reçues ſur cet objet, que, nonobſtant les précautions recommandées & priſes à ce ſujet, on parvient à éluder les ordres donnés, parce que les verſemens & le chargement ont été faits pour parer à ces inconvéniens; & aſſurer l'exécution deſdits ordres, je vous prie de recommander à vos prépoſés, dans les différens ports du Royaume, de ne percevoir aucuns droits pour raiſon des effets provenans deſdits navires, & de n'en permettre aucun déchargement, qu'après les formalités de déclaration à l'Amirauté remplies. Je ſuis trop convaincu de vos diſpoſitions à concourir à l'exécution des intentions de S. M., pour douter de votre empreſſement à donner les ordres les plus précis à cet égard.

(*) C'eſt le même qui avec un Sieur *Allen* s'étoit rendu caution du Capitaine Cuningham, & qui avoit maſqué ſans doute ſa propriété ſous cette formalité. (*Note de l'Editeur.*)

d'autant qu'il avoit réarmé le bâtiment au mépris de la promeſſe donnée qu'il ne remettroit plus en mer. Cependant je ſuis de l'avis des ſpéculateurs ci-deſſus.

Gardez-vous, Milord, d'inférer de ces faits poſitifs, que la France renonce abſolument à ſoutenir la cauſe de nos Colonies révoltées ; qu'elle ne veuille plus avoir avec elles de liaiſon d'aucune eſpece, & qu'elle regarde leurs affaires comme totalement déſeſpérées. Au contraire, le Gouvernement, à ce qu'on m'a certifié, eſt informé que les Inſurgens ſont ſuffiſamment pourvus de munitions de guerre, de Soldats & d'Officiers propres à faire face à leurs ennemis, au moins juſqu'à l'année qui vient ; il eſt perſuadé que la campagne eſt manquée pour nous. C'eſt d'après cet expoſé, fait au conſeil d'état, qu'il a été décidé, pour appaiſer le Miniſtere Britannique, qu'on pourroit, ſans inconvénient, leur rendre l'accès des ports du Royaume moins libre en cette conjoncture. D'ici à la campagne prochaine, on aura pour ſoi le bénéfice du tems ; on nous verra venir ; les poſſeſſions françoiſes dans les diverſes parties des deux mondes auront été miſes à l'abri d'inſulte ; les finances ſe trouveront dans le meilleur ordre où M. Necker travaille.

à les porter, &, suivant la situation des choses, la Cour de Versailles pourra manifester plus ou moins ouvertement la part qu'elle doit nécessairement prendre dans la contestation actuelle entre l'Angleterre & ses colonies : cette politique est appuyée sur des faits non moins certains que les premiers.

Dans la défense qui concerne les bâtimens de guerre ou corsaires Américains, ne sont pas compris les navires qui font le commerce, lesquels sont toujours admis dans les ports de France aussi librement que ceux des autres nations ; ainsi les sujets ne sont point privés des avantages considérables qu'ils peuvent retirer de leurs liaisons avec les Américains (1). Or, croyez-vous, Milord, que bientôt accoutumée aux bénéfices immenses qu'elle accumule à notre détriment, la

(1) Extrait d'une lettre de Nantes, du vingt Août.... Les bâtimens des Insurgens, malgré les plaintes du Lord Stormont, abondent ici plus que jamais. Il y a quelques jours qu'on en comptoit dix-sept à la fois dans ce port, & la proscription qu'on nous a notifiée, n'est pas même bien strictement observée, puisqu'un armateur Insurgent nous a conduit deux vaisseaux Anglois de la Jamaïque, chargés de 746 tonneaux de sucre & de 193 balles de café....

France ne faſſe pas tout ce qui dépendra d'elle, pour les continuer & les augmenter, ce qui ne peut avoir lieu qu'en fomentant la diviſion avec nos Colonies, & en recommençant à leur fournir les ſecours qu'elle leur refuſe à préſent qu'ils n'en ont point un beſoin urgent ? Que dis-je ? Il ſuffit que l'échange réciproque des marchandiſes innocentes ſoit toléré pour que le Négociant, par ſon adreſſe, ſes reſſources & ſon induſtrieuſe activité, ſache éluder les entraves vraies ou feintes que des raiſons de politique ont obligé de lui donner, & parer aux inconvéniens qui en réſulteroient, ſoit pour lui, ſoit pour l'état même. On écrit de l'Orient (1)

(1) Extrait d'une lettre du 9 Août .... l'armateur Américain le *Terrible*, de 12 canons, ayant conduit ici le 7 de ce mois une chaloupe Angloiſe, dont il s'étoit emparé à la hauteur de *Scilly*, le Sieur *Jean Welsh*, qui le commande, a tenté de vendre ſa capture ; n'ayant pu y réuſſir dans les vingt-quatre heures, terme fixé pour le ſéjour que les armateurs peuvent faire dans les ports, le Commandant de celui-ci lui a ordonné d'en ſortir ; il a obéi ſans difficulté ; mais, étant revenu le jour ſuivant, il a conclu la vente de ſa priſe avec un particulier, qui s'eſt auſſi déclaré acheteur du bâtiment corſaire ; au moyen de ce contrat ſimulé, l'Américain a chargé différens articles qu'il avoit commiſſion de porter dans ſon pays......

& d'autres endroits des faits récens qui viennent à l'appui de cette conjecture. Les armateurs Américains, d'ailleurs, n'ont pas besoin de venir dans ce Royaume lorsqu'ils n'ont point de capture à y vendre. D'intelligence avec une multitude de bateaux pêcheurs qui croisent sur la côte, ils en reçoivent tous les articles qui peuvent leur être nécessaires & communiquent par là très-facilement & très-promptement avec leurs correspondans. Cet interlope doit même servir à vendre les marchandises des prises qu'on peut ainsi verser, transporter & vendre furtivement.

Je n'ignore pas que le Ministere François, en refusant hautement à l'Ambassadeur d'Angleterre d'autoriser par une convention expresse avec sa Cour nos vaisseaux garde côtes & autres à fouiller tous les navires sortant des ports de ce Royaume, est convenu de les laisser faire tacitement & de fermer les yeux sur cette rigueur ; qu'en conséquence elle l'exerce avec la plus grande activité ; mais ce n'est qu'un palliatif qui occasionera infailliblement de nouvelles méprises, de nouvelles plaintes, & elles seront plus fortes à mesure que la France se trouvera plus disposée à la rupture.

Dans la ſuppoſition que les nuages élevés en Europe ſoient réellement diſſipés, il s'en forme en Amérique de très-propres à y cauſer quelque orage, qui, vu l'éloignement, ne pourra ſe conjurer avec une égale facilité. C'eſt ſur-tout à St. Domingue, qui, par ſa poſition voiſine de nos colonies peut avoir avec elles une communication rapide & non interrompue, que ſe paſſent des événemens fâcheux, capables ſeuls d'exciter une guerre ſanglante. Suivant les lettres de cette Iſle, « le commerce avec les In-
» ſurgens ſe fortifie, s'étend, & acquiert
» une publicité ſur laquelle les Chefs
» ferment abſolument les yeux. Les An-
» glois, de plus en plus (1) furieux de
» cette correſpondance, écrit un colon,
» ſont les ſeuls qui troublent une union
» auſſi avantageuſe ; leur rage les porte
» même à des hoſtilités caractériſées ;
» indépendamment de la *Riviere de Seine*,
» navire intercepté à nos aterrages,
» chargé, il eſt vrai, de munitions de
» guerre (2), mais qu'on ne pouvoit

(1) Ce ſont les propres termes d'une lettre du 11 Avril dernier, datée du Port-au-Prince.

(2) C'eſt vraiſemblablement ſur le différent élevé à l'occaſion de cette priſe, objet de négocia-

» raiſonnablement juger n'être pas deſ-
» tinées pour nous ; on prétend qu'ils
» ont attaqué dans ces parages une flûte
» du Roi, qu'ils ont voulu fouiller, &
» que ſur ſa réſiſtance, ils l'ont maléfi-
» ciée au point qu'elle eſt allée ſe réfu-
» gier au Cap : on a donné ſoudain des
» ordres aux frégates croiſieres de cher-
» cher à venger cette inſulte. De là ces
» tracaſſeries avec nos rivaux, plus vives
» encore ici qu'aux côtes de France ;
» vous devez juger quelle aigreur doit
» envenimer les eſprits de part & d'autre,
» en ſorte que, malgré le génie plus que
» pacifique de notre Gouvernement, bien
» établi par les inſtructions données aux
» Capitaines de frégates ſtationnées chez
» nous, il n'eſt guere poſſible de n'en
» pas venir à des voies de fait, condui-
» ſant, ſans qu'on le veuille, à une
» rupture décidée... »

Ces voies de fait ont déjà eu lieu, Milord, ſuivant ce qu'apprennent des lettres plus récentes. Le Capitaine de

---

tions ſérieuſes, qu'il a été décidé que les muni-tions de guerre pour le Roi de France ne pour-roient être tranſportées dans ſes Colonies que ſur ſes bâtiments, ainſi qu'on a vu précédemment dans la lettre de Marſeille.

l'*Indiſcrette* (1) s'eſt emparé d'un bateau Anglois, ſous prétexte qu'il étoit de conſtruction françoiſe, que ſa manœuvre étoit ſuſpecte, qu'il avoit hiſſé un faux pavillon, & enfin qu'il étoit une priſe faite ſur ſa nation. Une autrefois ce même Commandant altier, ayant rencontré un *Sloop* (*) de la nôtre, a profité de ſa ſupériorité pour le moleſter, lui faire mettre ſon canot à la mer, & l'obliger

---

(1) M. de *Larchentel*, Lieutenant de vaſſeau. Il rend compte ainſi lui-même de l'événement, dans ſa lettre datée de St. Domingue, à bord de la frégate *l'Indiſcrette*, hauteur du Mole St. Nicolas, le 10 Avril..... nous avons rencontré un bateau de conſtruction françoiſe dont la manœuvre nous a paru ſuſpecte; nous l'avons chaſſé; &, comme il ſembloit vouloir nous échapper, nous avons aſſuré notre pavillon; à quoi il à répondu en hiſſant pavillon François; nous l'avons fait raiſonner, & nous avons été ſurpris qu'on nous répondit en Anglois: nous l'avons forcé de mettre ſon canot à la mer; le Capitaine *Frey* eſt convenu de ſon tort; nous l'avons amariné & envoyé à St. Domingue pour être jugé ſuivant les loix des priſes. Ce bâtiment en étoit une faite ſur nous, ſous prétexte qu'il venoit de chez les Inſurgens. Voilà un événement ſingulier, qu'un bâtiment ayant commiſſion Angloiſe pris ſous pavillon François: il alloit à la Jamaïque porter des farines, &c.

(*) Mot Anglois qui déſigne un petit bâtiment ſemblable à une chaloupe. (*Note de l'Editeur.*)

à ſe détourner de ſa route (1). A l'occaſion d'une rencontre plus grave, arrivée entre une de nos frégates & une Françoiſe, croiſant autour de la même Iſle (2),

(1) Extrait d'une lettre écrite à bord de la frégate *l'Indiſcrete*, à la hauteur du Mole Saint Nicolas, Iſle & côte de St. Dominique le 26 Mai.

Le 21 Mai nous avons rencontré un *Sloop* Anglois de 4 canons, ſe nommant la *Porcupine*, Capitaine *Cadogan*, & de 97 hommes d'équipage. Notre Capitaine M. *l'Archantel*, lui a fait mettre ſon canot à la mer, lui a fait dire qu'il trouvoit très-mauvais qu'il s'approchât ſi fort de nos côtes & qu'il eût à s'écarter pour continuer ſa route vers la Jamaïque. Il a demandé enſuite au Lieutenant qui étoit venu à bord, s'il n'avoit point de François parmi les ſiens ? Il a répondu que non ; mais, ſur la menace de notre Commandant d'envoyer à ſon bord, d'y faire faire une perquiſition exacte, & de s'en emparer, s'il n'accuſoit juſte ; il eſt convenu qu'il y en avoit un ; on y a dépêché un Officier pour le réclamer. Il a été rendu, & l'on a vu avec ſatisfaction que ce bâtiment, dont l'objet étoit ſûrement de prendre quelque bateau ſortant du Mole, ſe conformoit aux ordres qu'on lui avoit donné & s'éloignoit...

(2) Extrait d'une lettre de Breſt du 15 Juin... on vient d'apprendre que la frégate la *Tourterelle*, commandée par M. de Beauſſier, croiſant dans le Sud de l'Iſle à vache, côte de St. Domingue, a été rencontrée par deux frégates Angloiſes, dont l'une lui a envoyé un coup de canon à boulet, auquel elle a répondu par un coup de canon à poudre ſeulement ; mais le Capitaine Anglois ayant

il s'exprimoit en termes véhémens & avec des diſpoſitions plus hoſtiles. Il marquoit au Capitaine de cette derniere (1), après

---

ripoſté par un ſecond coup de canon à boulet ; le François, ſenſible à cette inſulte, a lâché toute ſa bordée qui a fort endommagé l'Anglois & l'a obligé de s'écarter. L'autre frégate eſt reſtée ſimple ſpectatrice.....

Extrait d'une lettre de Breſt du 16 Juillet....... Suivant la relation propre de M. Beauſſier, commandant la *Tourterelle* de 26 canons, arrivant du fond de l'Iſle à vache le 14 Avril ; ſon affaire avec les deux frégates Angloiſes a eu lieu le 13, & a été plus grave qu'on ne l'a dit d'abord, puiſqu'il a tiré 65 coups de canons de 12 & 14 de 6. La premiere frégate ennemie a été jugée de 24 à 26 canons ; mais l'autre beaucoup plus foible ; celle-ci, en effet, ne s'eſt pas mêlée du combat ; l'autre a tiré pluſieurs bordées qui ſont arrivées juſqu'à *la Tourterelle*.

(1) La lettre eſt datée du 6 Mai. M. *l'Archantel* diſoit au commencement à M. Beauſſier.... J'ai écrit, Monſieur, au Miniſtre pour lui rendre compte de ma priſe du bateau *le Perigord*. M. de Lillancourt, Commandant au Mole St. Nicolas, n'a rien voulu ſtatuer ſur cette priſe, & attend le Général, M. le Comte d'Argoult. Je l'ai fait conduire à St. Marc où il y a une Amirauté, pour qu'on vende ce bâtiment, & qu'on en mette l'argent en ſéqueſtre, attendu qu'il ne faut plus le regarder comme repris, mais comme confiſqué ſous pavillon François, & commandé par un Anglois. Le ſort du Capitaine eſt toujours indécis, le cas étant en effet extraordinaire & unique.

lui avoir parlé de ſa propre aventure : « Dans ma dépêche à M. de Sartines » j'ai fait mention de l'audace avec la- » quelle on vous a provoqué & de la » modération que vous avez montrée » d'abord, tant que vous n'avez pas » craint de compromettre l'honneur du » pavillon ; j'y ai joint mes obſervations » ſur la conduite des Anglois s'emparant » de nos navires ſous de très-légers pré- » textes, & nous enlevant ainſi autant » de matelots ; puiſqu'ils les forcent de » prendre parti chez eux, ou les ſédui- » ſent par une forte paie. Pour moi, » je ſuis très-décidé, s'il m'arrive quel- » que inſulte de la part d'un bâtiment » de S. M. Britannique, de le couler » bas ou de ſuccomber, s'il eſt plus fort. » Comment ſe conduire autrement avec » un ennemi inſolent qu'on a ordre de » ne point prendre & qui s'en prévaut? » Se faire juſtice ſoi-même. Je ne con- » nois pas d'autre voie.... » Cette façon de penſer me ſemble en général celle du corps de la marine, impatient de ſe meſurer avec nous. Dans une lettre de Breſt où l'on rendoit compte du combat de la *Tourterelle*, on ajoutoit : « le Capi- » taine eſt très-blâmé ici de n'avoir pas » obligé la frégate maltraitée de mettre

» ſon canot à la mer & de venir à ſon » bord. »

Quelque tems après, on a ſu (1) que le Comte d'Argoult, le nouveau Gouverneur de St. Domingue, y étant arrivé, avoit décidé de renvoyer à la Jamaïque le patron du bateau confiſqué, ſur la *Terpſicore* même qui avoit apporté ce Général, & de demander ſa caſſation au Gouverneur, ainſi que la punition du Capitaine de la frégate Angloiſe qui avoit inſulté la *Tourterelle.* On ajoutoit que, malgré qu'elle eût eu lieu de s'en repentir par la ripoſte vigoureuſe de celle-ci, cela ne ſuffiſoit pas; & qu'il falloit qu'un exemple ſévere empêchât la récidive.

Au retour de cette *Tourterelle* à Breſt (2), le Capitaine a reçu des complimens du Miniſtre; mais celui de l'*Indiſcrette* a ſur-tout été exalté; M. de Sartines a écrit au Commandant du port, qu'il étoit très-ſatisfait de la conduite de

(1) Par une lettre écrite à bord de la frégate l'*Indiſcrette*, le 15 Juin au Port-au-Prince, où le défaut de vivres avoit obligé M. de *Larchantel* de venir en chercher à grands frais, & où l'on marquoit que M. d'Argoult étoit arrivé à Saint-Domingue ſur la frégate la *Terpſicore.*

(2) La Tourterelle eſt arrivée à Breſt le 22 Juillet, après 35 jours de traverſée.

M. l'Archantel, de sa fermeté, & de sa bonne résolution vis-à-vis des Anglois; qu'il se disposoit à lui faire donner par le Roi des marques de son contentement lorsqu'il reviendroit en France.

Il est vrai que ces complimens sont antérieurs à la réconciliation, & que tandis que la division éclatoit entre les deux Monarques dans le Nouveau-Monde, ils s'embrassoient dans l'ancien, & se renouvelloient les assurances d'une foi mutuelle. Il faut voir si les ordres donnés en conséquence seront mieux exécutés là qu'ici; s'ils sont aussi stricts; si l'on ne profitera pas de la distance pour les interpréter, les éluder & les réduire à rien: ce qui fait croire que la Cour de Versailles y compte peu elle-même, c'est son empressement non-seulement à recruter à grands frais & avec la promesse d'un sort très-avantageux la belle jeunesse qui voudra prendre parti, de quoi compléter les troupes affectées aux Colonies (1) & les

(1) Ce sont le régiment de l'Isle de France, celui de Pondicheri, & le bataillon de l'Inde pour les possessions orientales; & les régiments du Cap & du Port-au-Prince, celui de la Martinique, celui de la Guadeloupe & le Corps appellé *Troupes nationales de Cayenne* pour les Isles du Vent & sous le Vent.

bataillons d'Europe qui y ſont, & qui, dévaſtés par la déſertion & les maladies, étoient d'abord le ſeul objet dont on paroiſſoit s'occuper; mais encore d'y faire paſſer ſix bataillons nouveaux, des compagnies de Chaſſeurs, de Dragons, d'Ouvriers, d'Artilleurs, de Sapeurs, de Bombardiers. Certes, en adoptant le proverbe

---

Le régiment de l'Iſle de France, créé par ordonnance du 18 Août 1772 ſur le pied de deux bataillons, a été porté à quatre par une ordonnance du 21 Janvier 1775; les bataillons ſont composés ou le ſeront vraiſemblablement, comme ceux d'Europe, d'une compagnie de Grenadiers, d'une de Chaſſeurs & de huit compagnies de Fuſiliers.

Le régiment de Pondicheri, créé par ordonnance du 18 Août 1772 ſur le pied de deux bataillons, a été réduit par ordonnance du 2 Juillet 1775 à un bataillon, & peut-être le ſecond a-t-il été nommé *Bataillon de l'Inde*; je n'ai pas trouvé de renſeignement ſur celui-ci.

Les deux régiments du Port-au-Prince & du Cap, ainſi que ceux de la Martinique & de la Guadeloupe, ont été créés par ordonnance du 18 Août 1772; ils ont reçu une nouvelle formation par une ſeconde ordonnance du 1 Mai 1775, d'après laquelle chacun eſt compoſé de deux bataillons, &c.

Quant aux *troupes nationales de Cayenne*, elles ont reçu une nouvelle forme: par une ordonnance du 8 Août 1775, il eſt queſtion encore de les changer.

ſi vis pacem, para bellum, la France déſire fortement la paix ; car voilà de puiſſans préparatifs, non-ſeulement de défenſe, mais d'attaque. On annonce, mais ce n'eſt pas auſſi ſûr, que pluſieurs autres régimens ſont deſtinés à partir ; on parle même d'envois par les ports de la Méditerranée, ce qui fait ſpéculer les politiques ſur pluſieurs coups de main à faire ; ils vont plus loin & veulent qu'il ait été propoſé au Miniſtere d'en tenter un ſur la Grande-Bretagne : ils veulent qu'un Officier général (1) très-roué, mais très-brave, très-habile & ayant repris du crédit aujourd'hui, ait offert un plan ſuivant lequel il ſeroit très-aiſé de raſſembler en peu de tems 40000 hommes ſur les côtes, de ſe ſervir à la hâte & durant la belle ſaiſon de tous les bâtimens marchands qu'on pourroit réunir, de faire ſortir l'eſcadre de M. Duchaffaut, de débarquer en Angleterre dénuée de troupes & de batteries, de mettre Londres à contribution pour indemniſer de cette dépenſe, de brûler les ports & arſenaux de Portſmouth, de Plimouth, & de revenir après avoir ainſi ruiné pour trente ans

(1) Monſieur le Comte de Mallebois.

cette Puiſſance rivale, & l'avoir miſe hors d'état d'inquiéter la France. J'ignore ce qu'on fera, Milord ; mais je ſais bien qu'on ne fera pas cela : il n'eſt point dans le miniſtere françois de tête aſſez forte pour enviſager de ſang froid un pareil projet, attentat politique que le ſuccès abſoudroit ſans doute ; mais trop contraire pour l'entreprendre à l'eſprit de ſageſſe & de modération du Gouvernement actuel, ſur lequel on ne pourroit vaincre, d'ailleurs, la répugnance du jeune Souverain, dont l'eſprit de droiture & d'équité ne lui permettra jamais de faire le mal, que ſéduit par l'apparence du bien.

Je m'en tiens, Milord, aux faits réels, aux mouvemens des divers ports du Ponant (1) & du Levant, aux préparatifs

---

(1) Extrait d'une lettre de Nantes du 4 Août. . On a frété ici divers bâtiments du commerce pour le tranſport des troupes qu'on envoie aux Colonies & qui doivent ſe rendre à Breſt.

Extrait d'une lettre de St. Malo du 5 Août..... Tout ce port eſt en mouvement pour préparer des bâtiments de tranſport ſur leſquels il doit paſſer des troupes aux Colonies.... On fait auſſi des levées de Matelots....

Extrait d'une lettre de Toulon du 29 Juillet... Tout eſt dans la plus grande activité dans ce port ; les chantiers, la corderie, les nouveaux

qui s'y font, aux levées extraordinaires de Charpentiers, de Calfats, de Mate-

---

armements. Déjà on a fait une nouvelle levée de Charpentiers & de Cordiers dans l'arſenal, pour remplacer ceux qui doivent être congédiés, comme ayant fini leur temps. Les places de Capitaines des troupes de la marine, qui étoient vacantes depuis la dernieres promotion, viennent d'être données, ainſi que celles de la compagnie des Bombardiers & des apprentifs Canoniers. Depuis quelque temps il n'eſt point arrivé ici de vaiſſeaux du Levant; mais il en arrive beaucoup de Napolitains, chargés de bois de conſtruction pour le compte du Roi.

Extrait d'une lettre de Bordeaux du 4 Août.... Il eſt arrivé au bureau de la marine des ordres de la Cour pour faire ici une forte levée de Matelots qui doivent être envoyés tout de ſuite à Breſt.....

Extrait d'une lettre de Marſeille du 10 Août... Les Charpentiers de levée commencent à défiler vers Toulon, où l'on compte les employer à la conſtruction des nouvelles frégates qu'il y a ordre de preſſer.

Extrait d'une lettre de Marſeille du 15 Août... On a frété ici onze bâtimens qui ſont partis pour Toulon, & qui ſont deſtinés à embarquer les troupes qui doivent paſſer en Corſe. Nous apprenons du même port que les régimens de Navarre & de Guyenne doivent partir aujourd'hui pour la Corſe, ſur le convoi des bâtimens qui ont été frétés ici. Les lettres de Bordeaux portent qu'il y eſt arrivé des ordres d'équiper des navires pour le compte du Roi : il y en a actuellement huit auxquels on travaille à force, & on dit qu'il en faudra trente, tant à Bordeaux qu'à Nantes, pour tranſporter dans nos Colonies les régiments

lots : à l'égard de ceux-ci, le Miniſtre de la marine s'y prend de la maniere la plus

---

qui ſont déjà en marche pour arriver dans les ports. On aſſure même qu'un régiment de cavalerie doit être embarqué avec les chevaux. Le Miniſtre a écrit que le Roi payeroit trois mois de plus de fret, dans le cas que l'embarquement ne ſoit pas fait au temps auquel il a été fixé.

Extrait d'une lettre de Marſeille du 25 Août.... On vient d'expédier pluſieurs tartannes avec des paquets cachetés, on préſume que ces bâtiments vont dans les diverſes échelles du Levant pour y faire connoître l'ordonnance concernant les déſerteurs de la marine, & nous ramener des matelots dont nous avons grand beſoin.

Extrait d'une lettre de Bordeaux du 30 Août... Il y a ici 1200 hommes de troupes qui doivent être embarqués vers le 15 Septembre, & ſe joindre aux autres embarquements de cette eſpece qui ſe font en même tems à Rochefort, Nantes & Saint-Malo.

Extrait d'une lettre de Bordeaux du 4 Septembre.... On a mis un embargo dans ce port pour l'expédition des navires marchands, & on y fait une grande levée de Matelots qui doivent être envoyés à Toulon & à Breſt. Suivant de nouveaux ordres de la Cour, on travaille ſans relâche à l'équipement des navires qui doivent tranſporter en Amérique les Régiments qui y ſont deſtinés. Dimanche dernier la cavalerie fut paſſée en revue, & la veille on vendit les chevaux, les Cavaliers ne devant emporter que leurs ſelles, armes & bagages. Le lendemain les troupes d'infanterie, qui doivent être embarquées du 8 au 10 de ce mois, furent auſſi paſſées en revue; leur rendez-

adroite ; il a des embaucheurs dans tous les ports d'Italie & jufqu'en Angleterre. A force d'argent, on y gagne les plus avides, on les embarque fecrétement, & on les mene en ce Royaume, ou on les paffe chez les Infurgens. Cette manœuvre produit le double bien de procurer à la France & à fes alliés une efpece d'hommes utiles & néceffaires, & d'en priver d'autant fes rivaux. Il y a encore une ordonnance toute récente pour prolonger les délais accordés précédemment aux officiers mariniers & matelots déferteurs, qui, de quelque part où ils foient, feront renvoyés, fans qu'il leur en coûte rien pour leur paffage.

A Toulon, les Capitaines des vaiffeaux & frégates qui compofent l'efcadre qui s'y eft formée infenfiblement, & fans qu'on en ait parlé, font occupés à remplacer tout de fuite les vivres qu'ils ont confommés, & les autres différents objets dont ils peuvent avoir befoin ; on ne

---

vous général eft à Breft, d'où elles partiront avec les autres bâtimens de tranfport fous le convoi de deux vaiffeaux de ligne & de fix frégates.

Extrait d'une lettre de Rochefort du 10 Août... Quoiqu'il y ait ordre de preffer nos conftructions, on nous tire pour Breft toutes fortes d'ouvriers, furtout des Charpentiers & Calfats....

veut

veut pas que leur départ soit retardé, au cas où il y auroit ordre de mettre à la voile ; ces dispositions hostiles connues dès le mois de Juillet, jointes aux précautions de visiter, suivant les instructions de la Cour, toutes les batteries donnant sur la mer, afin de les mettre en état de défense, ont alarmé le commerce de Marseille, comme des présages d'une guerre prochaine, & influent sur le prix des marchandises arrivant non seulement des Isles de l'Amérique, mais des autres ports de l'Europe (1).

L'escadre dont je viens, Milord, de vous faire mention pour la premiere fois est de six vaisseaux de ligne (2) ; son objet, quant à présent, est de croiser par division de deux à deux, & de favoriser le commerce, le cabotage, l'arrivée & la

(1) C'est ce qu'on écrivoit de Marseille, dès le 22 Juillet.

(2) Ces vaisseaux sont le *César* de 72, commandé par M. de Broves, Cap l'*Hector* de 74, par M. Moriès Castellet, *id.* le *Hardi* de 64, par M. Coriolis d'Espincreste, *id.* le *Lion* de 64, par M. de Glandeveze, *id.* la *Provence* de 64 ; par M. de Champorcin, *id.* & le *Fantasque* de 64, par M. de Suffren, *id.* Il y a, en outre, la Corvette la *Fléche*, par M. de Mortemar, des Chebecs & des frégates.

sortie des flottes, sur-tout d'exercer les marins du département de Toulon, plus rouillés encore que ceux des autres : elle pourroit au besoin passer le détroit, & venir se joindre à l'escadre de Brest, ce qui formeroit une armée navale de dix-huit vaisseaux de ligne, & commence à devenir respectable. Je ne compte plus que douze vaisseaux dans ce dernier port, parce que le *Prothée* de 64 est parti sous les ordres de M. de Cherizey, & deux frégates (1). On croyoit leur destination pour la côte de Guinée; mais on sait qu'ils ont ouvert des paquets à la mer, où ils ont appris avec étonnement qu'il falloit faire voile pour la Martinique : cela passe du moins comme certain aujourd'hui; mais les nouvelles de cette Colo-

(1) Extrait d'une lettre de Brest du 13 Juillet... le *Prothée* de 64, commandé par M. de Cherizey Cap. l'*Amphitrite*, de 32, par M. de Jassaud, Lieutenant, & la *Renommée*, de 32, par M. Verdun de la Cresne, *id.* ont appareillé avant-hier : on les croit destinés pour la côte de Guinée; mais ils ont des paquets à ouvrir qui pourroient démentir cette conjecture.

L'*Aigrette* & la *Licorne*, commandées par MM. Dorves & Peyniers, sont revenues il y a 15 jours de la Martinique, où elles sont restées un an révolu : leur traversée n'a été que de 29 jours, chose extraordinaire dans cette saison des calmes,

nie, qu'on attend ſous peu, apprendront mieux à quoi s'en tenir. Ces douze vaiſſeaux ſortent alternativement par petites portions & obſervent ce qui ſe paſſe : le vaiſſeau commandant s'eſt même mis de la partie, quoique ſans M. Duchaffaut, la dignité de ce Chef ne lui permettant pas de ſe compromettre avec ſi peu de forces, de courir riſque d'être enlevé, & de quitter un commandement général pour un particulier. M. de Sartines a une ſi grande confiance en lui, qu'il lui laiſſe faire à peu près tout ce qu'il veut (1).

Durant ces courſes légeres, les vaiſſeaux ſe portent ou dans le golfe de Gaſcogne, ou dans la Manche. Ils écartent ainſi les bâtiments croiſeurs Anglois qui pouvoient intercepter ceux des différents ports marchands ſe rendant à Breſt, ou à d'autres deſtinations, qui pourroient les gêner, les fatiguer du moins en les arrêtant, en les interrogeant, en les viſi-

(1) Extrait d'une lettre de Breſt du 29 juin.... M. de Kergarion, Lieutenant de vaiſſeau, a été approuvé par M. de Sartines pour ſuppléer M. le Grain, Capitaine de la *Danaé* de l'eſcadre. Le Miniſtre s'exprime de la façon la plus flatteuſe pour M. Duchaffaut, ayant mis de ſa main en marge de la lettre : *qu'il falloit ſe prêter à tout ce que font les Commandans d'eſcadre....*

tant ; comme ils protegent auſſi indirectement ceux de nos Colonies révoltées, & peut-être même leurs corſaires : vous ſentez, Milord, qu'il eſt impoſſible que nous ſouffrions long-tems cet eſpionnage maritime. Si nous avions même dans le miniſtere des hommes qui ſuſſent mieux placer leur fermeté & leur énergie ; qui, au lieu de s'obſtiner à égorger des enfans de la Mere-Patrie, tournaſſent leurs efforts contre l'ennemi commun & naturel, ces petites eſcadres particulieres auroient déjà diſparu devant les nôtres, ou auroient été enlevées : je m'oublie, Milord, & je crois être encore au moment où notre monarque avoit pour ſceptre le trident de Neptune, qui ne tardera pas à lui échapper, pour peu qu'il reſte dans ſon aveuglement. Je n'ai plus d'eſpoir que dans l'inexpérience de nos rivaux qui ſe manifeſte heureuſement par de mauvaiſes manœuvres très-fréquentes (1).

---

(1) Extrait d'une lettre de Breſt du 8 Août.... Hier le vaiſſeau le Magnifique partit pour croiſer pendant un mois, & M. le Comte Duchaffaut, ſuivant l'arrangement, eſt reſté à terre. Le vaiſſeau l'*Eveillé*, commandé par M. de Razilly, donna le même jour beaucoup d'inquiétude ; il rentroit à Breſt, le vent lui manqua, & les courans, qui ſont violens à l'entrée du Goulet, l'en-

Depuis les arrangemens pris avec notre Cour, il n'y a point d'augmentation d'armement de vaiſſeaux de ligne à Breſt ou à Rochefort; mais bien de nombre de frégates, flûtes & autres bâtimens pour le tranſport des troupes & des munitions qui ſeront vraiſemblablement débouqués par ſix vaiſſeaux de l'eſcadre qui ont ordre de prendre pour cinq mois de vivres. Lorſque ce cahos ſera débrouillé, je vous en rendrai compte. En attendant, le Miniſtre a fait demander (1) combien il faudroit d'Officiers pour armer tous les vaiſſeaux & frégates, garnir tous les poſ-

---

traînerent dans une anſe appellée l'anſe St. Anne, il fit ſignal d'incommodité, & à l'inſtant on fit partir des chaloupes du port qui lui porterent des ancres & l'aiderent à ſe retirer de cet endroit, dont le fond eſt très-mauvais. Ces petits accidens, qui ſont fréquens, indiquent combien nous avons d'excellens manouvriers parmi nos Officiers les plus employés...

(1) C'eſt ce qu'on écrit le 8 Septembre, où l'on ajoute. « Ces queſtions de M. de Sartines font » plaiſir au corps, en ce qu'elles annoncent des » diſpoſitions favorables pour l'accroître & l'étendre. On ſe flatte toujours ici que nous ſerons » forcés à la guerre, malgré les intentions pacifiques du Gouvernement, car nous ne déſirons » que plaie & boſſe, & l'on ne peut s'avancer que » par le mal d'autrui. »

tes de la rade, du port & des batteries de la côte. Il eſt décidé qu'il faudroit une augmentation de ſix cens officiers à répartir dans les trois départemens, & qu'il n'y en auroit pas trop ; du moins, c'eſt ce qu'a écrit le Commandant de Breſt, & il n'eſt pas douteux que ceux de Rochefort & de Toulon, non moins jaloux de rendre le corps plus nombreux & plus floriſſant, ne ſe ſoient conformés au même but.

Depuis ces queſtions de M. de Sartines, ſes audiences ſont plus brillantes que jamais, & c'eſt à qui aura de l'emploi en cas de rupture. On rapporte que dans une, en préſence d'une foule de Marins, il a déclaré que S. M. ne deſiroit, ni ne vouloit la guerre : mais que ce n'étoit pas qu'elle la craignît ; qu'elle étoit fort en état de la commencer & de la ſoutenir avec ſuccès. Ce propos en fait rappeller un du Comte d'Artois à Bordeaux qui n'avoit paru alors que le vœu d'un jeune prince bouillant d'ardeur & de courage ; & qu'on regarde d'aujourd'hui comme appuyé ſur des connoiſſances que ſon rang le mettoit à portée d'avoir mieux que tout autre. Il a dit qu'on ſe battroit dans un an, & qu'il demanderoit au Roi ſon frere d'en être.

Une réclamation toute récente, dont le Marquis de Nouailles doit être chargé actuellement, fait d'autant plus de plaisir à la Cour de Versailles, qu'elle paroît en effet très-fondée, & peut compenser bien des reproches que nous aurions à lui faire. « On étoit inquiet de canonades, » écrit-on de Bordeaux (1), qu'on avoit » entendues ces jours-ci vers la tour de » Cordouan; on sait aujourd'hui que » c'est une corverte Angloise qui est venue » se stationner à l'embouchure de notre » riviere, & y a enlevé en peu de jours » cinq bâtimens des Insurgens chargés » pour ce port (*); ils sont d'autant » mieux dans le cas d'être redemandés, » qu'ils avoient déjà à leur bord des » Pilotes François qui se tiennent en » dehors prêts à faire entrer ou sortir les » navires. Ceux-ci venoient vraisembla- » blement pour notre foire du mois » d'Octobre.

» Voilà qui déconcerte toutes les me- » sures pacifiques de notre Gouverne-

(1) En date du 30 Août.

(*) On prétend que ce corsaire Anglois, sous pavillon Américain, avoit durant le cours du mois d'Août enlevé jusqu'à 18 bâtimens des Insurgens. (*Note de l'Editeur.*)

» ment, d'autant que le commerce de
» cette ville a écrit à ſon Député, M. du
» Bergier, afin qu'il repréſente vivement
» au Miniſtere quel tort il en va réſulter
» pour les Négocians dont les ſpécula-
» tions ſe trouvent ainſi déſorientées;
» & qui ont fait des avances conſidéra-
» bles, dans l'eſpoir de ſe débarraſſer de
» leurs marchandiſes en faveur des In-
» ſurgens.

» On crie fort contre le peu de précau-
» tions qu'on a priſes pour prévenir une
» pareille inſulte, en ayant quelques fré-
» gates en croiſiere dans ces parages
» intéreſſans. »

Vous ai-je accumulé, Milord, aſſez de faits pour vous faire connoître combien la paix eſt précaire, & en voulez-vous d'une autre nature? Bien loin que le Roi de France, ainſi qu'il a été dit dans nos papiers Anglois, archives de menſonges, & répété par d'autres gazettes, ait rappellé les Officiers François qui ſervoient dans nos colonies & leur ait fait intimer cet ordre, ſous peine de mort, on a des nouvelles du Marquis de la Fayette bien oppoſées & confirmant ma conjecture, qu'il n'avoit point fait une ſemblable évaſion ſans s'être concerté avec ſa famille & ſans y être autoriſé ſourdement par

ſa cour. On ſait qu'il eſt arrivé le 30 Mai avec ſes Argonautes, qu'il eſt allé à Philadelphie, a été introduit dans le Congrès, & accueilli avec toute la diſtinction poſſible. On lui a déclaré qu'on regardoit ſa venue comme un heureux préſage de l'alliance & de l'amitié qui devoient néceſſairement s'établir un jour entre ſa patrie & les Etats-Unis, & on lui a permis de lever auſſi-tôt un régiment de ſon nom. Il court des copies d'une lettre de ce Seigneur au Maréchal de Mouchy, dont la teneur ſeule indiquant la plus parfaite intimité entre l'oncle & le neveu, ne vous laiſſera nul doute ſur mes aſſertions (1).

(1) Voici la copie de cette lettre, en date du 22 Juin... Vos bontés pour moi, mon cher oncle, me font eſpérer que vous voudrez bien prendre part à mon bonheur & à mon arrivée en Amérique. J'ai échappé aſſez heureuſement aux attentions des frégates Angloiſes qui avoient bien voulu m'attendre ſur cette côte. Il eſt impoſſible d'être reçu avec plus d'empreſſement, de cordialité & d'une maniere plus agréable que je ne l'ai été par le peuple Américain & par toutes les perſonnes en place dans ce pays. M. Reſtarges, qui vous remettra cette lettre, pourra vous en rendre compte. Il eſt chargé d'affaires pour Paris, concernant les intérêts de la nouvelle République. Il eſt établi depuis long-temps dans le pays, & peut être regardé comme naturaliſé. Puis-je compter aſſez

Le peu de précaution même avec laquelle ce Commandant de Bordeaux en a souffert la publicité dans son Gouvernement, est une preuve qu'il n'a pas craint de déplaire à la Cour, & de la part d'un personnage aussi circonspect, nous en apprend plus que tous les raisonnemens. Indépendamment de celle-là, il en court une autre du même Marquis de la Fayette à un de ses amis, où il peint énergiquement l'esprit républicain qui regne aux lieux où il est, & l'enthousiasme dont il a été saisi à leur aspect. « Je n'entends
» parler ici, s'écrie-t-il, ni de Roi, ni
» de Ministres ; on n'y chérit & idolâtre
» que deux souveraines, la *Gloire* & la
» *Liberté !* » Et moi je m'écrie à mon tour, dans mon admiration : O brave

---

sur vos bontés, mon cher oncle, pour espérer que votre réception à Bordeaux pour un Américain, & les services que vous voudrez bien lui rendre par rapport à ses affaires, m'acquitteront un peu de tous ceux que je reçois de tout le monde dans ce pays-ci. Je vous recommande bien particuliérement nos intérêts dans tout ce qui regarde votre département. Adieu, mon cher oncle, je ne veux pas plus long-tems vous détourner de vos affaires. Conservez-moi vos bontés ; je tâcherai de les mériter. Le prix que j'y mets, égale la tendresse & le respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être &c.

jeune homme ! que n'es-tu né parmi nous ! Tu étois digne d'être Anglois. Hélas ! sans doute si mon apostrophe parvenoit jusqu'à lui, il me répondroit : » Non, je ne veux avoir rien de commun » avec une nation qui, dégénérée aujourd'hui de son antique fierté, non » contente de s'être laissé donner des » fers, voudroit les faire partager à des » peuples plus généreux qu'elle, &, par » un alliage étrange, à la bassesse de la » servitude, joint la barbarie de la tyrannie... » Oui, Milord, jusqu'à présent j'avois cru que les actes de cruauté dont les gazettes Américaines sont remplies, ne devoient s'attribuer qu'à des vengeances particulieres ; mais par la piece ci-jointe, & sur-tout par la réponse de l'Ambassadeur de S. M. Britannique, on ne peut plus douter qu'elles ne soient avouées du Gouvernement, & le résultat de ses ordres. Tonnez dans le Parlement, lorsqu'il reprendra ses séances, & du moins si la minorité ne peut les faire révoquer, par une protestation authentique, désavouez-les, & que nos amis de l'opposition rejettent sur les coupables l'exécration de l'Europe.

Ci-joint ces deux pieces, qui ne sont parvenues que tard à ma connoissance,

par la délicateſſe du Miniſtere François, qui n'a pas voulu les laiſſer inſérer dans les feuilles de ce pays, toujours attentif à conſerver ces bienſéances extérieures, afin de mieux cacher les coups de poignard qu'il nous porte ſecrétement.

Je finis ma lettre, mon ami, le cœur plus navré que jamais.

Paris, ce 24 Septembre 1777.

P. S. Copie de la lettre écrite par MM. Franklin & Deane, Agens du congrès en France, à Milord Stormont, Ambaſſadeur d'Angleterre auprès de la même Puiſſance.

De Paris, le 6 Avril 1777.

Milord, nous avons eu l'honneur d'écrire, il y a quelque tems, à V. E. au ſujet de l'échange des priſonniers : vous n'avez pas daigné faire réponſe à cette lettre, & nous n'en attendons plus ; cependant, nous prenons la liberté de vous envoyer des copies de certaines dépoſitions que nous tranſmettons au Congrès, leſquelles feront connoître à votre Cour, que les Etats-Unis n'ignorent pas le traitement barbare que reçoivent ceux des leurs qui ont le malheur d'être vos priſonniers en Europe ; & que ſi vous ne changez de

conduite à notre égard, il n'eſt pas hors de vraiſemblance que la néceſſité de mettre quelqu'obſtacle à ces abominables pratiques, pourroit juſtifier les plus rigoureuſes repréſailles. Pour le bien de l'humanité, il ſeroit à ſouhaiter que les hommes fiſſent quelques efforts pour adoucir, autant qu'il eſt poſſible, les calamités inſéparables de la guerre. On a dit que parmi les nations civiliſées de l'Europe, les horreurs de cette eſpece étoient conſidérablement diminuées; mais employer les chaînes, les coups & la famine pour forcer des hommes à ſe battre contre leurs amis & leurs parens, eſt un nouveau genre de barbarie que votre nation ſeule a eu l'honneur d'inventer. L'uſage d'envoyer les priſonniers Américains en Afrique ou en Aſie, dans des lieux trop éloignés pour leur laiſſer l'eſpoir de l'échange, ni celui de recevoir des nouvelles de leurs familles, quand même l'inſalubrité du climat ne mettroit pas un terme prompt à leurs jours, eſt une maniere de traiter des priſonniers que vous ne pouvez juſtifier par aucun exemple en uſage, à moins que vous ne citiez les noirs ſauvages de la Guinée. Nous ſommes, &c.

B. FRANKLIN, S. DEANE.

P. S. La réponſe du Lord Stormont portoit : L'Ambaſſadeur du Roi ne reçoit point de lettres de rebelles, excepté lorſqu'ils viennent implorer la clémence de ſon maître.

LETTRE II.

Sur le nouvel Edit concernant les Jéſuites : ſur ſon enrégiſtrement ; ſur la Déclaration interprétative ; diverſes Anecdotes & brochures relatives au même ſujet. Eſtampe ſinguliere. Retraite du Comte de Saint-Germain.

Il eſt arrivé, Milord, de la criſe élevée récemment dans ce Royaume en faveur des jéſuites, ce qui arrive d'une criſe excitée dans notre individu, contre le vœu de la nature par un Médecin maladroit, qui, n'étant point ſalutaire, devient funeſte, & preſque toujours mortelle. Les partiſans de la Société, pour avoir mal choiſi leur moment, pour n'avoir pas conduit aſſez ſourdement leur intrigue, pour avoir triomphé trop tôt des protections & de l'appui qu'ils trouvoient dans d'auguſtes perſonnages, ont manqué

leur coup, & confirmé, au contraire, sa destruction, par là plus assurée que jamais. De leur côté, les ennemis des Jésuites, pour avoir mis trop d'importance & d'éclat dans cette affaire, pour avoir trop manifesté leur haine, pour les avoir tourmentés avec trop d'acharnement, ont attiré sur eux la compassion du Gouvernement, qui a bien voulu ratifier l'anéantissement absolu du corps, mais en même tems, mettre les membres à l'abri de leur fureur. Tel est l'esprit des loix qui viennent d'être promulguées à leur égard.

Le préambule de l'édit nouveau (1), après avoir résumé tout ce qui s'est passé concernant la dissolution de la Compagnie de Jesus en France sous le feu Roi (2),

(1) Donné à Versailles au mois de Mai 1777.

(2) Le Roi y est-il dit, notre très-honoré Seigneur & ayeul, par son édit du mois de Novembre 1764, auroit ordonné que la Société & Compagnie des Jésuites n'auroit plus lieu dans son Royaume, pays, terres & seigneuries de son obéissance ; il auroit néanmoins permis à ceux qui avoient été membres de cette Société de vivre en particulier dans ses Etats, sous l'autorité spirituelle des Ordinaires des lieux, en se conformant aux loix du Royaume, & en se comportant en tous comme bons & fideles sujets ; il auroit en outre ordonné que toutes procédures criminelles qui auroient été commencées, soit à l'occasion de

auquel on attribue en outre ſon anéantiſſement, & l'extinction abſolue de ſon régime dans tous les Etats catholiques, donne pour motif de la loi cette manſuétude particuliere envers les individus, que je vous ai annoncée, & très-mortifiante pour le Parlement, dont c'étoit inculper la conduite d'une façon aſſez claire, quoiqu'indirecte. La phraſe eſt remarquable ; on y fait dire au Souverain : « Dans ces » circonſtances, nous avons réſolu d'ex- » pliquer nos intentions ſur les moyens » qui nous ont paru le plus convenables » pour faire participer les Eccléſiaſtiques » qui ont été membres de ladite Société » & Compagnie, d'une maniere plus » parfaite, aux effets de la bienveillance » dont nous ſommes remplis pour tous

---

l'Inſtitut & Société deſdits Jéſuites, ſoit relativement à des ouvrages imprimés ou autrement, contre quelques perſonnes que ce fût, de quelqu'état, qualité & condition qu'elles puſſent être, ſeroient & demeureroient éteintes & aſſoupies, & auroit impoſé ſilence à cet effet à ſon Procureur-général ; il auroit, en même temps, par d'autres réglemens, pourvu à la ſubſiſtance de ceux qui avoient été dans ladite Société & Compagnie, ainſi qu'au paiement des dettes qu'elle avoit contractées, & à l'emploi des biens qu'elle avoit acquis pendant ſon exiſtence.

» nos sujets. » Il est vrai que S. M. ajoute : « en prenant néanmoins les pré-
» cautions que notre sagesse exige pour
» éviter tout ce qui pourroit troubler
» l'ordre & la tranquillité que nous vou-
» lons maintenir dans notre Royaume. »
Il s'ensuit toujours, Milord, de cet exposé, que l'édit est un acte d'humanité envers les Jésuites, plutôt que de rigueur contre eux, dont le principal objet a été d'assoupir la querelle que vouloit leur susciter le Parlement ; ce qu'on présume encore mieux à la vue des dispositions (1), où,

(1) Art. I. Ceux de nos sujets qui étoient engagés dans ladite Société & Compagnie des Jésuites, & qui avoient été promus aux saints ordres, continueront de vivre dans nos Etats comme particuliers, & ainsi que les autres Ecclésiastiques séculiers, sous l'autorité spirituelle des Ordinaires des lieux, en se conformant aux loix du Royaume. II. Ils ne pourront se réunir pour vivre plusieurs ensemble en Société sous quelque prétexte que ce puisse être. III. Nous leur faisons expresses inhibitions & défenses d'avoir ni entretenir aucun commerce ni aucune correspondance avec les étrangers qui auroient été de ladite Société & Compagnie, sur-tout avec ceux qui auroient eu ci-devant quelqu'autorité dans ladite Société. IV. Voulons que ceux des ci-devant Jésuites, qui sont constitués dans les saints ordres, ne puissent posséder aucun bénéfice à charge d'ames dans les villes, ni exercer dans lesdites villes les fonctions de Vicaires ;

en paroiſſant gêner davantage l'exiſtence de ces individus en France, on les ſouſtrait réellement au ferment rigoureux auquel il les avoit aſtreints, qu'ils ne prêtoient pas, mais que dans un moment d'humeur la Cour pouvoit exiger légalement d'un inſtant à l'autre. Auſſi les Magiſtrats, quoique raſſurés au fond ſur la cauſe eſſentielle de leurs craintes, ont-ils été très-mécontents de la forme & des clauſes de l'édit. Ils y ont oppoſé dans l'enrégiſtrement (1) des modifications

---

leur permettons ſeulement de poſſéder dans leſdites villes & ailleurs des bénéfices ſimples ou ſujets à réſidence. V. Leur permettons pareillement de poſſéder des cures dans les campagnes, & d'exercer les fonctions de Vicaires dans leſdites paroiſſes de campagne ſeulement. VI. Ne pourront néanmoins exercer les fonctions de Supérieurs de ſéminaires, de Régens dans les colleges, ni autres relatives à l'éducation publique. VII. Ne pourront prendre poſſeſſion d'aucun bénéfice, ni exercer aucune fonction de Vicaire, ſans avoir préalablement rapporté un acte de ſoumiſſion, ſigné d'eux, de ſe conformer aux diſpoſitions de l'édit du mois de Novembre 1764, & de notre préſent édit.

(1) A la charge que les ci-devant Jéſuites ſeront tenus de ſe retirer & réſider dans les dioceſes de leur naiſſance; ſi ce n'eſt dans le cas où ils pourront poſſéder ailleurs des bénéfices; qu'ils ne pourront poſſéder canonicats ni dignités dans les cathédrales & collégiales des villes; qu'ils ne pour-

qu'avec ces mots de ſoumiſſion, *ſous le bon plaiſir du Roi*, ils eſpéroient faire paſſer. Et quoiqu'en général Louis XVI n'aime pas de reſtriction à ſes volontés, peut-être n'y eût-il pas fait attention, ſi l'on n'eût piqué ſon amour-propre. Les enfans d'Ignace, déjà trop furieux que la reviviſcence dont ils ſe flattoient, eût tourné en un nouvel arrêt de mort, mirent en cette circonſtance une aſtuce qui faiſoit autrefois leur talent, & dont ils avoient déjà bien dégénéré. Un d'eux (1) avoit prêché le carême devant le Roi, & continuoit ſa ſtation, qui ſe prolonge juſqu'à la Pentecôte. A la publication de l'édit, on approchoit de cette ſolemnité : il va

---

ront exercer dans les villes aucune fonction publique du miniſtere ; & que ceux qui ſeront pourvus de bénéfices ou vicariats ne pourront les poſſéder, que la ſoumiſſion exigée par l'article huit du préſent édit, ne contienne en outre celle de maintenir & profeſſer les libertés de l'Egliſe Gallicane, & notamment les 4 articles de la déclaration du Clergé de 1682 ; expéditions deſquelles ſoumiſſions ſeront envoyées au Procureur-général du Roi, pour être dépoſées au greffe de la Cour ; & copies collationnées envoyées aux Bailliages & Sénéchauſſées du reſſort, pour y être lues, publiées & régiſtrées.

(1) L'abbé de Beauregard, célebre Prédicateur.

trouver le grand Aumônier (1) ; il lui déclare que le Parlement, dans les modifications, ordonnant que les *ci devant Jésuites* ne puissent exercer dans les villes aucune fonction publique du Ministere, il se trouve interdit de droit, & ne doit plus porter la parole de l'Evangile devant S. M., à moins qu'elle ne le releve & ne le soutienne de sa puissance. On rend compte au Souverain de cette étrange contradiction : les protecteurs des Jésuites qui l'entourent, ne manquent pas de l'aigrir : furieux, il envoie chercher le chef de la Justice, & lui reproche de l'avoir abusé, d'avoir compromis l'autorité royale, en laissant insérer de pareilles modifications ; il lui enjoint d'empêcher qu'elles ne subsistent. Les Jésuites & leurs amis, enchantés de la fermeté du jeune Prince, trésaillent de joie ; ils annoncent par-tout que l'enrégistrement va être cassé. M. l'Archevêque de Paris, avec qui le Garde des sceaux avoit eu une longue conférence, avant d'envoyer l'édit au Parlement, qui se plaignoit d'en avoir été joué, & qui

---

(1) C'est le supérieur immédiat des Prédicateurs devant le Roi ; c'est lui qui les nomme, & en général il préside à tout ce qui concerne la chapelle.

avoit conçu de tout cela un tel chagrin qu'il en étoit tombé malade, se ranime aux bonnes nouvelles qu'il apprend; tout le parti est sur pied, se remue, intrigue plus fortement que jamais; il espere que la guerre va se rallumer entre le Conseil & le Parlement. On parle même de rappeller son Ange tutélaire, M. de Maupeou; mais le Roi rejette ce médiateur, comme trop décrié. Cependant les Magistrats effrayés, chargent le premier Président d'aller à Versailles, & d'empêcher une cassation directe, de représenter que la formule peu ordinaire dont ils se sont servis, est une marque éclatante de leur déférence respectueuse aux ordres de S. M., qui doit les préserver de l'humiliation dont on les menace. M. de Miromesnil, dont le caractere conciliant cherche à ménager tout le monde, & sur-tout à éviter les coups d'éclat qui lui procureroient des ennemis trop violens, seconde les démarches du chef du Parlement, & tous deux manœuvrent si bien, que le Roi consent à ne donner qu'une déclaration interprétative. Elle se dresse dans le même génie que l'édit, c'est-à-dire, toujours de calmer les alarmes des Magistras sur la renaissance de la Compagnie de Jesus, & de garantir les membres dispersés, de

leurs perſécutions : elle ne rouloit que ſur ces deux points. Le premier étoit parfaitement rempli par la phraſe ſuivante du préambule : « l'extinction de la Société » & Compagnie ayant été ordonnée par » le Roi notre très-honoré Seigneur & » aïeul, dans tous les états, pays, terres » & ſeigneuries de ſon obéiſſance . . . . . » ſon régime ayant été anéanti dans tous » les Etats Catholiques de l'Europe, par » un concert unanime de toutes les puiſ- » ſances, il n'eſt plus poſſible qu'elle » ſoit rétablie. . . . » Dans le ſurplus, on rappelloit les différentes modifications du Parlement, dont on louoit le zele pour le bien du ſervice de S. M., en les caſſant ſucceſſivement, ſauf celle concernant la ſoumiſſion exigée, de maintenir & profeſſer les libertés de l'Egliſe Gallicane, & notamment les quatre articles de la déclation du Clergé, de 1682 (1).

---

(1) Voici le paragraphe le plus à remarquer du Préambule ſur les modifications: « Nous ne pour- » rions, ſans bleſſer notre juſtice, permettre que » des Eccléſiaſtiques fuſſent privés de la liberté » de réſider, du conſentement de leur Evêque, » dans tels des autres dioceſes où il jugeroit à pro- » pos de leur permettre de réſider, ni qu'il fût » porté atteinte au droit des Ordinaires de donner » ces permiſſions aux Eccléſiaſtiques de leurs dio-

Quelque douloureux que fût pour la Cour la déclaration interprétative (1), elle s'estima heureuse de ne pas recevoir d'échec plus considérable, & n'osa faire aucune résistance. Cette loi fut enrégistrée environ un mois après l'édit (2), tems qui s'étoit écoulé à négocier, & quoique pas aussi favorable à leurs intérêts, qu'ils s'en étoient flattés, les enfans d'Ignace durent s'en contenter. Ils prétendoient même avoir eu l'art d'y faire

» cesés, en mettant ceux-ci dans l'impossibilité » d'en profiter. Si, par des motifs de sagesse, nous » avons cru devoir exclure les ci-devant Jésuites » des bénéfices à charge d'ames dans les villes, » nous ne pouvons pas souffrir qu'ils soient exclus » dans lesdites villes, au préjudice de notre vo- » lonté, des dignités, canonicats & prébendes » des églises cathédrales & collégiales qui n'exi- » gent que la résidence, & qu'ils peuvent posséder » sans aucun inconvénient. Nous avons pensé qu'il » étoit de notre sagesse de leur interdire toutes » fonctions relatives à l'éducation publique; mais » nous ne pouvons permettre que notre Cour » étende cette exclusion au-delà des termes de » notre édit, d'autant que les Juges ordinaires » ne peuvent être privés du droit de réprimer, » suivant les loix & ordonnances, ceux qui abu- » seroient de leurs talents, & qui contrevien- » droient aux loix du Royaume. »

(1) En date du 7 Juin.

(2) Le 10 Juin.

insérer des clauses ménagées exprès, dont ils pourroient se prévaloir en tems & lieu; sur-tout celle qui laisse jour à leur réunion en corps ou college en qualité de Chanoines & de Prébendiers.

Vous êtes sans doute surpris, Milord, de ne point voir paroître le Comte de Maurepas dans tout ceci; malgré sa réserve, soyez persuadé qu'il n'étoit pas oisif, & qu'il a contribué pour beaucoup à la mortification donnée au Parlement; il étoit mu par le Prélat le plus intrigant de l'Eglise de France (1), qui l'ayant connu à Bourges durant sa disgrace, par un pressentiment secret l'a toujours cultivé depuis, & de la sorte a acquis sur son esprit un puissant ascendant. C'est l'Evêque d'Auxerre, d'abord Evêque de Troyes; après y avoir long-tems dissimulé sa façon de penser, & ménagé les deux partis, il a été enfin forcé de se déclarer sur cet autre siege, & s'est montré un ardent Moliniste. En conséquence, Promoteur de l'œuvre du Chancelier, il avoit fait destituer, sous la commission intermédiaire, les Professeurs du college de sa ville épiscopale, repaire de jansénisme

(1) M. de Cicé.

& infecté de toute les brochures contre le tribunal odieux à la nation ; il les avoit fait même condamner par contumace à des peines afflictives ; la chance ayant tourné au retour du Parlement, ils avoient été réintégrés & autorisés à prendre le Prélat à partie. Celui-ci piqué, s'est pourvu au Conseil, & non-seulement a éludé cette poursuite, mais par la protection du premier Ministre, il a obtenu des lettres-patentes qui affectent le college d'Auxerre à l'institution des éleves de l'école militaire (1). Son premier projet concerté secretement, à ce que prétendent les Jansénistes, avec le Comte de St. Germain, étoit de le peupler d'Ex-Jésuites ; mais la mine étant éventée, il a imaginé de prendre une autre tournure (2), & d'en faire confier la desserte

---

(1) Voyez ce qui a été dit précédemment à ce sujet.

(2) M. d'Auxerre avoit préalablement fait rendre une déclaration portant réglement pour les Religieux de la communauté de St. Maur qui, avec d'autres seulement, doit avoir la desserte des colleges destinés aux éleves de l'École Militaire. La déclaration est datée du 31 Octobre. Il y est dit : « S. M. a reconnu qu'il étoit indispensable, pour » le bien de ses sujets, de confier à des congréga» tions une partie de ces établissemens qui ne sont

à des Bénédictins. En vain la ville, à qui le college appartient, s'est pourvue par opposition contre cette destination qui blessoit ses droits, il est intervenu des lettres de jussion, & le Parlement, déjà molesté, a fléchi & enrégistré (1). Après cette expédition le Prélat est retourné en triomphe dans son diocese, & les Jansénistes ont maudit les Magistrats pusillanimes.

Les Molinistes ne sont pas plus contens de ce qui se passe, & l'un d'eux, Ex-Jésuite, Curé de Champagne, & prêchant à Châlons le lundi de la Pentecôte, a eu l'audace d'attaquer avec un fanatisme incroyable le Parlement & l'autorité royale. Il faut que son discours

---

» pas desservis par des Universités, & la congré-
» gation de St. Maur, par le nombre & le talent
» des sujets qui la composent, lui ayant paru tenir
» un des premiers rangs entre les autres, elle la
» préfere. En conséquence, S. M. modifie les ré-
» glemens des monasteres de cet ordre consacrés
» uniquement à la priere & à la retraite; exigeant
» des tempéramens convenables à leur nouvelle
» destination, elle déroge à beaucoup de choses
» enrégistrées, &c.

(1) Le même jour, 10 Juin, que la déclaration concernant les Jésuites. Les deux autres déclarations étoient datées du 31 Décembre 1776.

ait été bien ſéditieux, puiſque l'Evêque (1) préſent, malgré ſon attachement à la Société, eſt convenu que c'étoit trop fort: il a ajouté que, s'il n'avoit pas craint de commettre un ſcandale plus conſidérable encore, de fixer l'attention du public ſur des phraſes qui pouvoient gliſſer & ne laiſſer aucune trace, il auroit fait deſcendre de chaire le prédicateur effréné. Quoi qu'il en ſoit de cet aveu, dicté par la politique ſeule, & cenſure indirecte de la conduite des Magiſtrats de Châlons, ceux-ci n'ont point eu la diſcrétion de l'Evêque, ils ont informé avec chaleur & pourſuivent le Curé (2) à outrance. Ils ont fait aſſigner tout le Chapitre pour dépoſer ce qu'il a entendu: les Chanoines alarmés, obligés de parler contre l'Ex-Jéſuite, dont ils ſont grands partiſans, & dont ils adoptoient intérieurement la façon de penſer & de s'exprimer, ou de ſe trouver en manifeſte contradiction avec le reſte des auditeurs, ont préféré de mentir à leur conſcience & de ne point l'inculper. On écrit que cette affaire excite une fermentation très-vive dans la ville par la différence des partis,

(1) M. de Juigné.
(2) Il ſe nomme Perrin.

& qu'il y a grande apparence que l'on fera intervenir l'autorité pour l'assoupir (1). Les adversaires de la Société inferent de tout ceci que leurs alarmes étoient bien fondées, & que, malgré les assurances réitérées du Gouvernement, il ne faut point s'endormir ; il faut surveiller d'un œil infatigable les démarches de ses membres. C'est dans cette intention que le Comte anonyme a écrit de nouveau au Président (2). Il commence par une critique amere du réquisitoire de M. l'Avocat général, où il mêle aussi le persiflage.

« M. Seguier, dit-il, est bien le maître » de sa maniere de voir & de penser ; » mais au moins ne devroit-il pas nous » prendre pour des imbécilles, en réfutant aussi foiblement des assertions » appuyées sur les plus fortes présomptions, je pourrois dire sur les preuves » les plus capables d'opérer la conviction. » Ce n'est pas en disant que des nouvelles » étrangeres, que des feuilles périodi-

---

(1) En effet, il y a eu une évocation de l'affaire, & tout est resté là.

(2) La brochure intitulée *Seconde lettre de M. le Comte de ***, à M. ***, Président au Parlement de Paris*, elle est datée du 29 Mai,

» ques dont rien ne garantit la ſincérité ;
» ont débité des faits invraiſemblables,
» qu'on perſuade qu'ils ne ſont pas vrais,
» ou qu'on anéantit des faits connus,
» qui ſe paſſent à notre porte, dont
» l'exiſtence eſt auſſi aiſée à conſtater que
» le paſſage de l'Empereur, ſous un
» nom emprunté : ce n'eſt pas en ſe
» plaignant que je m'alarme d'un bruit
» incertain, que je donne de la réalité à
» un fantôme, qu'on me perſuadera que
» les Jéſuites ſont très-tranquilles ; qu'ils
» n'intriguent point ; qu'ils ne cabalent
» point ; qu'ils ne remuent pas le ciel &
» l'enfer : tandis que je les verrai par-tout
» en action ; que j'entendrai tous leurs
» partiſans, & de toutes les claſſes,
» eccléſiaſtiques & laïques, mâles &
» femeles, débiter hautement que leur
» deſtruction eſt nulle ; que le Pape n'a
» pas eu le droit de renverſer ce que
» l'Egliſe avoit approuvé ; que les Princes
» n'ont pas pu anéantir, ſans forme, ce
» qui avoit été établi en grande connoiſ-
» ſance de cauſe ; que par conſéquent
» ils peuvent toujours ſe regarder comme
» exiſtans de droit, &c. Mais enſuite,
» quand je vois ces principes mis en pra-
» tique, les Jéſuites ramaſſer toutes leurs
» troupes ; s'aſſembler par pelotons ;

» concerter les projets de nouvelles atta-
» ques, alarmer Rome même à la vue
» de leurs complots ; je craindrois de
» me donner un ridicule, si je disois
» gravement, qu'ils se réunissent chez
» leurs anciens partisans, pour y confon-
» dre leurs regrets. Les bonnes ames !
» Ils se rassemblent, sans doute, pour
» s'exhorter mutuellement à la patience,
» à la résignation, aux ordres de la Pro-
» vidence, manifestés par les démarches
» de toutes les Puissances.

» L'Orateur du Parlement ne pouvoit
» pas mieux, sans le vouloir sans doute,
» entrer dans le plan actuel des Jésuites
» qui sentent ne pouvoir réussir qu'en
» assurant qu'ils n'en ont point ; qui,
» après avoir échoué pour l'Ecole mili-
» taire, ont fait répéter par l'Archevêque
» de Paris que jamais il n'avoit été ques-
» tion de les y rassembler ; que ce seroit
» une entreprise aussi insensée que celle
» de *faire lever le soleil une heure plutôt.* »

Après cette introduction, qui motive sa seconde lettre, le Comte fait quelques observations sur l'édit. La premiere, c'est qu'il constate la certitude des nouvelles intrigues des Jésuites. Ce rusé politique s'écrie dans l'enthousiasme de sa découverte : « La nécessité d'un remede annonce

» l'exiſtence du mal ; & malgré les mé-
» nagemens que la bonté du Souverain
» lui dicte pour les Ex-Jéſuites, à travers
» les faveurs de toute eſpece qu'il accorde
» aux individus, percent de toutes parts
» des précautions multipliées, pour pré-
» venir des troubles qui alarmeroient
» l'ordre & la tranquillité publique, pour
» ôter aux Jéſuites les moyens de per-
» pétuer leurs cabales, de former des
» conventicules ſecrets, ſous prétexte
» d'aſſociation, d'habitation commune.
» Ce n'étoit donc pas ſans raiſon que
» le public avoit pris l'alarme ; que les
» membres les plus ſenſés du Parlement
» avoient communiqué les leurs à la
» Compagnie ; ce n'étoient donc pas des
» bruits incertains, des fantômes forgés
» à plaiſir, ou des terreurs de viſionnaire.

» A-t-on jamais exigé de ceux qu'une
» loi regarde, l'acquieſcement exprès &
» formel à ſes diſpoſitions ? On préſume
» qu'elle ſera obſervée ; & l'on attend
» très-tranquillement que le tems mani-
» feſte l'obéiſſance ou l'infraction. On
» ſoupçonne donc très-fort les Jéſuites de
» ſe regarder comme formant toujours
» un corps ; puiſqu'après douze ou quinze
» ans de diſſolution, on les oblige de
» donner un acte de ſoumiſſion à la loi

» qui prononce itérativement un anéan-
» tissement absolu.

» A-t-on jamais ôté à des citoyens
» honnêtes, paisibles, la faculté de de-
» meurer plusieurs ensemble, si leurs
» arrangemens économiques l'exigent ?
» les Jésuites sont donc justement sus-
» pects de ne pouvoir se réunir que pour
» le mal, puisqu'on leur défend de vivre
» plusieurs ensemble, sous quelque pré-
» texte que ce puisse être.

» Interdit-on aux membres d'un corps
» qui n'existe plus, tout commerce avec
» un régime pleinement anéanti ? On sait
» donc très-bien que les Jésuites sont
» persuadés que celui de la Société est
» toujours subsistant, toujours gouver-
» nant, puisqu'on leur fait l'inhibition
» expresse d'entretenir aucune corres-
» pondance avec ceux qui auroient eu
» ci-devant quelque autorité dans ladite
» Société.

» S'opposa-t-on jamais à ce que des
» Ecclésiastiques instruits, vertueux,
» pussent exercer leurs fonctions comme
» Curés ou comme Vicaires dans les
» villes, en les reléguant dans les cam-
» pagnes ? Pourquoi donc cette distinc-
» tion contre les Jésuites, si on n'étoit
» pas convaincu que seuls, & dans un

» village, ils ne pourront pas cabaler;
» mais qu'ayant des confreres dans les
» villes, & pouvant s'y former des affi-
» liés, il eſt eſſentiel de leur ôter, le
» plus qu'on pourra, les motifs d'y de-
» meurer, parce qu'il eſt impoſſible qu'ils
» y ſoient, & qu'ils n'y intriguent pas ? »

La ſeconde obſervation du Comte clair-voyant roule ſur le ſilence de l'édit, qui ne fait aucune mention du bref d'extinction de la Société, preuve frappante de ſon crédit. C'eſt elle ſeule, à l'en croire, qui a empêché ſon envoi au Parlement, parce qu'elle ſeule a intérêt qu'on néglige cette formalité. En effet, les motifs frivoles mis en avant contre ſon enrégiſtrement, ne ſervent qu'à marquer ceux plus réels de l'oppoſition des Jéſuites. « Ils
» veulent ſe procurer par ce ſilence,
» l'unique reſſource d'attaquer un jour le
» bref même dans ſon fond & dans ſa
» forme : dans le fond, parce qu'ils ſou-
» tiendront que le Pape eſt incompétent
» pour diſſoudre ce qu'un Concile avoit
» conſacré par ſon ſuffrage ; qu'il n'a pas
» même préalablement employé les pré-
» cautions néceſſaires pour les entendre,
» recevoir leurs moyens de défenſe : dans
» la forme, parce que n'ayant point été
» revêtu en France de lettres-patentes

» homologuées, il eſt étranger à ce
» Royaume, & n'a pu diſſoudre, pour
» les Jéſuites de France, les liens reli-
» gieux qui légalement les attachoient à
» la Société.

La troiſieme obſervation a quelque choſe de plus ſpécieux encore.

« Mais ſi quelque choſe peut convain-
» cre les plus prévenus, de la néceſſité
» indiſpenſable du nouvel édit, ce ſont
» les clameurs même & les plaintes
» ameres des Jéſuites, & de leurs adhé-
» rents. Si depuis l'édit de 1764, les Jé-
» ſuites s'y fuſſent ſoumis, s'ils ſe fuſſent
» regardés comme placés dans la claſſe
» de tous les autres citoyens, ne tenant
» plus qu'à l'Etat comme François, &
» au régime eccléſiaſtique comme Prê-
» tres, le nouvel édit leur eût paru la
» choſe du monde qui devoit le moins
» les intéreſſer; ils n'y auroient rien vu
» de nouveau, rien qui ne fût exécuté
» depuis long-tems; ils y auroient même
» remarqué, avec reconnoiſſance, qu'ils
» étoient plus favorablement traités que
» par le précédent. Mais leurs cris prou-
» vent qu'ils ſe regardent comme atta-
» qués de nouveau dans ce qui les touche
» au vif, dans leur caractere indélébile,
» leur état impreſcriptible de Jéſuites;

» que l'idée ſeule qu'on veut arracher
» juſqu'aux derniers fondements de leurs
» eſpérances, les déſeſpere ; que tous les
» avantages qu'on peut leur accorder,
» comme particuliers, leur paroiſſent
» mépriſables, dès qu'on proſcrit toute
» apparence de réviviſcence poſſible pour
» le Corps. »

Après ces raiſonnements, qui ne laiſſent pas que d'être impoſans, on juge que l'intention de l'Auteur eſt de défendre les modifications oppoſées par la Cour à l'édit, & de prévenir leur caſſation ſollicitée, mais non encore effectuée au moment où il écrivoit. On voit qu'il a fort à cœur qu'elles ſubſiſtent dans toute leur intégrité. Pour conſoler ſes adverſaires, & les diſpoſer à la réſignation, il leur fait obſerver que le dernier édit, même réformé comme il l'eſt dans l'enrégiſtrement, leur eſt infiniment plus avantageux que tous les précédens arrêts, qui cependant ſubſiſtent, n'ont jamais été caſſés ni improuvés du Gouvernement, & qui par conſéquent devroient avoir force de loi. Il en fait le parallele.

» 1. L'Edit de 1764 ordonnoit expreſ-
» ſément aux Jéſuites de vivre comme
» Prêtres ſéculiers ſous l'obéiſſance des
» Ordinaires : &, quoique ce terme

» d'Ordinaires ne dût pas être équivo-
» que ; le Parlement, les Princes &
» Pairs séans, dans son arrêt d'enré-
» gistrement, détermina nettement l'Evê-
» que du lieu de leur naissance, qui seul
» pouvoit être Ordinaire pour les Ex-
» Jésuites ; à moins qu'on ne voulût,
» par une disposition inouie, faire d'eux
» une classe singuliere de Prêtres, les
» dispenser des canons qui ont toujours
» été le plus inviolablement observés,
» & les laisser les maîtres de se créer
» des supérieurs, un *Ordinaire* à la
» place de ceux que l'Eglise leur a don-
» nés. Cette idée seule révolte par sa
» singularité.

» L'Arrêt ajoutoit, qu'ils n'approche-
» roient pas de Paris de dix lieues. Ainsi
» il excluoit de la Capitale tous ceux
» même qui pouvoient être originaires
» de cette Ville. L'Arrêt d'enrégistrement
» du 13 Mai, dont on se plaint, n'a
» pas poussé jusque-là la sévérité. Il a
» rétabli les Ex-Jésuites dans le droit
» commun de demeurer même à Paris,
» si c'est le lieu de leur naissance. Pré-
» tendent-ils que leurs nouveaux délits
» qui ont nécessité & l'édit & l'arrêt, de-
» voient leur mériter des privileges, &
» les faire traiter plus favorablement que
» les autres Ecclésiastiques ?

» Pour profiter du bénéfice de l'édit,
» le Parlement vouloit qu'ils prêtaſſent
» le ſerment de renoncer au régime, de
» profeſſer les quatre articles du Clergé,
» & de combattre la doctrine des aſſer-
» tions extraites des Auteurs Jéſuites.
» L'arrêt du 13 Mai, en renouvellant
» le ſerment ſur les deux premiers objets,
» n'a fait aucune mention du dernier;
» c'eût été demander l'impoſſible à des
» Jéſuites. Quand on a défendu Pichon
» & Berruyer, eſt-on diſpoſé à aban-
» donner les autres ?

» 2. En 1767, le miniſtere public rendit
» plainte, que le très-grand nombre des
» Jéſuites avoit refuſé de prêter le ſerment
» ordonné; que de ceux même qui
» l'avoient prêté, pluſieurs s'étoient ré-
» tractés; qu'ils ne s'étoient point retirés
» dans le lieu de leur naiſſance; que
» pluſieurs même, contre la défenſe
» expreſſe, étoient reſtés dans la capi-
» tale, ou y étoient revenus; que leur
» attachement perſévérant à ce régime
» proſcrit, étoit d'autant plus criminel,
» que ce régime venoit d'être convaincu
» par le roi d'Eſpagne d'avoir trempé
» dans des attentats horribles contre ſa
» perſonne; qu'ainſi il falloit déſeſpérer
» de jamais voir les Jéſuites ſujets,

» ſoumis à aucune autre Puiſſance qu'à
» celle de la Société. En conſéquence,
» la Cour les déclara déchus du béné-
» fice de l'édit de Novembre 1764, &
» ordonna que tous ceux qui n'avoient
» pas prêté le ſerment ordonné par les
» arrêts des 6 Août 1762 & 22 Février
» 1765, feroient tenus de ſe retirer hors
» du Royaume. »

L'Ecrivain pour exciter le Parlement à faire exécuter du moins le nouvel édit avec plus de rigueur, lui remet ſous les yeux, dans ſa péroraiſon, le tableau douloureux des ſuites funeſtes de ſon relâchement. » Si cet arrêté, ſi ſage, ſi
» néceſſaire, ſi bien motivé, eût été
» exécuté ; ſi le Parlement, par une
» indulgence que je ne dois que reſ-
» pecter, n'avoit pas fermé les yeux
» ſur les infractions notoires de cette loi,
» il n'eût pas eu beſoin d'avoir recours
» à une nouvelle : il n'eût pas été lui-
» même la victime, en 1771, des in-
» trigues, des cabales ſourdes des Ex-
» Jéſuites demeurés en France, & dont
» les liaiſons connues avec les ennemis
» de la Magiſtrature, opérerent un
» anéantiſſement deſtiné à ſatisfaire la
» vengeance de la Société détruite.

» Mais, puiſque par le dernier édit

» qui fixe l'état des Ex-Jésuites, & par
» l'enrégistrement du 13 mai, l'arrêt de
» leur entiere expulsion est censé révo-
» qué; au moins est-il à présumer que
» le Parlement montrera toute la fer-
» meté nécessaire pour maintenir l'exé-
» cution du dernier arrêt, infiniment
» plus modéré que le précédent; qu'il
» ne se laissera ni effrayer par les me-
» naces indécentes des partisans des Jé-
» suites, ni séduire par des apparences
» trompeuses de soumission; qu'il inspi-
» rera la vigilance la plus attentive aux
» Ministres inférieurs, chargés sous son
» inspection de faire respecter ses arrêts.
» Les cris même séditieux des coupa-
» bles, les trames qu'on m'assure qu'ils
» ne cessent d'ourdir dans ce moment
» même, la fermentation qu'ils ont occa-
» sionnée, tout annonce & la sagesse
» de l'édit, & la nécessité des modifica-
» tions qui ne font que le développer,
» & la résistance que les dépositaires des
» loix doivent opposer aux efforts mul-
» tipliés que font ces hommes, amis du
» trouble & de la division, pour empê-
» cher qu'on ne leur ôte les moyens de
» perpétuer les maux qu'ils n'ont cessé
» de faire.

Depuis cette brochure, entre plusieurs

autres que je ne connois point, il en a paru une vraiment curieuse par l'estampe qui y est jointe, dont elle donne la clef & le commentaire. Cette estampe est un emblême symbolique de la Société : on y voit au haut le Pere Eternel & Jesus-Christ, surmontés du Saint-Esprit, avec les images corporelles que les Peintres ont coutume de leur donner : ils témoignent l'intérêt qu'ils portent à la Société en montrant de la main le cœur divin où elle a pris naissance, & où elle réside toujours. Ce cœur, ainsi que celui de Marie réunis, occupent le centre de l'estampe.

La Sainte Vierge, un peu plus bas que les trois Personnes de la Trinité, leur présente les chefs & les principaux députés des Jésuites ; par son attitude & l'air de son visage, elle exprime sa douleur de l'état où ils sont réduits.

Ces chefs & députés, du côté de Marie, & à ses pieds sont St. Ignace & St. François Xavier, rèconnoissables par les attributs qui les caractérisent, & au dessous d'eux les représentans de l'Empire, de la France & de l'Espagne ; & celui de l'Empire tient une tête de mort surmontée d'une couronne impériale.

A droite se remarquent les députés

des Jéſuites de toute la terre : leur miniſtere a été de porter la croix de Jeſus-Chriſt, de la planter ſur l'un & l'autre hémiſphere ; & maintenant ils en ſont chargés par l'oppreſſion où ils gémiſſent ; mais ils montrent à leurs confreres les cœurs de Jeſus & de Marie, leur conſolation, leur aſile, & le centre de leur gloire.

La criſe pénible où ſe trouve la Société, eſt repréſentée par un vaiſſeau qui eſt dans la partie inférieure de l'eſtampe, portant un pavillon orné du chiffre de l'ordre de Jeſus. Ce navire eſt ſur une mer en corroux, battue de tous côtés par les flots ; l'ancre eſt attachée à la poupe ; il n'eſt plus poſſible de le fixer en aucun endroit ; mais le navire ſubſiſte malgré la tempête, & jamais il ne pourra être ſubmergé ; les Jéſuites qui ſont dedans, tiennent toujours de la main les cordages de la voile ſymbolique que le vent enfle & dont ils tâchent de diriger la violence en leur faveur.

Au bas encore de l'eſtampe, à droite, eſt un jeune homme conduit par un Ange : ſon attitude, ſes geſtes, ſes efforts pour s'élancer ſur le vaiſſeau, le déſignent comme un proſélyte fanatique attendant le moment de s'agréger au

corps dispersé ; son existence errante ; ainsi que celle de la Compagnie, est indiquée par l'habit de pélerin dont il est revêtu.

Diverses épigraphes ou inscriptions développent ces images allégoriques. Au haut de l'estampe, on lit : *Filii mei sunt.* Par ces paroles de la Genèse, Dieu atteste hautement que les Jésuites sont la famille privilégiée de Jesus-Christ. *Nomen meum & cor meum ibi cunctis diebus* : celles-ci sont relatives à leur nom de Société de Jesus & à la fête du sacré cœur qu'ils ont instiutée, autre circonstance que caractérise encore cette troisieme devise ; *cor meum jungatur vobis*, ainsi que cette autre encore plus énergique, où l'on fait dire à l'homme divin : *dabo eis scutum cordis.* Enfin, la derniere légende est, *Eritis odio omnibus propter nomen meum ; qui autem substinuerit in finem, hic salvus erit.* Ainsi, c'est pour le nom de Dieu qu'ils souffrent, qu'ils sont détestés ; mais cette persécution passera, & ils triompheront enfin.

On ne peut croire qu'il y ait eu aucune tête jésuitique assez folle dans ce siecle pour imaginer sérieusement une composition aussi extravagante, aussi orgueilleuse & d'aussi mauvais goût. Il est plus vrai-

ſemblable que leurs ennemis auront voulu s'égayer ainſi à leurs dépens, en calquant cette allégorie controuvée ſur pluſieurs autres du même genre, enfantées en effet dans les tems où dominoit ce génie romaneſque & emblématique.

Du moins, tel eſt le ſoupçon de beaucoup de gens ſenſés & impartiaux, d'autant mieux que l'Auteur de la brochure ne déclare point de qui lui vient cette piece originale, où & comment il l'a découverte; mais ne ſuppoſant d'aucune façon qu'on puiſſe révoquer en doute ſon authenticité, après en avoir donné la diſſection beaucoup plus détaillée que la mienne, il dévoile viſiblement l'idée que les Jéſuites ont de leur Société; la perpétuité qui lui eſt promiſe, les fondemens qui la lui aſſurent, & juſqu'aux reſſources qu'elle s'eſt préparées.

C'eſt ici le Préſident anonyme qui eſt cenſé répondre au Comte prétendu. Dans cette eſpece de lettre toute récente (1), il le félicite de l'heureux ſuccès de ſes alertes au moment où les Jéſuites préparoient de côté & d'autre des points de réunion, ſe gliſſoient à l'Ecole militaire,

---

(1) Elle eſt datée du 25 Septembre.

devenoient Aumôniers des régimens; il lui attribue la vigilance du gouvernement à éventer ce projet, & à le faire échouer. Il prétend que, malgré cet échec, ils n'ont pas perdu de vue leur deſſein; que c'eſt pour déſabuſer de plus en plus les gens qui le regardent comme chimérique & abſurde, qu'il faut faire connoître cette eſtampe qu'ils ont fait graver par leurs affiliés, dont l'enſemble, ſuivant lui, préſente à la fois l'idée que les Jéſuites ont de leur Société; la perpétuité qui lui eſt promiſe; les fondemens qui la lui aſſurent; les reſſources qu'elle s'eſt préparées. Il part de là pour la diſſéquer, comme on a vu, & il y ajoute quelques anecdotes venant à l'appui.

La fête du Sacré Cœur eſt principalement un objet de ſon averſion, en ce que cette dévotion, puérile & pharisaïque aux yeux des gens ſimples & peu clair-voyans, étoit dans le plan des Jéſuites la ſauve-garde de la Société, & preſque ſon apothéoſe. Il la regarde encore aujourd'hui comme un centre de ralliment, un cri de guerre pour diſtinguer leurs affiliés, connoître leurs troupes, & calculer leurs reſſources dans un moment déciſif, où ils croiront pouvoir tenter une entrepriſe hardie. Il voudroit

donc que les Magiſtrats, après avoir proſcrit lors de la diſſolution de l'ordre toutes ces ſoldalités inventées par les Jéſuites, ces congrégations où ils enrôloient leurs dévots, ne regardaſſent pas cette moderne inſtitution comme moins dangereuſe, & la fiſſent abolir.

Après cette exploſion contre la fête du Sacré Cœur de Jeſus, & ces nouveaux ſectaires que les Janſéniſtes qualifient de *Cordicoles*, il cite différens faits & anecdotes tendant à prouver, de la part des Jéſuites, un plan fixe & ſoutenu de rebellion, 1°. en attaquant perſévéramment dans des écrits le bref de diſſolution; 2°. en s'oppoſant à ſon exécution de toutes les manieres poſſibles; 3°. en ſe perpétuant par la réception de nouveaux ſujets: 4°. en formant des ligues avec quelques Puiſſances pour ſe maintenir contre les autres, ſoulever même les peuples contre le Saint-Siege pour trouver un appui chez eux.

Le tocſin qui parut en Italie, contre le bref d'extinction & contre Clément XIV, ſon auteur, eſt de la premiere eſpece. Cet écrit partoit de deux Jéſuites reconnus coupables, & condamnés à une priſon perpétuelle: tout récemment un autre Jéſuite vient de faire imprimer à Modene

une histoire de la Société, non moins audacieuse & insolente.

A l'appui du second point, l'Ecrivain prétend que les Jésuites, sous prétexte d'intérêts de commerce, se sont unis à l'Angleterre, & se sont maintenus dans cette mission. Tout le monde sait comment ils se sont réfugiés en Prusse, d'où ils ont été enfin expulsés. A Liege, ils ont, suivant lui, profité de la facilité du Prince-Evêque, pour y conserver leur établissement sous un autre nom; à la Cochinchine, ils se sont révoltés contre l'Evêque d'Adras, Vicaire apostolique, & en prenant l'habit de Franciscain, le pere Marquès s'est flatté de se soustraire à sa jurisdiction; il a établi ainsi un schisme entre l'Evêque & cet ordre, qui a poussé l'extravagance jusqu'à excommunier le Vicaire apostolique, matiere d'un procès porté à la Propagande à Rome.

Le troisieme point est appuyé sur des professions que les Jésuites font faire à des sujets qu'ils enrôlent; ce qui s'est vu en France, & ce qui vient d'arriver en Toscane, par un pere Panizzoni, qui, chargé de l'éducation des enfans d'un Colonel, avoit profité de son ascendant pour séduire ses deux éleves, ce qu'on a su par leur aveu.

Enfin, le charitable Janféniſte, pour faits de la quatrieme eſpece, cite la derniere révolte de Malte, qu'il attribue aux Jéſuites, qui vouloient enlever cette Iſle à l'Ordre, & la remettre à la Ruſſie dont ils ont brigué la protection; il leur reproche de s'être auſſi mêlés aux Grecs ſchiſmatiques, &, pour leur plaire, d'avoir attaqué la primauté du Pape, & cenſuré pluſieurs pratiques de l'Egliſe Romaine.

Il termine par l'anecdote d'un procès qui s'inſtruit actuellement à Rome, ſur les plaintes des chrétiens de Syrie, que les Jéſuites, pour s'y maintenir, ont ſoulevé 8000 Grecs catholiques contre le Saint-Siege, & il gémit de ce que les Députés des premiers n'ont encore pu avoir audience.

Il y joint une autre anecdote d'un Evêque neſtorien, qui avoit reconnu l'autorité du chef de l'Egliſe, & que les Jéſuites ont rengagé dans ſon ſchiſme, & celle d'un grand nombre de villages qu'ils ont ſoulevés en Moravie, ce qui les a fait chaſſer de Bohême, avec » défenſe d'y rentrer, ſous peine d'être » pendus. »

Peut-être trouverez-vous, Milord, que je me ſuis trop étendu ſur cette matiere,

mais j'ai voulu l'épuiſer, parce que vraiſemblablement c'eſt la derniere fois que je vous parlerai des Jéſuites.

Ils viennent de perdre encore le perſonnage ſur lequel ils comptoient le plus à la Cour, le Comte de Saint-Germain, l'ame de la révolution qu'ils eſpéroient faire éclore en leur faveur, rappellé avec tant de gloire & renvoyé ſi honteuſement (1). *Tranſivi & ecce non erat!*

Paris, ce 28 Octobre 1777.

---

(1) Vendredi matin 26 Septembre, M. le Prince de Montbarrey eſt allé à Verſailles remercier le Roi de la place de Secrétaire d'Etat de la guerre, qu'il avoit en ſurvivance, & qu'il occupe ſaul aujourd'hui par la retraite de M. le comte de St. Germain.



LET. III.

LETTRE III.

Sur l'Académie de Peinture, de Sculpture & de Gravure; sur le Sallon; sur les différens Artistes qui ont exposé, & autres.

DURANT votre séjour à Paris, Milord, entraîné par le tourbillon des plaisirs & la fougue de l'âge, vous regrettez de n'avoir pas assez étudié les arts de cette capitale. Il ne vous reste qu'une notion confuse de l'Académie de Peinture, des expositions périodiques qu'elle fait, des membres illustres qui la composent; ou même, aujourd'hui que cette époque s'éloigne, la Compagnie étant presque renouvellée, vous desirez que je vous mette au fait, & vous fasse passer en revue les personnages les plus renommés. Je suis maintenant à portée de vous satisfaire. Depuis l'ouverture du sallon, qui vient de se fermer, & qui a duré près de six semaines, il s'est écoulé peu de jours que je ne l'aie visité; j'y ai successivement eu des conférences avec le plus grand nombre des Artistes, des Amateurs; & j'espere du choc

de tant d'opinions diverſes, de paſſions oppoſées, avoir enfin fait jaillir la vérité.

L'Académie dont il s'agit dût ſa naiſſance aux démêlés ſurvenus entre les Maîtres Peintres & Sculpteurs de Paris & les Peintres privilégiés du Roi, que la communauté des premiers voulut inquiéter; car de tout tems, le mérite a attiré des perſécutions. Ceux contre leſquels on s'acharnoit, étoient les *le Brun*, les *le Sueur*, les *la Hire*, les *Bourdon*, & leurs ennemis étoient des barbouilleurs, dont les noms ne nous ſont pas parvenus, & ſont morts en même tems qu'eux. Le génie, pour ſe ſouſtraire aux entraves dans leſquelles on vouloit le circonſcrire, fut obligé d'implorer le Monarque. Ces grands hommes obtinrent des lettres-patentes, qui leur permirent de ſe former en Académie (1) : le ſingulier, c'eſt que leur défenſeur le plus ardent & le plus utile fut un homme qui

(1) Les Peintres du Roi avoient d'abord préſenté une requête au Conſeil à cet effet, & obtinrent un arrêt conforme le 20 Janvier 1648; & l'Académie ne fut établie par lettres-patentes de Louis XIV qu'en 1655 : ces lettres-patentes furent dûment enrégiſtrées au Parlement.

n'étoit nullement recommandable par sa naissance, par ses emplois ou son crédit, qui n'étoit même ni Peintre ni Sculpteur ; simplement ayant voyagé en Italie & demeuré à Rome, il avoit acquis une théorie particuliere de ces deux arts & un peu de pratique. Le particulier à qui l'Académie a une si grande obligation, qu'elle regarde comme son principal fondateur, étoit *Charmois*, Secrétaire du Maréchal de Schomberg. Il en dressa les premiers statuts (1) ; toutes les lettres de provision s'expédierent long-tems en son nom, & la Compagnie sembloit le reconnoître pour son chef. Le Cardinal Mazarin devint bientôt jaloux de ce titre, sous le nom de Protecteur, & le Chancelier Seguier, qui l'avoit alors, se démit de cette dignité pour faire sa cour au Ministre, & se contenta du titre du Vice-Protecteur.

Tous les établissemens nouveaux, sur-

(1) L'Académie s'assembloit d'abord chez Charmois ; elle tint ensuite ses conférences dans la maison d'un de ses amis, située proche St. Eustache : de là elle passa dans l'hôtel de Clisson, rue des Deux-Boules, où elle continua ses exercices jusqu'en 1653, qu'elle se transporta dans la rue des Déchargeurs.

tout en France, éprouvent dans les commencemens beaucoup de variations, & ont peine à prendre une aſſiette durable. Celui-ci reſta long tems variable & errant. Ce ne fut qu'au bout d'un demi-ſiecle qu'il eut un domicile fixe (1), digne de lui, dans le Palais des Rois, & s'aſſit ſur des fondemens ſolides & inébranlables. Le Souverain ne crut point compromettre la Majeſté, en s'en déclarant ſeul Protecteur, & il fut mis ſous la direction de l'Ordonnateur général de ſes bâtimens. MM. de Tournehem (2) & de Marigny contribuerent à lui faire faire des progrès, & ſur-tout le Marquis de Pompadour.

Dès 1665, Louis XIV avoit fondé à Rome une école pour les Peintres François, dont Errard fut le premier Directeur, ce qui avoit commencé à donner une haute idée de l'Académie de Paris,

---

(1) En 1656 Sarrazin céda à l'Académie un logement qu'il avoit dans les galeries du Louvre; mais en 1661 elle fut obligée d'en ſortir, & M. de Ratabon, Surintendant des bâtimens, la tranſféra au Palais-Royal, où elle demeura trente & un an. Enfin, ſon domicile fut fixé au vieux Louvre.

(2) Oncle de la Marquiſe de Pompadour, qui avoit ſuccédé au Duc d'Antin, fils de la Comteſſe de Toulouſe.

& fit désirer à celle de cette ancienne capitale du monde de s'unir avec elle, & de lui proposer une agrégation mutuelle des deux Compagnies : la proposition fut acceptée (1), & la Romaine choisit *le Brun* pour son Prince, honneur qui n'avoit jamais été accordé aux Etrangers. Sous Louis XV il fut établi à Paris un concours de prix entre les éleves ; & ceux qui les remportent sont entretenus à Rome aux frais du Roi, afin de s'y former le goût sur les grands modeles de l'Italie.

Malgré l'attention constante de ces Souverains à illustrer l'Académie de Peinture & de Sculpture, qui le croiroit, Milord ? Ces arts destinés dans tous les tems, chez les peuples éclairés, à concourir à la gloire nationale par des monumens qui conservent la mémoire des actions vertueuses, des travaux utiles, & des hommes célebres ; qui contribuent encore en France à l'avantage, ainsi qu'à la perfection de la plupart des arts d'industrie, & à rendre plusieurs branches de commerce plus étendues & plus

(1) Les lettres de réunion en furent expédiées au Conseil, & vérifiées au Parlement en 1676.

floriſſantes (1), qui ſont eſſentiellement partie des arts libéraux, reſtoient toujours confondus avec les arts méchaniques; ce n'eſt qu'à l'inſtant que Louis XVI vient de leur accorder une diſtinction particuliere, & faire jouir ceux qui les exercent des mêmes droits dont jouiſſent ceux qui font profeſſion des autres. Déjà, l'année derniere (2), en faiſant connoître qu'ils ne devoient pas être confondus avec les arts méchaniques, Sa Majeſté leur avoit rendu cette liberté dont ils n'auroient jamais, de ſon aveu, dû être privés. Aujourd'hui, en annonçant que ces arts nobles ſe ſont de plus en plus perfectionnés & répandus dans le royaume, qu'ils ont produit un très-grand nombre de monumens & d'ouvrages qui atteſtent leurs progrès, & ont ſervi à embellir la capitale, les principales villes, & les maiſons royales; elle a voulu manifeſter plus ſpécialement l'intérêt qu'elle prend à tout ce qui peut honorer

(1) Phraſes du préambule de la déclaration du Roi, en faveur de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, donnée à Verſailles le 15 Mars régiſtrée en Parlement le 2 Septembre dernier.

(2) Par l'édit du mois d'Août 1776, portant *nouvelle création de communautés d'arts & métiers.*

& encourager des arts aussi estimables & aussi utiles, ainsi qu'à tout ce qui peut contribuer à la prospérité de ses peuples (1). Elle a rendu une déclaration où elle leur accorde des faveurs & une bienveillance spéciales, propres à les diriger vers leur but & leur perfection.

Suivant les principales dispositions de cette nouvelle loi, les arts de peinture & de sculpture sont parfaitement assimilés avec les lettres, les sciences, les autres arts libéraux, sur-tout l'architecture, ce qui n'a cependant lieu qu'à l'égard des Artistes, s'adonnant, sans aucun mélange de commerce, aux sujets historiques, au portrait, au paysage, aux fleurs, à la miniature, aux autres genres où le génie peut élever le talent au point de lui mériter l'admission à l'Académie. Celle ci est distinguée de toutes les autres de la même classe, qui pourront s'établir, par l'honneur de contribuer d'être sous la protection immédiate de Sa Majesté, & par les titres d'Académie Royale de Peinture & de Sculpture premiere & principale. Elle sera comme la mere, l'appui & l'institutrice de toutes. Ses

(1) Phrases du préambule.

membres pourront ſeuls prendre le titre de Peintres & de Sculpteurs du Roi. Ils ſeront ſeuls autoriſés d'établir des exercices ou donner des leçons publiques de leur art, en ce qu'il eſt eſſentiel de conſerver l'unité & la communication des principes, plus ſûrs, plus connus, & plus fixes parmi eux, ſoit à cauſe de la tradition des lumieres des hommes célebres qu'a produit cette Compagnie, ſoit à cauſe de l'avantage qu'ont la plupart de ceux qui la compoſent, d'avoir remonté aux ſources du beau par l'étude des chef-d'œuvres de l'Italie, de s'être développé, étendu le génie en s'occupant plus fréquemment de grands travaux.

Comme la réputation & la gloire méritées par d'excellens ouvrages ſont la plus belle récompenſe que doivent déſirer les Artiſtes de diſtinction, afin de prévenir le tort que ceux dont il s'agit recevroient, ſoit par des imputations fauſſes, ſoit par des altérations injurieuſes, il eſt défendu à tout Graveur, Sculpteur ou autres, d'emprunter le nom d'aucun membre de l'Académie, ſans la permiſſion de l'Auteur ou de ſon Corps.

Enfin, en étendant la munificence de Louis XIV, qui avoit déjà doté l'Aca-

démie, par l'inſinuation de Colbert (1), d'une penſion de 4000 liv., Louis XVI l'a portée à 10000 liv.

A la ſuite de la déclaration ſont des ſtatuts & réglemens, enrégiſtrés auſſi au Parlement, qui font connoître l'organiſation, le régime, la diſcipline de cette Compagnie. Par le premier, le Directeur des bâtimens eſt confirmé dans ſes prérogatives & dans ſes fonctions de miniſtre en cette partie, puiſqu'il eſt le ſeul intermédiaire entre le Roi & l'Académie, à laquelle il doit faire paſſer tous les ordres de Sa Majeſté.

Par le ſecond, le nombre des ſujets eſt illimité : il peut s'augmenter ou ſe reſtreindre ſuivant le vœu des Electeurs, clauſe bien judicieuſe & qui devroit avoir lieu dans toutes les Compagnies où le génie donne entrée. En effet, il y a des tems de ſtérilité & d'abondance, & les ſujets qu'il inſpire ſont plus ou moins nombreux, ſuivant les circonſtances ; mais l'adminiſtration ne varie point : elle ſera conſtamment repréſentée par un même nombre d'officiers & de Gradués, au nombre de cinquante-quatre ; ſavoir,

---

(1) En 1663.

un Directeur, un Chancelier, quatre Recteurs, deux Adjoints à Recteurs, ſeize Honoraires, dont huit Amateurs & huit Aſſociés libres, douze Profeſſeurs de peinture & de ſculpture, ſix Adjoints à Profeſſeur, un Profeſſeur de géométrie, pour donner des leçons d'architecture & de perſpective, un profeſſeur d'anatomie, huit Conſeillers & un Secrétaire hiſtoriographe.

Les fonctions de ces Officiers, développées dans tous les articles ſuivans, ſe déterminent la plupart par leur titre; telles ſont celles du Directeur, il change tous les trois ans, & ne peut être continué qu'une fois, à moins que ce ne ſoit le premier Peintre du Roi, qui peut l'être à perpétuité (1). On ſent facilement que c'eſt lui qui a dicté ce privilege abuſif & tendant au deſpotiſme ſur la Compagnie, par la réunion du crédit & du pouvoir dans le même individu. C'eſt ainſi que le Directeur des bâtimens a fait inſérer la reſtriction que toutes les élections ſeroient confirmées par le Roi ſur ſon rapport (2), ce qui rend ce petit Mi-

(1) Article 6.
(2) Article 5.

nîstre implicitement maître de toutes les places.

Le Chancelier eſt un grand mot qui déſigne un emploi aſſez commun, celui de garder les ſceaux de l'Académie, pour en ſceller les actes, mettre le *Viſa* ſur les expéditions, & ſa place eſt à vie. Le ſceau aura d'un côté l'image du Roi, & de l'autre les nouvelles armes que Sa Majeſté accorde à la Compagnie; ſavoir, *Minerve*, & pour exergue : *Libertas artibus reſtituta* (1).

Les Recteurs ſont perpétuels, ils doivent être choiſis entre les Profeſſeurs, & ſont ſeuls ſuſceptibles d'être élevés à la chancellerie, comme connus ainſi capables de cette charge plus éminente; ils préſident par quartier, en l'abſcence du Directeur, &, en cas de décès, ſont remplacés par les Adjoints à *Recteur* (2).

C'eſt dans un comité du Directeur & des Recteurs réunis que ſeront jugés tous les différents qui ſurviendront touchant la connoiſſance des arts de peinture & de ſculpture; ils ſeront ſeuls arbitres des ouvrages, ainſi que des conteſtations

---

(1) Article 7 & 8.
(2) Article 9.

élevées entre les membres de l'Académie (1).

Les Honoraires (2) ſont partagés en deux claſſes d'Amateurs & d'Aſſociés libres. On ne peut monter à la premiere qu'après avoir paſſé par la ſeconde, qui aura lieu ſans nouvelle élection, de plein droit & par rang d'ancienneté. On a voulu prévenir de la ſorte les diviſions qui ſurviendroient néceſſairement par les cabales que ne manqueroient pas de former des gens puiſſans, ce qui porteroit fréquemment le trouble & la déſunion dans la Compagnie : les Amateurs auront ſeuls voix délibérative.

Tous ces membres ſont ou des protecteurs pris entre les grands Seigneurs, les gens en place, les gens riches ; ou des particuliers, qui, ſans exercer les arts, objets des travaux des Académiciens, en ont la théorie & le goût, ſont zélés pour leur progrès ; enfin, par leur intelligence en matiere d'affaires, peuvent rendre leur ſurveillance utile pour le maintien & la conſervation des droits & des intérêts de la Compagnie.

---

(1) Article 10.
(2) Article 3.

Les *Agréés* ſont un premier grade par lequel il faut paſſer pour être Académicien (1). On ne peut obtenir l'un & l'autre que ſur des ouvrages préſentés & réuniſſant au moins les deux tiers des ſuffrages de l'adminiſtration, c'eſt-à-dire, des Officiers détaillés ci-deſſus, ayant ſeuls voix délibérative. Un Académicien, excepté la capacité de paſſer par élection aux dignités de l'adminiſtration, n'a d'autre diſtinction de l'Agréé, que l'admiſſion aux aſſemblées & autres avantages intérieurs (2); mais celui-ci, dans la crainte que ſatisfait de ce premier honneur, il ne tombât dans un relâchement dont on a eu de fréquens exemples, eſt tenu, dans les trois ans de ſon admiſſion, de ſe préſenter pour être Académicien, ſous peine de perdre même le titre d'Agréé (3).

Tous ce qui a été dit à l'égard des Peintres & Sculpteurs, doit s'entendre

---

(1) Article 25.

(2) Article 30.

(3) Article 27. Il y a une exception pour les Agréés Sculpteurs & Graveurs, en ce que les ouvrages demandés pour leur réception ſont ordinairement diſpendieux & de longue exécution, & l'académie peut à leur égard proroger le terme fixé.

des Graveurs, aussi faisant corps avec eux, & susceptibles également de concourir pour les diverses places de l'Académie.

Telles sont, Milord, les dispositions les plus essentielles du réglement en quarante articles, qui m'ont paru dignes de vous être développées, & doivent contribuer aux progrès des arts brillants qu'elles concernent. Mais la plus belle institution, la plus utile, la plus propre à exciter l'émulation & à former également des artistes & des amateurs, c'est l'exposition périodique des travaux de ces maîtres & aspirans. Elle fut ordonnée par M. Orry, en 1737 (1), & célébrée par un Poëme aimable, qui en a conservé la mémoire (2) à la postérité. Elle eut lieu depuis pendant quelque temps chaque année à une époque fixe (3); la

(1) Il y avoit eu une exposition au mois de Mai 1727; mais c'étoit très-peu de chose, & elle n'avoit pas eu de suite.

(2) On trouve dans les œuvres de Gresset une épître à ce sujet, adressée à M. Orry, Ministre des finances & Directeur-général des bâtimens.

(3) L'exposition commence le 25 Août, & dure un mois; on la prolonge presque toujours jusqu'au commencement d'Octobre. C'est en 1752 que le public commença d'être privé de l'exposition

difficulté de fournir suffisamment, durant ce court intervalle, des ouvrages nouveaux, & les plaintes des Artistes molestés par les critiques, ont engagé le ministere à reculer les époques du concours qui n'a plus lieu que tous les deux ans.

Il est au Louvre (1) un galetas,
Où dans un calme solitaire,
Les chauve-souris & les rats
Viennent tenir leur cour pléniere,
C'est là qu'Apollon sur leurs pas,
Des beaux arts ouvrant la barriere,
Tous les deux ans tient ses états,
Et vient placer son sanctuaire.

On ne peut, Milord, mieux définir le lieu où se fait l'exposition qu'on appelle le *Sallon* ; il faut ajouter seulement qu'on débouche, par une sorte de trappe d'un

---

annuelle. Voici ce que je trouve dans une critique ancienne du sallon de 1753. « On vient d'ouvrir » au public un sallon magnifique, & qui le dé» dommage bien de celui dont il n'a pu jouir l'an» née derniere, nos Artistes l'ayant voulu punir » de son indifférence à leur égard, & de ne les » avoir pas assez employés.

(1) Ces vers sont tirés d'une critique en vers du sallon de cette année, attribuée au Marquis de Villette, & que vous pouvez lire, Milord, dans le *Courier de l'Europe*, si vous ne la connoissez pas.

escalier, quoiqu'assez vaste, presque toujours engorgé : sorti de cette lutte pénible, on n'y respire qu'en se trouvant plongé dans un gouffre de chaleur, dans un tourbillon de poussiere, dans un air infect, qui, impregné d'atmospheres différens, d'individus d'espece souvent très-mal-saine, devroit à la longue produire la foudre ou engendrer la peste; qu'étourdi enfin par un bourdonnement continuel, semblable au mugissement des vagues d'une mer en courroux. Au reste, ce mélange de tous les ordres de l'Etat, de tous les rangs, de tous les sexes, de tous les âges, dont se plaint le petit-maître dédaigneux, ou la femme vaporeuse, est pour un Anglois un coup-d'œil ravissant; c'est peut être le seul lieu public où il puisse retrouver en France l'image de cette liberté précieuse dont tout offre le spectacle à Londres, spectacle enchanteur & qui m'a plu davantage que les chef-d'œuvres étalés dans ce temple des arts. Là le Savoyard coudoie impunément le cordon bleu; la poissarde, en échange des parfums dont l'embaume la femme de qualité, lui fait fréquemment plisser le nez, pour se dérober à l'odeur forte du bran de-vin qu'elle lui envoie; l'artisan grossier, guidé par le

ſeul inſtinct, jette une obſervation juſte, dont, à cauſe de ſon énoncé burleſque, le bel eſprit inepte rit à côté de lui, tandis que l'Artiſte caché dans la foule en démêle le ſens, & la met à profit. Là, enfin, les écoliers donnent des leçons à leurs maîtres : oui, Milord, c'eſt des jeunes éleves, répandus dans cette cohue immenſe, qu'émanent preſque toujours les meilleurs jugements. En effet, déjà pourvus d'aſſez de talent pour raiſonner pertinemment ſur leur art; dénués de préjugés, de paſſions, de jalouſie, de baſſe complaiſance, ils ont encore les idées primitives dans toute leur pureté, le goût ſain de la nature, qui n'eſt altéré par aucun attachement à aucune école, à aucun maître, ils s'expriment avec la candeur de leur âge ; ils ſe combattent avec bonne foi, & de leurs petites diſputes, de leurs querelles enfantines ſouvent naît la vérité pour le connoiſſeur, qui, préoccupé des ſyſtêmes divers, & flottant dans ſes incertitudes, avoit beſoin de ce coup de lumiere, afin de le décider & le fixer : mais auſſi que de cabales ſe forment dans cette obſcure enceinte, & que de complots s'y forgent ! Que de méchancetés ! que de

noirceurs ! La fureur y aiguife fes traits ; l'envie y prépare fes poifons, & bientôt naiffent ces pamphlets éphémeres qui défolent les Artiftes, & pour la plupart n'acquerroient, il eft vrai, aucune confiftance fans leur extrême fenfibilité. Heureufement qu'ils ont aujourd'hui un chef qui, jaloux de ménager leur foibleffe, leur épargne, autant qu'il peut, ces mortifications ; autre abus fans doute, puifque la critique n'eft pas moins utile au talent que la louange : l'une l'aiguillonne & l'éclaire ; l'autre l'encourage quelquefois, mais le plus fouvent l'engourdit.

Le chef dont il eft ici queftion, eft M. Dangiviller, qui enchérit fur fes prédéceffeurs, & a des projets très-vaftes pour la perfection des arts. Indépendamment du Mufée qu'il doit former dans la galerie des Tuilleries, où l'on placera tant de chef-d'œuvres de peinture & de fculpture entaffés dans les gardes-meubles de Sa Majefté, & qui s'y dégradent & dépériffent honteufement, imagination hardie, ne pouvant s'exécuter qu'à grands frais & avec beaucoup de tems, il a déterminé le Roi à confacrer tous les deux ans une certaine fomme pour

des tableaux du grand genre (1), dont les ſujets doivent être principalement tirés de l'hiſtoire de France, & pour les ſtatuts des hommes illuſtres dont elle s'honore (2).

Les Artiſtes ne ſont pas auſſi contens du Directeur de l'Académie. M. Pierre, premier Peintre du Roi, auquel ils reprochent beaucoup de morgue & d'importance, ſur-tout une pareſſe dans laquelle il s'autoriſe par les fonctions de ſa place; & ils prétendent qu'au contraire, c'eſt par de nouveaux travaux qu'il devroit s'en montrer digne. » Il ſe » croit, diſent-ils, obligé à donner des » audiences; à aller à la Cour; à ne » pas manquer le lever du Roi. Cependant la principale affaire d'un » Peintre eſt de compoſer des tableaux. » Wanloo (3) travailloit le Dimanche (4), » comme les autres jours, ſans que Sa

---

(1) Il y en avoit dix d'expoſés cette année, dont trois ſujets de l'hiſtoire de France.

(2) Le nombre en eſt fixé à quatre.

(3) Premier Peintre du Roi avant M. Boucher, auquel a ſuccédé M. Pierre.

(4) Le Dimanche eſt ſur-tout le jour pour les courtiſans, auquel ils ſe rendent en foule à Verſailles.

» Majesté s'en apperçût, & son lever
» ne se faisoit pas moins bien. Il paroît
» que depuis 1761, il n'a point con-
» couru au sallon; mais il a fait de
» grands ouvrages, tels que la coupole
» de saint Roch, le plafond du Palais
» Royal, le plafond de Saint-Clou (1).
» Il se repose aujourd'hui. » Ses partisans
assurent que ses ouvrages réunissent les
parties les plus rares à trouver ensemble,
dessin, coloris, caractere, expression,
tout y est également suivant eux. Oui,
également, répliquent ses détracteurs,
parce qu'il est médiocre en tout. Pour
moi, je m'en rapporte à ce qu'en écri-
voit un amateur plein de goût, il y a
près de trente ans (2), d'un rang au
dessus des petits ménagemens, & dans
un âge où l'enthousiasme seul des arts
le faisoit parler. » M. Pierre me paroît
» très-propre à consoler la peinture de
» ses pertes; il est rare de voir des
» Artistes aussi jeunes réunir autant de
» talens. C'est le fruit du génie & d'un

---

(1) Château de plaisance de M. le Duc d'Orléans, dont M. Pierre est premier Peintre.

(2) C'est M. le Baron de St. Julien, auteur des lettres sur *la peinture à un amateur*, qui parurent en 1750.

» tems ſolidement employé à de mûres
» réflexions... Louons-le de ſon amour
» pour les arts & de ſa mâle activité au
» travail, qui lui en fait dévorer toutes
» les difficultés. On trouve dans cet Au-
» teur une grande facilité de compoſi-
» tion, beaucoup de vigueur de coloris,
» & un deſſin, pour l'ordinaire, ſavant
» & exact. Son pinceau eſt aiſé, cou-
» lant, voluptueux. »

Le critique cite enſuite ſix tableaux de ce maître (1), dont quatre du genre hiſtorique & exaltés avec les plus vifs tranſports.

Pour plus de commodité, je parcours l'ordre du tableau, Milord ; prenez votre almanach royal, & ſuivez-moi.

M. Dumont le Romain & le Moine, ſont deux anciens Directeurs ; ne croyez pas que ce ſurnom de *Romain*, à l'égard du premier, ſignifie que ſes ouvrages ſont dignes de l'école Romaine ; s'il ne marque ſon talent, il fait honneur à ſon zele ; on le lui a donné, parce que dans ſa jeuneſſe, ne pouvant faire le voyage d'Italie faute d'argent, il l'entreprit &

---

(1) Une *Pſyché*, une *Léda*, l'*Enlevement d'Europe*, & la *Préſentation au temple*. Les deux autres ſont une paſtorale & une ſolitude.

l'exécuta à pied. Ses ouvrages ſont extrêmement travaillés ; il deſſine & peint avec ſévérité ; mais il eſt dur, monotone & ſans graces (1). Le ſecond eſt un Sculpteur très-connu, ſûrement un grand homme ; car il eſt d'une modeſtie rare : il vieillit malheureuſement, & n'a rien expoſé cette année.

Après eux marche un ancien Recteur, M. Nattoire, venu depuis peu de Rome, où il étoit Directeur de l'Académie de France. Toutes ſes dignités, ainſi que l'honneur qu'il a d'être Chevalier de l'ordre du Roi, ſont un préjugé en ſa faveur. Il eſt fameux, en effet, par un grand nombre d'excellens ouvrages qu'on voit de lui dans différentes égliſes de Paris, & ſur-tout par la chapelle des enfans Trouvés, qui fait ſallon à elle ſeule. Il eſt renommé pour la ſupériorité de ſon deſſin ; mais il a un coloris toujours plombé & livide, qui dépare entiérement ſes meilleurs tableaux. On lui reproche encore de la froideur. Voici comme, en le louant, un Poëte, dont j'adopte volontiers le jugement, lui re-

---

(1) Ce jugement eſt encore du Baron de Saint-Julien.

proche ingénieusement ce défaut (1).
» Dois-je t'oublier ici, toi placé au centre
» des arts, comme à leur source, pour
» diriger la marche de nos éleves, &
» modérer dans eux l'ivresse du talent?
» Fais pour habiter sous le ciel le moins
» tempéré & recevoir leurs idées de la
» présence immédiate du génie, il voulut
» que ta sagesse leur servît de guide;
» que ces aiglons ambitieux, devenus
» plus timides à ton exemple, s'accou-
» tumassent, mais de loin, à contem-
» pler cet astre brûlant d'un œil serein
» & sans s'éblouir. Chez toi le feu sub-
» jugué de l'enthousiasme le cede par-
» tout à celui du bon sens. Ton guide
» fidele est le scrupule, ta Divinité chérie
» l'exactitude. Tel fut cet ingénieux la
» Motte, qui peu propre à recevoir les
» impulsions du génie, se servit en
» sophiste de sa raison pour l'opposer au
» sentiment. »

Vous jugez facilement, Milord, par la nature des ouvrages de M. Nattoire,

---

(1) Dans les *Caracteres des Peintres François, actuellement vivans*, que je trouve imprimés à la suite d'un poëme sur la peinture de M. le Baron de St. Julien, en 1776, & du même Auteur.

que c'eſt un dévot, mépriſé de ſes confreres, pour avoir compromis à Rome les privileges de l'école Françoiſe, en voulant aſſujettir un éleve à l'inquiſition exercée contre les ſujets du Pape (1).

Dans le régime ancien, il n'y avoit que deux Recteurs. L'un deux, M. Jeaurat, ne produit plus : ſon genre grivois & poliſſon, exige tout le feu du jeune âge ; la gaieté, que ne comporte guere la vieilleſſe, en fait le principal mérite. On m'a montré deux charges de lui très-agréables : dans la premiere, c'eſt un taudis de filles qu'un Commiſſaire fait enlever en préſence d'une foule de poiſſardes, témoins de la ſcene. L'autre repréſente un déménagement bourgeois, troublé par des créanciers importuns. Son défaut eſt de ne pas aſſez empâter ſes tableaux, qui manquent abſolument de relief (2). Son confrere eſt un Sculpteur, ce Couſtou qui vient de mourir, & dont je vous ai fait tout récemment l'éloge.

(1) Il s'agit d'un ſieur Mouton, exclu de l'Académie à Rome par le ſieur Nattoire, pour n'avoir pas ſatisfait à ſon devoir paſcal.

(2) Je trouve ce reproche dans un recueil de lettres ſur ce ſallon, attribuées à M. de Bachaumont.

Des

Des Adjoints à Recteur, il suffit de nommer M. Pigal pour le faire connoître. L'Europe entiere parle de son Mausolée du Maréchal de Saxe ; & M. André Bardon qui, quoique Poëte, Peintre, Historien, n'en est plus connu.

Je passe légérement sur les huit Honoraires Amateurs & les huit Associés libres, où l'on compte la moitié de grands Seigneurs, gens de qualité, militaires (1), recevant au moins autant de lustre de l'Académie, qu'ils lui en donnent ; quatre financiers, gens riches (2), s'étant avisés le soir d'être savans dès le lendemain, & croyant avoir acquis beaucoup de connoissance après avoir acheté beaucoup de tableaux ; de ces sots qu'aiment singuliérement les Marchands & qu'adulent & prônent certains Peintres qui, oubliant la noblesse de leur art, s'associent secrétement aux marchés lucratifs de ces brocanteurs & à leurs manœuvres hon-

(1) MM. Comte de Baschi, Marquis de Calviere, Chevalier de Valory, Marquis de Voyer, Duc de Bouillon, Blondel d'Azincourt, Baron de Bezenwal, Turgot.

(2) MM. Watelet, de la Live de July, Bergeret, de Montullé.

teuses (1). Quant à M. de Boulogne (2), d'un nom illustre dans la peinture, il n'est point étranger à l'Académie ; mais qu'y fait celui de l'Abbé Pommyer, qui n'a point la manie d'être dupe, qui n'a point fait de voyage en Italie, personnage borné, sans illustration, sans lumieres ? Sans doute, comme Conseiller de Grand'Chambre, il est de ceux qu'admet la nouvelle loi, en qualité de gens utiles, & pourra solliciter les procès de la Compagnie, si elle en a.

M. Gabriel est le premier Architecte du Roi, c'est l'Auteur de la colonnade de la place de Louis XV, qui ne vaut pas tout-à-fait celle du Louvre ; mais de la nouvelle salle de Versailles qui, tout bien examiné, est ce qui s'est fait de mieux du siecle dans les maisons roya-

---

(1) Tout cela se trouve détaillé dans *des Dialogues sur la Peinture*, avec des notes qui parurent en 1774, à l'occasion du sallon de 1773. Le septieme dialogue roule sur les manœuvres entre les Peintres & les Brocanteurs & les Marchands d'estampes. J'ai déjà emprunté quelques détails & jugemens de cet ouvrage très-instructif, l'Auteur est anonyme.

(2) Conseiller d'État ordinaire & au Conseil royal, Intendant des finances. Il descend d'un Peintre de ce nom très-connu.

les (1) ; & *M. Souflot* ſon confrere ne dépare pas non plus cette liſte. L'Auteur de la moderne égliſe de Sainte - Genevieve a droit de s'aſſeoir dans toutes les Académies des Arts.

Des douze Profeſſeurs (2), M. Hallé eſt le plus ancien ; il ſe montre infatigablement à toutes les expoſitions ; mais cette fois, la foibleſſe de ſon pinceau ſe reſſent de ſa main débile (3). Il a pourtant encore du deſſin, une diſtibution ſage, une ordonnance bien entendue. On l'a toujours regardé comme de la ſeconde claſſe (4), ſeulement à raiſon de ſa mauvaiſe couleur & de ſon défaut d'enthouſiaſme, ſans lequel il n'y point de génie.

M. Vien n'a point expoſé cette année ; eſt Directeur de l'Académie à Rome,

---

(1) Jugement des *Dialogues ſur la peinture.*

(2) Je paſſe MM. Adam & la Date, Sculp-rs, anciens Profeſſeurs que je ne connois nul-nent.

(3) *Dans Cimon l'Athénien, qui, après avoir abattre les murs de ſes poſſeſſions, invite le ple à entrer librement dans ſes jardins & à en ndre les fruits.* Tableau pour le Roi de 10 ds 4 pouces carrés.

(4) Jugement de M. le Baron de St. Julien, en o.

& y réside actuellement, ce qui prive le Public de ses ouvrages qu'on aime : il n'a pas beaucoup d'imagination, mais il n'est point effrayé d'une vaste ordonnance : il a le goût de l'antique, il dessine avec correction & supérieurement les pieds & les mains ; la plupart de ses têtes manquent d'expressions, surtout dans les passions fortes & tragiques ; du reste, peu de maniere, couleur assez vraie, belle entente du clair-obscur : c'est le Peintre qui réunit le plus de parties (1). On vante, comme son meilleure ouvrage, la banniere qu'il a faite pour la paroisse

(1) « C'est un bien habile homme : ça vous » dessine d'une correction charmante, avec de » la grace, de la naïveté... on est étonné que ce » Peintre ait fait les personnages si bien, les ve- » lours si velours, les cheveux si vivans & si bien » faits ; car on se dit à l'oreille que jusques-là » ce n'avoit pas été son métier, & que c'étoit » un Peintre de nullités anciennes.... » Tel est le jugement que portoit d'un des principaux tableaux de M. Vien exposé en 1769, représentant *l'inauguration de la statue équestre du Roi.* M. Cochin dans une facétie qu'on lui attribue, intitulée *Réponse de M. Jerôme, rapeur de tabac, à M. Raphaël, Peintre de l'Académie de St. Luc, Entrepreneur-général des enseignes de la ville, faubourg & banlieue de Paris....*

de St. Germain l'Auxerrois (1) ; &, quoique je n'aime pas les processions, Milord, j'ai été exprès à celle de cette église, le jour de la Fête-Dieu derniere : j'ai trouvé que c'étoit plutôt le triomphe de l'Artiste que du Créateur. Toute l'admiration se portoit sur ce trophée brillant.

Reposons-nous, Milord, & permettez que je remette à une autre séance la suite de ce coup-d'œil sur l'école Françoise, qui devient plus étendu que je ne comptois. On est aisément bavard quand on parle de ce qu'on aime, & je pourrois ajouter avec ce qu'on aime.

Paris, ce 13 Septembre 1777.

---

(1) Cet ouvrage fut exposé au sallon de 1755, & c'est le jugement de M. le Baron de St. Julien.



LETTRE IV.

Eloge hiſtorique de Michel de l'Hôpital, Chancelier de France, *avec cette Epigraphe :* Ce n'eſt point aux eſclaves à louer les grands hommes, *in-8°. de 125 pages.*

EN vous parlant de l'Académie Françoiſe, je n'ai pas encore eu occaſion, Milord, de vous faire mention de la ſéance périodique qu'elle tient chaque année, le jour de la St. Louis, pour la diſtribution du prix d'éloquence ou de poéſie (1), décerné alternativement. Cette fois, il s'agiſſoit du premier, & le ſujet étoit l'éloge de l'Hôpital (2). Comme je

(1) Ces prix ont été formés des fondations réunies de MM. de *Balzac*, de *Clermont-Tonnerre*, Evêque de Noyon & *Gaudron* : les deux premiers, membres de l'Académie, le dernier particulier aſſez obſcur. On ne voit pas que le don de celui-ci, acte de généroſité pure, d'enthouſiaſme vif pour les lettres, ait excité en aucun tems la moindre marque de reconnoiſſance de la Compagnie envers ce bienfaiteur.

(2) Dans le principe, le ſujet devoit être un

n'y ai point aſſiſté, je ne puis vous en rendre compte. Quant au diſcours couronné, les journaux ſont pleins d'extraits & de détails qui me diſpenſent de revenir ſur un diſcours analyſé déjà ſous tous ſes points de vue; mais ce qu'ils ne vous ont peut-être pas appris, eſt l'anecdote la plus curieuſe à cette occaſion : c'eſt que ſon Auteur, l'Abbé Remi, & les Docteurs qui l'ont approuvé (1), ſont entrepris par la Faculté (2), & vraiſemblablement ſeront ſommés de ſe rétracter, s'ils ne le font de bonne grace avant le décret abſolu.

L'éloge de l'Hôpital dont j'ai à vous entretenir, Milord, ne ſera point dans ce cas : l'Auteur voulant éviter une que-

---

diſcours de morale, fondé ſur un texte de l'écriture ſainte, à peu près comme un ſermon; il devoit même finir conſtamment par une priere à Jeſus-Chriſt. Sous le ſecrétariat de M. Duclos, l'Académie a ſecoué ce joug, & a ſubſtitué à ce diſcours de morale l'éloge d'un grand homme de la nation. On m'a dit que cette inſtitution remontoit à 1660, & que l'éloge *du Chancelier d'Agueſſeau* a été le premier propoſé aux candidats.

(1) L'un eſt le frere Fozembas, Moine, & l'autre le Docteur Billette.

(2) La dénonciation a eu lieu au *prima menſis* de ce mois.

relle infaillible avec les Théologiens ; pour ne point être obligé de s'aftreindre aux formalités (1), n'a pas concouru. Il eft ainfi refté maître de fe livrer à toute l'impulfion de fon génie ou de fon *humour*, (*). Par là, fuivant lui, il a furmonté la plus grande difficulté du fujet, celle, chargé de pareilles entraves, de ne pouvoir le traiter avec la liberté & la vérité qu'il exige. C'eft ce qu'il développe dans un avant-propos, où il juftifie l'épigraphe qu'il a prife, & explique dans quel genre il a conçu fon ouvrage.

» En effet, quand les ftatuts de l'Aca-

---

(1) Les matieres de morale, traitées dans l'origine par les candidats, fembloient exiger que les difcours fuffent approuvés par la Faculté. L'Académie, en changeant de plan, s'étoit affranchie de cette fervitude ; mais *l'Eloge de Fénélon*, par M. de la Harpe, couronné en 1771, ayant attiré l'attention du Clergé qui y avoit trouvé des propofitions très-répréhenfibles, il eft intervenu arrêt du Confeil, ordonnant que l'article dix du réglement du Confeil, fait en 1671 pour l'Académie Françoife, aura lieu ; c'eft-à-dire que les candidats reviendront à l'ancien ufage.

(*) Mot Anglois que celui *d'humeur* rend mal en François ; c'eft ce qu'a fenti fans doute Milord *Al-Eye*, qui en écrivant à un compatriote, a préféré le terme de fa langue plus énergique. (*Note de l'Editeur.*)

» démie imposent la nécessité de sou-
» mettre les ouvrages destinés au con-
» cours à la censure de la Sorbonne ;
» quand on a vu cette même Sorbonne
» se déchaîner contre quelques lieux com-
» muns de tolérance répandus dans Béli-
» saire, & dans un éloge de Fénélon ;
» comment permettroit-elle de louer un
» homme qui parla toujours le langage
» de la philosophie & de la raison dans
» le Conseil des rois ; qui préserva la
» France des horreurs de l'inquisition ;
» qui voulut soulager le peuple en dimi-
» nuant les richesses du Clergé ; qui
» jugea toujours la religion en homme
» d'Etat, c'est-à-dire, comme une partie
» de législation nécessaire à maintenir,
» mais que le Gouvernement doit accom-
» moder au plus grand bonheur des
» hommes ; qui de là pencha toujours
» secrétement vers le calvinisme, parce
» qu'il le trouvoit plus ami de la liberté,
» de l'industrie & de l'humanité ? Com-
» ment ensuite, sans tomber dans des
» allusions & des paralleles involontaires,
» louer un Ministre, qui ne se laissa
» amollir par la corruption & gouverner
» par l'intrigue ; qui conserva dans sa
» place toute l'intégrité de sa vertu &
» de son caractere ; qui, placé auprès

» d'un jeune Roi, fit tout ce qu'il put
» pour l'éclairer & pour l'arracher aux
» mœurs empoisonnées de sa Cour; qui
» fut en un mot le Ministre de la nation,
» plutôt que celui du trône? Qu'il ose
» entreprendre un éloge pareil, celui
» qui se sentira quelque talent, & sur-
» tout cette sorte de talent qui naît de
» la passion pour la vérité; qu'il l'ose,
» & bientôt, effrayé de tout ce que son
» sujet l'obligeroit de dire, sentant de
» tous côtés les entraves qui l'environ-
» nent, la plume échappera de ses
» mains; & plus son ame aura de hau-
» teur & d'énergie, plus elle retombera
» douloureusement sur elle-même, acca-
» blée du poids de ses chaînes.

Ce début ne peut sans doute que donner une grande idée du désintéressement & de la véracité de l'historien. Un autre avantage qu'il s'est encore ménagé, a été de s'affranchir de toutes les autres formules prescrites par l'Académie, soit pour la modification, soit pour la durée du discours. Dans le sien aucune de ces dissections oratoires connues sous le nom de premier point, de second point, de division, de soudivision, ignorées chez les Grecs & chez les Romains, imaginées dans des tems de barbarie & con-

ſervées juſqu'à nos jours, malgré leur ridicule.

Le Panégyriſte parcourt tout ſimplement les différentes époques de la vie de ſon héros, ce qui forme des ſuſpenſions, des repos naturels pour le lecteur & ſeulement exige des tranſitions adroites & variées. Après avoir parlé de ſa naiſſance, de ſon éducation, des premiers malheurs de ſa jeuneſſe, il le montre ſiégeant au Parlement, puis Ambaſſadeur du Roi de France au Concile de Trente; enſuite entrant au Conſeil comme Maître des requêtes, revêtu de la charge de Surintendant, & premier Préſident de la Chambre des Comptes créée pour lui; de là paſſé en Savoye avec la dignité de Chancelier de la Ducheſſe, enfin rappellé dans ſa patrie pour y être élevé à celle de Chancelier & garde des ſceaux de France. L'Hôpital dégoûté, quittant le Miniſtere, ſon Hiſtorien le ſuit dans la retraite, & après l'avoir enviſagé ſous le rapport de Miniſtre & d'Homme d'Etat, le conſidere ſous celui de Légiſlateur; il termine par le repréſenter dans ſa vie privée, mourant de douleur après le maſſacre de la St. Barthelemi, & donne ainſi le dernier coup de pinceau à ſon tableau vaſte & magnifique.

Dans chacune des parties de ce discours, il y a des morceaux de la plus grande force & bien capables de déplaire & de faire des ennemis à l'Auteur. En voici quelques-uns que je vous ai extraits à la hâte ; car la rareté de l'ouvrage ne m'a pas encore permis d'en acquérir la propriété & de vous le faire parvenir.

A l'occasion de la charge de Conseiller au Parlement, qui fit partie de la dot de la femme de l'Hôpital, il se trouve une digression sur la vénalité des offices de magistrature. « Trente ans auparavant, » l'Hôpital n'auroit dû cette charge qu'à » son mérite ; alors les dignités de la robe » n'étoient point vénales, elles étoient » données à des Avocats distingués ; les » Parlements proposoient trois sujets lorsqu'il vaquoit une place, & le Roi nom» moit un des trois. Louis XII avoit con» firmé cette disposition par une loi for» melle. François premier, avide de » guerre & d'argent, la détruisit. Ce fut » le Chancelier Duprat qui lui donna ce » funeste conseil ; mais, puisque ce sont » les Rois qui choisissent leurs Ministres, » c'est à leur mémoire à répondre à la » postérité de toutes les fautes qui se » commettent sous leur regne. Les abus, » qui deviennent bientôt des torrens, ne

» ſont que des ruiſſeaux à leurs ſource ;
» on ne vendit donc d'abord que vingt
» charges nouvelles de Conſeiller au Par-
» lement de Paris : l'année ſuivante on
» en vendit trente dans les Parlemens
» de province ; & ſucceſſivement elles
» furent toutes miſes en finances. Il ne
» fallut plus alors, pour y parvenir, ni
» examen, ni concours de ſuffrages ; par
» conſéquent plus de ſcience, plus d'in-
» tégrité ni de réputation ; on vit ordon-
» ner au plus ignorant, & quelquefois
» au plus vil des citoyens, le droit de
» prononcer ſur la fortune & ſur la vie
» des hommes. Quand les juges ache-
» tent leurs emplois, il faut bien que tôt
» ou tard, directement ou indirectement,
» la juſtice ſe vende. Auſſi, bientôt l'an-
» cien & modique droit des épices ſe
» convertit en argent. Enſuite, vinrent
» les rétributions aux Secrétaires des
» Rapporteurs, les exactions de tous les
» légiſtes ſubalternes, les frais immenſes
» de la chicane ; car la chicane elle-
» même nâquit de cette funeſte ſource ;
» toutes ces formalités ſans nombre, ces
» détours, ces ſubterfuges qui la com-
» poſent, & qui ont fait du temple de
» la juſtice un labyrinthe où la ſaine rai-
» ſon & le bon droit ne peuvent preſque

» jamais ſervir de fil, ont été imaginés
» par les gens de loi. On a beaucoup
» déclamé contre les Financiers; mais
» l'avidité des Magiſtrats ou de leurs ſup-
» pôts, n'a été ni moins inventive, ni
» moins cruelle; elle a corrompu ce qu'il
» y a de plus ſacré ſur la terre, & le ſeul
» bien que les gouvernemens puiſſent faire
» aux hommes: la juſtice & les loix. »

Si ce paragraphe n'eſt point agréable au Parlement, celui-ci a dû lui déplaire infiniment plus, en ce qu'il renverſe abſolument toutes ſes prétentions & ſeroit la plus forte inculpation de ſa conduite ſur la fin du regne de Louis XV. Il eſt d'autant plus frappant, que l'Auteur oppoſe aux Magiſtrats ce même l'Hôpital dont ils ſe ſont prévalus ſi ſouvent dans leurs remontrances & leurs autres écrits.

« L'Hôpital croyoit que les Parlemens
» n'étoient & ne devoient être que des
» Cours de judicature. Leur prétention
» d'être le Sénat du Royaume, l'image
» & le ſupplément des Etats généraux,
» lui paroiſſoit non-ſeulement abſurde
» & chimérique, mais contraire aux
» intérêts de la nation. Quel droit, en
» effet, de ſimples Magiſtrats créés par
» le Souverain, occupant des charges
» vénales, nés la plupart d'une condition

» obſcure, n'ayant reçu ni délégation ni
» pouvoir de leurs concitoyens, avoient-
» ils de ſe croire appellés à repréſenter
» la nation? Quel rapport leur éducation,
» leurs études, leurs occupations jour-
» nalieres avoient-elles avec l'adminiſtra-
» tion ? Comment pouvoient-ils, dans la
» pouſſiere du barreau, avoir appris à
» connoître les beſoins de l'Etat au de-
» hors, ſa ſituation au dedans ; le meil-
» leur ſyſtême d'impoſition, le rapport
» de toutes les parties à l'enſemble &
» de tous les détails aux réſultats ? Quelle
» réclamation, quelles lumieres pou-
» voient naître de corps ainſi conſtitués ?
» De vaines remontrances pleines de
» déclamations, & vuides de moyens,
» indiquant quelquefois les maux, &
» n'enſeignant jamais les remedes. Com-
» ment ne ſentoit-on pas que ſi la Cour
» avoit paſſagérement favoriſé les pré-
» tentions des Parlemens, en paroiſſant
» regarder leur enrégiſtrement comme
» une ſanction néceſſaire & faiſant partie
» intégrante de la loi, c'étoit pour flatter
» la nation d'un fantôme de contre-poids
» à l'autorité du trône, & la déshabituer
» peu à peu de la convocation des Etats
» généraux ? »

Telle étoit, ſuivant l'Ecrivain, la façon

de penſer de ſon héros à l'égard des Magiſtrats ; mais bien loin d'être le fauteur du deſpotiſme & d'avoir cherché à augmenter l'autorité royale au détriment des droits de la nation, ce que lui ont reproché ſes détracteurs, il lui prête ſur ces droits les plus grandes idées & les plus patriotiques, l'Hôpital étoit alors Surintendant & Premier Préſident de la Chambre des Comptes. Il dit :

« L'Hôpital penſoit que les Etats généraux étoient le véritable conſeil de » la nation, le *Palladium* de ſes droits, » la reſſource qui pouvoit un jour tout » réparer en tout bouleverſant. C'étoit » une grande penſée que celle là, & qui » contenoit le germe de bien d'autres. Il » les fit en conſéquence convoquer trois » fois pendant ſon miniſtere, & il vou» loit que dans l'intervalle d'une convo» cation à l'autre, ils laiſſaſſent un comité » aſſemblé pour ſuivre l'exécution des » meſures qu'ils auroient priſes. » Et plus loin, ce qui eſt plus irréſiſtible encore dans la bouche d'un membre du Clergé, de Marillac, Archevêque de Vienne déclarant : « Que c'étoit là le tribunal inſ» titué pour écouter les plaintes de la » nation, comme les autres tribunaux » l'étoient pour écouter celles des parti-

» culiers ; que les anciens fondateurs de
» la monarchie Françoiſe ne s'étoient
» réſervés que ce lieu, où ils partageaſ-
» ſent avec le Roi l'autorité qu'ils lui
» avoient donnée, & où ils rentraſſent
» dans une eſpece d'égalité néceſſaire
» pour réparer ce que le Prince auroit
» uſurpé ſur ſes ſujets, où enfin, le
» pouvoir ſuprême dont ils l'avoient re-
» vêtu, ne les empêchât pas de négocier,
» & de conclure avec lui des traités obli-
» gatoires de part & d'autre. »

Il continue, & ce ſont ſur-tout ces réflexions qui ont ſinguliérement ulcéré le cœur des Magiſtrats, en ce qu'il ſe rend l'organe de la plus ſaine partie de la France & du Parlement lui-même.

« Telle eſt aujourd'hui, ſur les Parle-
» mens & ſur les Etats généraux, l'opi-
» nion, non des vieux Magiſtrats que
» les préjugés de leur profeſſion & de
» leur tems aveuglent, mais celle des
» jeunes gens, auxquels un eſprit plus
» hardi, plus libre, éclairé des lumieres
» actuelles, fait enviſager les objets ſous
» de plus grands rapports. Ils convien-
» nent de l'incompétence & de l'inſuffi-
» ſance des Parlemens dans les affai-
» res d'adminiſtration publique ; & ils
» avouent, qu'au lieu de leurs ridicules

» & inutiles conflits avec l'autorité royale,
» les Parlemens n'avoient qu'un parti à
» prendre, celui de reconnoître cette
» incompétence, de réclamer les Etats
» généraux comme seuls juges, seuls
» arbitres des intérêts de la nation ; &,
» en attendant de protester contre tout
» enrégistrement forcé, sur-tout quand
» il auroit rapport à des édits bursaux,
» comme illégal, prescriptible, & con-
» traire à l'usage constamment observé
» jusqu'à Louis XIII. Par là le Gouver-
» nement, qui ne se seroit vraisembla-
» blement point arrêté, étoit du moins
» obligé de démasquer ses vues ; il
» s'avouoit despotique ; le bandeau tom-
» boit des yeux de la nation ; & tôt ou
» tard une nation qui est éclairée, &
» qu'on opprime, rentre dans ses droits. »

Le discours que tint le Chancelier dans une de ces assemblées tumultueuses où l'on agitoit la question si l'on feroit la guerre aux Protestans ou si l'on leur accorderoit la Paix, est un morceau précieux, & par sa hardiesse, & par l'esprit de tolérance qui l'a dicté, & par l'éloquence vigoureuse dont il est rempli.

« Quels sont ces ennemis qu'on paroît
» mépriser, s'écrioit cet Orateur, homme
» d'Etat, en plein conseil ? Ce ne sont

» pas gens émus & ſoulevés par impru-
» dence, ſans ordre, ſans chefs & ſans
» diſcipline. Ce ſont gens aguerris, ré-
» ſolus, que le déſeſpoir & la néceſſité
» rendent dociles & diſciplinables, qui
» ont une grande opinion de leurs chefs,
» & dont les chefs ſont étroitement liés.
» Le camp du Roi, par contre, eſt di-
» viſé en factions & en querelles. L'am-
» bition y eſt débordée ; l'avarice y do-
» mine ; la diſcipline y eſt corrompue,
» la licence déméſurée & les volontés
» déſunies.

» Mais le Roi, objecte-t-on, pardon-
» neroit-il donc à des rebelles ? Des re-
» belles ! le mot eſt bientôt lâché. Quel
» eſt leur premier crime ? De penſer au-
» trement que nous. Mais ils croient
» bien penſer, & jamais la juſtice hu-
» maine n'a puni ceux qui pechent inno-
» cemment. En examinant les choſes de
» près, je ne ſais s'il y a homme ſi par-
» fait qui ſe voyant réduit au point où ils
» ont été, & voyant quelque moyen de
» s'en préſerver ne l'embraſſât vivement.
» C'eſt ce qui leur a mis les armes à la
» main ; car les menées qu'on bâtiſſoit
» contr'eux étoient ſi peu ſecrétement
» conduites, la défaveur tant évidente,
» le dédain ſi apparent, les menaces de

» la rupture de l'édit de pacification & » de la publication du concile tant ou- » vertes, qu'ils euſſent été par trop lourds » & ſtupides s'ils n'en euſſent, à bon » eſcient, été touchés, & euſſent bien » mérité le tourment qu'on leur apprê- » toit, s'ils n'euſſent évité la fête. Et y » a-t-il loi au monde plus urgente que » celle que la nature apprend à un cha- » cun, à ſavoir que la tuition de ſa vie » & de ſa liberté contre l'oppreſſion eſt » non-ſeulement licite, mais auſſi équi- » table & ſainte. Cette loi n'eſt point » enſeignée aux hommes, mais divine- » ment engravée en l'eſprit de toute » créature. Je ne veux pourtant les excu- » ſer en tout; mais je les juge plus dignes » de pitié que de haine.

» Le Roi, enfin, ajoute-t-on, ſera » donc forcé de capituler avec ſes ſujets : » ſi le Roi quittoit quelque choſe de ſon » droit & autorité, je n'aurois que ré- » pondre, combien qu'il faille quitter de » ſon droit ſi le ſalut de la république le » requiert ; car même ce n'eſt plus droit, » s'il empêche le bien public, & nuit à » l'Etat. Mais eſt-ce capituler que de » promettre pour toute convention que » le Roi demeurera leur Prince, & » qu'ils demeureront ſes ſujets, qu'il

» pourra leur prefcrire une forme de
» vivre, leur impofer des peines & des
» fupplices s'ils outrepaffent fa volonté,
» les défarmer, lever tribut fur eux. Si
» le Roi nous ôtoit la liberté, nous fe-
» rions fes efclaves ; il feroit un oppref-
» feur, & non un Prince légitime. Arriere
» ceux qui, d'un cœur hoftile & fangui-
» naire, tâchent de corrompre la naïve
» & naturelle bonté du Roi. Telles gens
» font de mauvais fervice à cette cou-
» ronne. Si le Roi eft offenfé, qu'il
» donne à la république fon offenfe, &
» elle reconnoîtra avec ufure ce bienfait.
» Je fais que ceci fera trouvé âpre, &
» que je pourrois parler plus doucement ;
» mais la néceffité arrache, malgré moi,
» ces paroles de mon cœur, & me fait
» préférer la rude vérité à la douce
» flatterie. »

Vous jugerez bientôt, Milord, des raifons du myftere avec lequel cette production fe diftribue, par le paffage fuivant.

« Telles ne font pas affurément les
» fpéculations de nos Miniftres actuels.
» Ils voient patiemment la nation humi-
» liée fous le poids de fes anciennes
» injures ; ils ne comptent pour rien
» l'énergie à redonner à nos efprits &

» l'honneur à rendre à nos armes. Le
» Havre n'eſt point aux Anglois, comme
» du tems de l'Hôpital ; mais Dunkerque
» eſt pour nous un monument de honte
» bien plus grand. Un député de cette
» fiere nation y commande en républi-
» cain ; ſemblable à cet Ambaſſadeur
» Romain, qui traçoit un cercle ſur le
» ſable autour d'Antiochus, en lui diſant
» ces paroles terribles : *Vous ne ſortirez*
» *pas de ce cercle que vous ne m'ayez ré-*
» *pondu;* tous les jours il nous dit : Vous
» n'éleverez pas une pierre ſur cette
» pierre, ou nous vous en punirons. O
» l'Hôpital ! l'Hôpital ! tu étois Magiſtrat
» & philoſophe, & tu aurois ſoulevé
» toutes les forces du Royaume contre
» cet intolérable affront ! C'eſt devant
» tes mânes que je dénonce ces Miniſtres
» coupables. Ils ſe diſent pacifiques, &
» ils ne ſont que foibles. Ce n'eſt point
» la paix qu'ils veulent conſerver, ce
» ſont les places qu'ils occupent. Ils ſen-
» tent que leur activité ne ſuffiroit pas à
» des mouvemens plus vifs, & que le
» choc des grandes occaſions briſeroit
» leur caractere. »

Le Comte de Maurepas étoit trop ſen-ſiblement déſigné dans ce portrait pour ne pas obliger la police à ſouſtraire un

ouvrage qui pouvoit l'affecter malgré sa modération connue, qui lui a toujours fait oublier ses injures personnelles. On devoit cet égard à un premier Ministre ayant la confiance du Roi & tenant le timon de l'Etat. Que ce passage, au surplus, Milord, serve à vous faire connoître la façon de penser des François & de leurs dispositions très-prochaines à la guerre ; car vous sentez bien que l'Auteur n'est ici que l'écho de ce qu'il a entendu dire, & lorsque je vous aurai appris quel il est, vous le concevrez encore mieux. Je reviens à l'ouvrage. Entre différens traits contre le Clergé, j'y trouve un fait que j'ignorois & bien nécessaire à constater. C'est que la guerre étant déclarée & le siege du Havre résolu, l'Etat dépourvu d'argent & de ressources, l'Hôpital proposa de recourir au Clergé. Il fait rendre des lettres-patentes qui ordonnoient l'aliénation de cent mille écus d'or de rente en fonds de terre, des domaines ecclésiastiques. Le Clergé & le Parlement se soulevent ; ils représentent que les biens de l'Eglise sont inaliénables. *Le Havre est aux ennemis*, répond l'Hôpital, *& les biens de l'Eglise sont à l'Etat.* Il fait exécuter l'édit à la rigueur, & quelque tems après, le Clergé se détermine à racheter

les biens aliénés. Voilà un excellent exemple, & je ſuis ſurpris que depuis, lorſqu'on a entrepris infructueuſement le même projet, on ne l'ait pas fait valoir.

Je ne vous ai cité juſqu'à préſent, Milord, que les endroits propres à vous faire connoître le génie de l'Auteur ; en voici un qui vous fera juger de ſon ſtyle & de ſon talent pour le portrait. Il s'agit de l'image de la Cour de Charles IX & de ſa majorité.

« Cependant, Charles déclaré majeur,
» n'augmentoit ni l'autorité ni la conſiſ-
» tance du gouvernement ; Médicis avoit
» gâté ſon enfance & elle corrompoit ſa
» jeuneſſe. Il étoit dans cet âge de criſe
» où les paſſions ſe développent, toutes
» prêtes à produire, ſuivant qu'on les
» dirige, des vices ou des vertus. Médi-
» cis les épie, les obſerve, & c'eſt
» pour les employer à le gouverner.
» Peut-on ſe peindre, ſans exécration,
» une mere qui palpite de joie en dé-
» couvrant les défauts de ſon fils ! Elle
» le voit né foible & timide, & elle
» l'amollit encore ; elle lui inſpire du
» dégoût pour les affaires, & de la mé-
» fiance pour lui-même. Elle remplit
» ſon ame des préjugés de la ſuperſti-
» tion, & elle y détruit tous les principes
» de

» de morale. Elle lui donne des alarmes
» ſur la fidélité de ſon peuple, & des
» ſoupçons ſur la probité de tout ce qui
» l'approche. Il montroit du penchant
» pour les femmes : elle attiſe elle-même
» ſes premieres inclinations ; elle l'en-
» toure de pieges, & elle les couvre de
» fleurs ; elle invente chaque jour de
» nouvelles fêtes. Ce ne ſont point des
» courſes, des tournois, des jeux propres
» à lui donner le goût d'une vie active &
» guerriere. La cataſtrophe de Henri II,
» & les fauſſes larmes qu'elle répand à
» ce ſouvenir, en avoient banni l'uſage.
» Ce ſont des banquets, des danſes, des
» maſcarades, dans leſquelles les femmes
» de ſa cour, & ſur-tout celles qu'elle
» appelloit particuliérement *ſon trou-*
» *peau*, paroiſſoient à demi-nues, &
» avec tout ce que l'art peut ajouter de
» ſéduction à la beauté. »

Après avoir accordé à ce diſcours tous les éloges qu'il mérite, il faut avouer, Milord, qu'il n'eſt pas ſans défaut : & quelle eſt la production humaine qui ne doive payer le tribut à la cenſure ? Il eſt écrit avec la force, l'énergie, la véhémence qu'exigeoit le projet de l'Auteur ; mais il eſt quelquefois obſcur & néologue, ce qu'il a de commun avec preſque tous

les ouvrages modernes. Il n'y a pas une grande ſuite, cette liaiſon, cet enchaînement de plan & d'idées, qui conſtituent les chef-d'œuvres oratoires; il eſt allongé en certaines parties, étranglé dans d'autres : malgré ces taches, il eſt infiniment ſupérieur à tous ceux compoſés ſur le même ſujet, à celui couronné même, & à coup ſûr il auroit obtenu le prix, s'il avoit pu concourir.

Mais le panégyriſte, en renonçant à une récompenſe utile, cherchant le prix auquel il aſpiroit dans un cercle plus vaſte, dans le ſuffrage public, après avoir loué un grand homme, ainſi qu'il a droit de l'être par la poſtérité, c'eſt-à-dire, ſans foibleſſe, ſans intérêt & ſans crainte, n'auroit pas atteint ſon but, s'il n'eût profité de la circonſtance où toutes les imaginations étoient exaltées ſur le compte de l'Hôpital, pour répandre ſon éloge. Le jour donc même où celui de l'Abbé Remi devoit être couronné, le ſien fut envoyé aux portes des grands de cette capitale avec beaucoup de profuſion & de clandeſtinité, ce qui annonçoit un Auteur également en état & de faire des ſacrifices pécuniaires & de braver les perſécutions qu'on pourroit lui ſuſciter. On conclut que ce n'étoit point dans la

claſſe ordinaire qu'il falloit le chercher. Lui-même enſuite, déclarant qu'il vouloit garder un anonyme impénétrable, conduiſoit à le décéler par les exclamations ſuivantes de ſon exorde. « Ah ! puiſſions-
» nous avoir pour rivaux, dans ce noble
» projet, non des gens de lettres, qui
» communément placés trop loin des
» affaires & des hommes, égarés par
» une philoſophie déclamatoire & ſtérile,
» mille fois plus eſclaves de certains pré-
» jugés que le peuple qu'ils ſe flattent
» d'éclairer, eſclaves ſur-tout de toutes
» les conſidérations utiles à leur fortune
» ou à leur repos, n'écrivent preſque
» jamais avec aſſez de vérité & de cou-
» rage ; mais des hommes placés dans la
» carriere du monde & des événemens,
» accoutumés à manier les affaires, ou
» à voir agir ceux qui les dirigent, ayant
» étudié l'hiſtoire non pour l'écrire, mais
» pour apprendre à y figurer un jour....
» Eh ! pourquoi l'Europe entiere ne con-
» courroit-elle pas à l'éloge de l'Hôpital ?
» Un grand homme appartient à l'univers.
» Ames fortes, eſprits éclairés, amis de
» la vertu, ſi vous n'êtes pas mes con-
» currens, c'eſt vous ſeuls du moins que
» je prends pour mes juges. Ah ! puiſſiez-
» vous trouver dans mon ouvrage, non

» cette éloquence d'effort & d'appareil
» que je n'ai jamais étudiée & que je
» n'ambitionne pas ; mais cette logique
» simple & droite d'un bon esprit qui a
» bien médité l'histoire ; ces grands mou-
» vemens d'une ame que les grandes
» vertus ont le droit de passionner ; cet
» amour vif de la gloire, non de celle
» qu'on acquiert en louant un grand
» homme, mais de celle que l'on pour-
» roit acquérir en l'imitant. Surprenez-y,
» je le veux encore, ces élans d'une
» ambition que je ne désavoue pas, cette
» agitation d'une ame fatiguée de son
» inaction, cette conscience, sans doute
» trop audacieuse, ces forces que j'espé-
» rerois déployer si j'étois sur un plus
» grand théatre.... »

En joignant à ces premieres données, les observations des connoisseurs sur la maniere, la tournure, le style de l'ouvrage, on regarda bientôt comme certain qu'il étoit de M. de Guibert, ce jeune Militaire dont je vous ai entretenu déjà. Cependant il persévere à renier cette production ; & c'est à cette occasion que quelqu'un lui a dit ingénieusement : *si vous n'en êtes pas le pere, tant mieux pour votre repos, & tant pis pour votre gloire.*

Ce que j'aime sur-tout dans l'Auteur,

Milord, ce qui fait le principal mérite & le caractere distinctif de son ouvrage, c'est un amour de la vérité au dessus de tout; c'est la franchise incorruptible avec laquelle il brave non-seulement les personnages les plus puissans, les corps les plus redoutables, mais jusqu'à ses propres juges; car, en renonçant au prix que l'Académie décerne, il auroit pu porter ses vues plus haut, & ambitionner d'occuper dans son sein une place qu'ont toujours recherché & que briguent aujourd'hui, plus que jamais, ces Grands, ces Hommes d'Etat, ces premiers de la nation auxquels il veut s'assimiler; & cependant rien ne le fait gauchir dans sa véracité: il montre le vice radical de l'institution de l'Académie; il jette à cet égard des vues neuves & profondes; & fouillant jusque dans les replis les plus cachés de l'ame du fondateur, il y découvre les chaînes dont Richelieu l'investit à sa naissance. Il veut qu'ayant continuellement en vue de consolider & d'étendre le despotisme dont il venoit de faire le principe du Gouvernement François, ce Ministre ait imaginé de former cette Compagnie pour asservir le génie des gens de lettres qui y seroient introduits absolument sous la dépendance de la Cour, & même le

génie des autres aſpirans à cet honneur, & obligés d'être fort circonſpects, pour ne pas ſe mettre dans le cas de l'excluſion ; en ſorte qu'il ne ſortiroit plus de leur plume, rien de grand, rien de fort, rien de libre. Ah ! ſi cela eſt, Milord, n'ayons jamais d'Académie ; renonçons au beau parler, & agiſſons.

Paris, ce 29 Septembre 1777.

P. S. Je n'ai pas encore pu raſſembler toutes mes notes pour la ſuite de mes obſervations ſur l'Ecole Françoiſe : ce ſera la matiere de ma prochaine lettre.

LETTRE V.

Suite du coup-d'œil ſur l'Ecole Françoiſe.

. . . . VOYONS tout par nos yeux:
Ce ſont là nos trépieds, nos oracles, nos Dieux.

C'eſt ce que beaucoup d'Artiſtes ne voudroient pas, Milord ; ils aimeroient mieux qu'on s'en rapportât à eux, & ils ont raiſon, parce qu'ils gagneroient infiniment à ne ſe montrer qu'au microſcope de leur amour propre, ayant l'admirable & double qualité contraire de groſſir les

beautés de leurs ouvrages, & de diminuer celles des autres, sur-tout à l'égard de leurs rivaux. Il en est quelques-uns de meilleure foi, qui conviennent que c'est au public seul à juger du mérite d'un tableau, à le fixer irrévocablement. Cette assertion n'est pas nouvelle ; mais l'Auteur des *Dialogues sur la peinture* en donne une raison fine & détournée que tout le monde n'apperçoit pas. « Quoique, dit-il,
» il soit en général naturel de penser que
» les gens de l'art s'y connoissent mieux
» que les autres, on se trompe, quand
» même on les supposeroit de bonne foi,
» sans passion & sans jalousie ; ils sont
» toujours prévenus sur la partie qu'ils
» ont le plus, & la regardent comme la
» seule essentielle. Ce goût exclusif en-
» fante les sectes & les systêmes. Les
» Peintres Napolitains, copiant la nature
» sans choix, avoient une fierté de tou-
» che, & une vérité de couleur qu'ils
» regardoient comme le seul mérite ; ils
» ne concevoient pas la réputation du
» Dominiquin, qui, par l'étude de l'an-
» tique, scrupuleux dans le choix des
» formes, & par une observation pro-
» fonde, parvenu à peindre l'ame, pré-
» féroit une imitation précise de la belle
» nature, à la facilité du pinceau ; &

» alors la liberté des *Espagnols* étoit
» méprisable pour un Artiste à choix &
» à expression. »

Encouragé par cet aveu, je continue, Milord, & reprends le tableau de différents membres de l'Ecole Françoise.

Le sieur Allegrain, troisieme professeur, est un Sculpteur qui a terminé cette année une *Diane surprise au bain par Actéon*, destinée pour être placée à Lucienne (1), chez Madame la Comtesse du Barri. Cette masse ne pouvant être transportée au sallon, l'Artiste a ouvert son atelier au public. Il seroit difficile de voir une figure mieux dessinée, d'un ciseau plus doux, plus moëleux : elle est prise dans le point où elle sort de l'eau, & dans son embarras, cherche à soustraire au profane tant de beautés ; mais, tandis qu'elle les cache d'un côté, elle les découvre de l'autre. Son attitude est d'être un peu courbée, ce qui rapproche cette figure au dessus de la stature de nos femmes, c'est à-dire, de 5 pieds 10 pouces de haut, des proportions ordinaires :

(1) Ancien château donné par Louis XV à cette favorite, où elle a bâti un pavillon que tous les étrangers vont admirer.

il y a un art infini dans les contours, dans les plis, dans les développements du corps. Quelques amateurs en trouvent les membres trop forts pour ſon ſexe ; mais une Diane ne doit pas avoir la délicateſſe du corps d'une Vénus. La tête n'eſt pas moins ſéduiſante que le reſte ; & c'eſt le défaut qu'on reproche à l'Auteur. On trouve que c'eſt un contre-ſens dans le moment de l'action qu'il annonce, puiſque l'expreſſion, loin d'être celle d'une femme coquette, jouant la ſurpriſe, dont elle n'eſt pas fâchée intérieurement, devroit être celle d'une Déeſſe pudique, indignée de ſe voir en proie aux regards ſacrileges d'un mortel.

Un Poëte (1), en voyant cette ſtatue, dans ſon enthouſiaſme a écrit au bas le diſtique ſuivant :

Sous ce marbre impoſteur, toi, que Diane attire,
Crains le ſort d'Actéon, tu vois qu'elle reſpire !

Son confrere Falconet, depuis long-temps en pays étranger, ſemble perdu pour ſa patrie ; mais ſa gloire rejaillit ſur elle, & la poſtérité apprendra avec admiration que ce fut un François qui éleva

---

(1) M. Guichard.

la ſuperbe ſtatue de Pierre I en Ruſſie, & eut l'idée ſublime de le mettre en action, de lui faire franchir ſur ſon courſier ce rocher énorme, dont le tranſport ſeul eſt déjà un des prodiges du regne de l'immortelle Catherine.

En voici un que vous aimerez beaucoup, Milord, car il peint les nudités, & eſt très-voluptueux : on l'appelle l'Albane de l'Ecole Françoiſe (1) : malheureuſement, ce genre, qui ſemble tenir principalement à l'ardeur, à la fraîcheur, au brillant de la jeuneſſe, n'en comporte guere d'autres ; & M. de la Grenée l'aîné,

(1) « Si j'obſerve ces petits défauts des ouvrages » de M. de la Grenée l'aîné, ce n'eſt qu'afin qu'il » y ait une parité encore plus abſolue entre cet » Artiſte & le fameux Albane, à qui on l'a com» paré avec tant de raiſon. Puiſqu'on s'eſt permis » d'aſſimiler un Maître moderne à un ancien, » j'oſerai dire que la comparaiſon tourneroit à la » gloire de l'Artiſte François à beaucoup d'égards, » & que ce n'eſt que par la beauté de ſes têtes que » l'Italien peut l'emporter. »

Ce jugement eſt tiré d'une brochure, ayant pour titre, *Obſervations ſur les ouvrages expoſés au ſallon du Louvre*, ou *Lettre à M. le Comte de* ***, qui parut en 1775, attribuées à un ſieur Colſon, brocanteur, barbouilleur de toile & de papier, mais diſant des choſes judicieuſes, ſurtout quand il parle d'après les connoiſſeurs, comme en cette occaſion, où c'eſt l'avis général.

dont il s'agit, eſt déjà loin de cet âge aimable. Il a voulu rendre cette fois la grandeur d'ame *de Fabricius, refuſant les préſens que Pyrrhus lui envoie* (1). L'idée eſt belle aſſurément, mais exigeoit une élévation de penſées dont l'Auteur n'étoit pas ſuſceptible. Il a mieux caractériſé l'Ambaſſadeur du Roi d'Epire, qu'on ſuppoſe être Cynéas, parce que ce perſonnage devoit avoir un air de candeur & de ſéduction en même tems, dans le genre de poéſie du Peintre. Il n'en eſt pas de même du Romain, dont il falloit plus exprimer l'action par le mouvement de l'ame que par le repouſſement de la main allongée. Au lieu de l'indignation qu'on s'attend à remarquer aux plus haut degré ſur ſa phyſionomie, on n'y lit que de l'humeur : ce n'eſt point le courroux d'un héros ; c'eſt un air boudeur & mauſſade ; & le refus ne ſe détermine que par la roideur du bras ; geſticulation forcée, qui ſent plus le Rhéteur que le grand homme.

Malgré ce que j'ai dit, Milord, M. de la Grenée ſe ſoutient dans ſes productions, plus riantes & plus légeres ; mais je pré-

---

(1) Tableau de dix pieds de haut ſur huit de large, pour le Roi.

fere à tous les tableaux de cette eſpece qu'il a expoſés cette année, un de 1773, que j'ai vu, je ne me rappelle pas où, & qui m'a charmé : c'eſt une allégorie de la paix, dont l'idée eſt délicieuſe. Vous vous rappellez ce joli diſtique latin :

Militis in galeâ nidum fecere columbæ ;
Apparet Marti quam ſit amica Venus.

C'en eſt la traduction fidele. Tandis que la Déeſſe des amours reçoit le Dieu de la guerre entre ſes bras, des colombes font leur nid dans ſon caſque. Je voudrois ſeulement que le Mars, ſans être moins mâle, ſe reſſentît plus du moment où il ſe trouve. En général, l'Artiſte, qui excelle à rendre les beaux corps de femme, ne prononce pas auſſi bien les muſcles vigoureux de ſes héros.

Encore un Sculpteur, Milord, & un bon, car il n'en eſt guere que de cette eſpece à l'Académie, & la génération actuelle des Artiſtes en ce genre ne dégénere point de la premiere ; on ne peut leur oppoſer de rivaux que parmi les anciens de la nation Italienne (1). M. Pajou, vraiment digne d'être Profeſſeur (2),

(1) Jugement des *Dialogues ſur la peinture.*

(2) M. *Beile* eſt ſur la liſte avant lui ; mais je le paſſe comme un Payſage médiocre, & dont on

puiſqu'il appuie ſes préceptes de l'exemple, & qu'il le fait fréquemment & bien, n'a cependant pas autant réuſſi qu'on s'y attendoit, dans la ſtatue de Deſcartes, dont il étoit chargé (1). On trouve qu'il a totalement manqué l'expreſſion de ſon ſujet rêvant à la Suiſſe, bien loin de frapper le ſpectateur par les conceptions fortes d'un Philoſophe fabriquant le monde dans ſon imagination. J'ai été voir au jardin du Roi la ſtatue de M. de Buffon, du même Artiſte, qu'on y a poſée, & qu'on commence à laiſſer regarder (2) au public; quoiqu'elle ſoit mal placée, au pied d'un eſcalier dans un veſtibule étroit, où elle manque du point d'optique néceſſaire à ce monument coloſſal, j'en ai été beau-

---

ne parle plus. M. le Baron de St. Julien déſavoueroit aujourd'hui le jugement qu'il en portoit en 1748. « On ne ſauroit mieux entendre le payſage, » & ſur-tout le rendre avec plus de vérité qu'il » le fait. »

(1) Une des quatre ordonnées pour le Roi: ſtatue de 6 pieds de proportion.

(2) Cette ſtatue en marbre, exécutée aux dépens de S. M. avoit été commandée par Louis XV, à l'inſçu de M de Buffon, c'étoit un hommage que le Monarque vouloit rendre au grand homme: elle eſt placée au bas de l'eſcalier du cabinet d'hiſtoire naturelle.

coup plus content. L'auteur de l'hiſtoire naturelle eſt debout, dans l'attitude d'un homme qui compoſe. Le génie enflamme ſa figure, pleine de nobleſſe ; il tient d'une main un poinçon, de l'autre un rouleau, ſuivant le coſtume antique : les attributs qui l'accompagnent, indiquent le genre de ſes occupations, & un globe auprès de lui déſigne la nature entiere, ſoumiſe à ſon examen : il regne dans cet ouvrage un grand caractere. M. Pajou, très-fécond dans ſon art (1), eſt en outre un ſavant ; ce qui lui a valu une place à l'Académie des Belles-Lettres, dont il eſt en même tems deſſinateur.

Pour le petit *Briard*, ainſi que le qualifient ſes confreres (2), il craint la critique en diable, & n'a garde de s'y expoſer. Il ne met plus de tableaux au ſallon depuis long-tems ; il s'eſt attaché à madame du Barri dans le tems de ſa faveur ; il a travaillé pour Lucienne. Là, point de cenſure : il reçoit des éloges & de

---

(1) On voyoit encore au ſallon pluſieurs autres ouvrages de M. Pajou. Une figure de Mercure repréſentant le commerce, un buſte du Roi, trois buſtes en marbre, & pluſieurs autres en terre cuite & deux deſſins de payſage à l'encre de la Chine.

(2) Suivant les *Dialogues ſur la peinture.*

l'argent, c'eſt bien doux. Il a peint auſſi le plafond de la ſalle de Verſailles. Il enchantoit le feu Roi & ſes favoris, ſinges du maître : on n'avoit des yeux que pour lui, ce qui faiſoit taire les jaloux ; c'étoit véritablement un enfant gâté de la Cour : le moyen de braver enſuite un public ſévere !

Au contraire, M. Wanloo, curieux de ſoutenir un nom célebre dans la peinture (1), & de remplir les devoirs de ſon état, ne laiſſe paſſer aucun ſallon ſans produire des fruits de ſon travail. J'aime aſſez ſon morceau de l'*Aurore* & *Céphale*, dont il étoit chargé cette année pour le Roi (2). La Déeſſe eſt fraîche, amoureuſe & ſéduiſante ; mais on ne pourroit ſe perſuader qu'elle puiſſe enlever un chaſſeur très corſé, & qui peſe lourdement encore ſur la terre. Elle eſt ſur un nuage qui a trop de conſiſtance, &, en général, ce ſujet n'eſt pas gai, léger & vaporeux, comme il devroit l'être.

---

(1) Il eſt frere du fameux Wanloo, Peintre du Roi de France & le premier qui ait conſervé le goût ſain de l'antique, au milieu de la contagion générale. Il y avoit encore le Wanloo d'Eſpagne, médiocre.

(2) Tableau de 7 pieds de large ſur 10 de haut.

Il eſt fâcheux qu'on reproche à M. *Bachelier*, bien des choſes qui diminuent de beaucoup ſon mérite, & le rendent indigne du Profeſſorat. Dès 1750, on l'annonçoit comme donnant de grandes eſpérances pour le genre d'*Oudry* (1); on lui trouvoit ſeulement une exactitude ſi minutieuſe, qu'elle dégéneroit en froideur : on l'exhortoit à ſe départir de la patience des *Gerard-dow*, & autres Flamands ou Hollandois, pour ſe livrer davantage à ſa verve, & l'on lui promettoit d'atteindre ſon Rival (2). En 1755, on le décidoit très-en état de remplacer ce maître qu'on venoit de perdre, avec la différence que le nouveau la Fontaine traitoit mieux les Payſages, qu'il faiſoit reverdir les plantes avec plus de vérité. On citoit un certain *loup renverſé*, comme, peut-être, ce qui avoit été fait de plus vivant dans le genre des animaux (3). Il paroît que l'Artiſte ambitieux a voulu s'élever au deſſus de ſon talent, & monter

---

(1) Fameux peintre d'animaux, mort il y a 24 ou 25 ans.

(2) Jugement de M. le Baron de St. Julien, dans ſes *letttes ſur la peinture à un amateur.*

(3) Jugement de M. le Baron de St. Julien, dans ſa lettre *à un partiſan du bon goût.*

au premier rang, en se faisant admettre à l'Académie comme Peintre d'histoire ; mais ne pouvant exécuter son tableau de réception, M. Pierre avoit eu la charité de le faire pour lui : l'anonyme (1), moins charitable que celui-ci, qui révele l'anecdote, outre ce plagiat, licite du moins, & fait de concert avec le propriétaire, l'accuse d'autres plus odieux ; d'avoir disputé au Comte de Caylus la découverte de la peinture encaustique (2), & de s'attribuer l'invention de l'établissement de l'*école gratuite de dessein*, dont il n'avoit fait que piller le plan dans notre *Gentleman's Magasine* (3), ou, pour mieux dire, dans une traduction françoise qui en avoit paru peu après (4). Il ne sera

(1) L'auteur *des dialogues sur la peinture*, septieme dialogue.

(2) Façon de peindre avec des couleurs délayées dans la cire fondue. Dans l'assemblée publique de l'académie des belles-lettres pour la rentrée de la St. Martin 1754, M. le Comte de Caylus présenta une Minerve dans le goût antique, peinte de cette maniere, & prétendit que c'étoit l'encaustique des anciens : ce ne fut que quelque temps après qu'il parut une brochure dans laquelle on revendiquoit la découverte pour M. Bachelier.

(3) Du mois d'Août 1746.

(4) Par M. Ferrand de Monthelon. Cette traduction fut imprimée à Paris la même année 1746.

point hors de propos, Milord, de vous faire ici une petite digreſſion ſur cette école.

L'inſtitution dont il s'agit, date d'environ quinze ans (1) ; elle eſt due aux ſoins du Lieutenant général de Police d'alors, M. de Sartines. Elle eſt fondée en faveur des métiers pour 1500 éleves, à qui l'on enſeigne les principes élémentaires de la géométrie pratique, de l'architecture, de la coupe des pierres, de la perſpective, & des différentes parties du deſſein, comme figures, animaux, fleurs & ornemens ; elle eſt régie par un bureau d'adminiſtration à perpétuité, ſous la préſidence des ſucceſſeurs de ce Magiſtrat patriote.

M. le Noir, marchant dignement ſur les traces de ſon prédéceſſeur, n'a pas eu moins à cœur de ſoutenir l'école gratuite de deſſein ; il l'a conſolidée en ſollicitant en 1776 des lettres-patentes qui pourvoient complétement à ſa dotation, & il a obtenu un chef-lieu (2), où ſe raſſemblent tous les genres d'inſtructions

(1) L'Ecole royale gratuite de deſſin a été fondée en 1767.

(2) Rue des Cordeliers, où étoient autrefois les écoles de chirurgie.

élémentaires propres aux arts méchaniques auxquels ſont attachés les ſujets qu'on y reçoit. Il porte plus loin ſes vues & ſon attention : gémiſſant ſur la perte du tems, les fatigues & les riſques qu'occaſionent à ces enfans les diſtances qu'ils ont à parcourir, ſoit pour établir l'ordre de leur admiſſion aux exercices de l'école, ſoit pour recevoir aux différentes époques les objets que la munificence des fondateurs a deſtinés pour faciliter leurs travaux ; il s'occupe à vaincre les obſtacles qui s'oppoſent à la réunion des détails les plus eſſentiels de l'adminiſtration dans le lieu conſacré à leurs études, en ſorte qu'ils ſoient bientôt ſans interruption immédiatement placés ſous les yeux de ceux qui doivent les inſtruire, les ſurveiller & les récompenſer.

En outre, il y a de grands & de petits prix fondés pour ceux qui ſe diſtinguent. La diſtribution en eſt marquée par tout ce qui peut la rendre ſolemnelle. Elle ſe fait aux Tuilleries, devant les divers membres du bureau d'adminiſtration, où ne dédaignent pas d'entrer les plus grands Seigneurs, & devant une foule conſidérable de citoyens de tous les ordres. C'eſt le Préſident qui couronne le vainqueur, en l'embraſſant, au bruit des fanfares & des acclamations du public.

Telle eſt, Milord, l'Ecole royale gratuite de deſſein, à laquelle on voudroit joindre une explication d'ouvrages capables d'entretenir le bon goût dans l'orfévrerie, les bijous, meubles & ornemens, pour lequel la France eſt citée avec tant de raiſon. Quoi qu'il en ſoit, l'excellent & l'excellentiſſime Bachelier, comme le qualifie par dériſion l'auteur des dialogues ſur la peinture, à titre de récompenſe de ſa prétendue invention, s'eſt fait colloquer Directeur de l'Ecole royale gratuite de deſſein. Il y préſide en deſpote, & ſous prétexte de ſes fonctions plus ſublimes, dédaigne le mécaniſme de ſon art, & s'eſt abſolument éclipſé du ſallon.

Reprenez votre liſte, Milord, & vous y compterez pour onzieme Profeſſeur M. Caffiéri, vraiment excellent & excellentiſſime, titres que perſonne ne lui conteſte. Entre ſes ouvrages expoſés cette année, on remarque le buſte de Benjamin Franklin, nommé dans le livret en toutes lettres, ce qui annonce qu'il commence à ſortir de ſon obſcurité, & a l'eſpoir de figurer bientôt à ſon rang. Au ſurplus, ſur cette figure vraiment pittoreſque, l'artiſte a ſu très-bien réunir la douceur, la ſérénité d'un ſage Philantrope, aux mouvemens d'indignation d'un fier Inſurgent,

révolté contre la déteſtable politique de nos Miniſtres, & la guerre barbare & dénaturée de nos Généraux.

On ne doute pas que le deſſein du tombeau d'un Général, demandé à l'Artiſte, & qu'il exécute actuellement en marbre (1), ne lui ait été commandé par les Agens de l'Amérique, & l'on murmure contre la réticence injurieuſe avec laquelle on cache le nom du héros, parce qu'on ſuppoſe que c'eſt une foibleſſe du gouvernement, qui, ſans doute, l'a défendu pour ne pas nous déplaire. C'eſt une de ces petites complaiſances miſérables, dont il voudroit que nous lui ſuſſions gré, en diſſimulant des procédés autrement graves & vraiment hoſtiles. On juge qu'il eſt deſtiné au Général Montgomery, mort en Canada de ſes bleſſures, entre les bras d'Arnold, qui lui a ſuccédé. L'eſquiſſe, digne de l'antique, eſt d'une ſimplicité noble, comme les vertus de celui dont le monument doit perpétuer le ſouvenir & la gloire.

Le nom du dernier réveillera de grandes idées chez vous; il n'eſt pas que vous n'ayez oui parler de M. Doyen, comme

(1) Il a dix pieds de haut ſur cinq de large.

du premier Peintre d'hiſtoire actuel. Un amateur des plus diſtingués diſoit de lui en 1767 (1) : « Le chef-d'œuvre de » M. Doyen emporte la palme ſans con- » tredit. C'eſt le premier tableau qu'on » remarque en entrant ; en ſortant, c'eſt » le dernier qu'on regarde encore : il fixe » tous les yeux ; l'artiſte, l'amateur, » l'ignorant ſe réuniſſent pour l'admirer. » Le Peintre, comme Calypſo au milieu » de ſes Nymphes, s'éleve entre ſes » rivaux, & les laiſſe bien au deſſous de » lui. » Eh bien ! aujourd'hui le ſeul tableau qu'il ait mis au ſallon, n'eſt propre qu'à amuſer par l'excès du ridicule (2), ou à faire gémir ſur le ſort de notre humanité, qui veut que le talent le plus ſublime ſoit quelquefois au deſſous du plus médiocre. Auſſi ſes confreres regardent-ils ſon ouvrage avec une complaiſance ſinguliere, avec une joie qui pétille dans leurs yeux ; car à la jalouſie naturelle du métier, ſe joint une déteſtation rare qu'il s'eſt attirée par ſa vanité. Enflé d'avoir

---

(1) Dans une lettre ſur les tableaux expoſés au Louvre, attribuée à feu M. Bachaumont, & que je trouve dans un gazetin de Bruxelles, du 12 Septembre 1767.

(2) C'eſt l'*ex voto* d'un Cuiſinier, dédié à la Vierge, à Ste. Genevieve & à St. Denis.

été en intimité avec Madame du Barri, & conféquemment avec Louis XV, il s'eſt cru un perſonnage. Il s'exprimoit ſur ſes confreres avec une familiarité mépriſante ; il ne ménageoit perſonne ; il ne parloit plus que des grands de la Cour : dans toutes ſes converſations, il y avoit toujours quelque choſe que lui & le Roi s'étoient dite.

Avançons, Milord, & prenons les adjoints à Profeſſeurs, au nombre de huit. J'omets le premier (1), dont on ne voit rien au ſallon, & dont je n'ai guere entendu parler. Je paſſe légérement ſur le ſecond (2), peu connu dans l'hiſtoire, meilleur dans le genre où il ne brille pourtant pas aujourd'hui : quant à M. Brenet, il mérite une notice particuliere, & je me fais un plaiſir de relever le talent modeſte & dédaigné. Quand il fut queſtion, pour accélérer les tableaux de l'hiſtoire de St. Louis, dont devoit être décorée la chapelle de l'Ecole militaire (3),

(1) M. d'Huès.

(2) M. Lépicié. Son tableau pour le Roi, repréſentant *le courage de Porcia, fille de Caton, femme de Brutus*, quoique médiocre, a plus de mérite qu'on n'auroit cru.

(3) Il y avoit onze tableaux à faire, & ils devoient être prêts pour le ſallon de 1773.

d'en répartir les ſujets à autant de Peintres, ce qui dépendoit du premier, de M. Pierre, M. Brenet ſe préſenta humblement; mais il l'éconduiſit bien loin, & avec beaucoup de dureté. Ce ne fut qu'à force de ſollicitations des protecteurs de ce pauvre diable, & forcé par l'urgence des circonſtances, que, faute d'autres, il l'admit au concours. Durant cet intervalle, M. Pierre étoit ſur les épines; il s'excuſoit envers tout le monde : il proteſtoit n'avoir cédé qu'à l'importunité, en nommant M. Brenet; qu'il ne répondoit pas du ſuccès.... Qu'eſt-il arrivé ? c'eſt que, ſans que M. Pierre s'en doutât, le tableau de M. Brenet s'eſt trouvé être le meilleur (1). Depuis lors, cet artiſte, qui a peu de verve, mais ſage, correct, ſavant, laborieux, a ſoutenu ſa réputation, & eſt monté aux honneurs : il eſt actuellement le plus occupé dans le grand genre (2).

---

(1) Le ſujet eſt la *réception des Ambaſſadeurs envoyés à St. Louis par le vieux la Montagne en* 1238.

(2) Il a traité cette année pour le Roi deux grands tableaux, le premier, *Les honneurs rendus au Connétable Dugueſclin*, de dix pieds de haut ſur ſept de large. Le ſecond, *l'Agriculteur Romain*, de dix pieds carrés.

Son

Son voiſin n'a pas eu autant de peine à percer ; il a avancé dans la carriere à pas de géant, & reçu Sculpteur académicien en 1773 : il eſt déjà au rang des Officiers. Auſſi ce M. Bridan eſt un vigoureux homme ; il eſt chargé d'une ſtatue en marbre pour le Roi, dont on voit cette année le modele en plâtre : *c'eſt Vulcain préſentant à Vénus les armes d'Enée*, & l'on admire la charpente du corps de ce Dieu ouvrier, dont les *méplats* (1), partie ſi difficile du mécaniſme de l'art, excitent ſur-tout l'attention des Artiſtes, par une parfaite imitation de la nature.

M. du Rameau, qui ſuccede au Sculpteur, n'a pas fait une fortune moins rapide : auſſi eſt-ce un éleve de M. Pierre ; mais éleve qui vaut mieux que ſon Protecteur, au gré de certains amateurs, qui vantent ſon agencement, ſes caracteres, ſon deſſein hardi, & lui reprochent en même tems une couleur factice & exagérée, qui gâte tout ce qu'il a de bon (2). Pour moi, je ſuis très-mécontent de ſon

(1) Terme de l'art par lequel on caractériſe les levures ou bouffiſſures de la peau en certaines parties du corps.

(2) C'eſt l'avis de l'Auteur des dialoges.

tableau pour le Roi (1), dont la composition me semble très-défectueuse; &, autant que j'ai pu le recueillir, c'étoit assez l'avis général du sallon.

Je donnerai une leçon à M. *Gois*, quoique adjoint à Professeur, sur son Chancelier de l'Hôpital (2), & je le crois assez grand homme pour me pardonner cette liberté. Il annonçoit dans le livret (3) avoir choisi le moment le plus intéressant, celui où ce chef de la justice, exilé dans son château, apprenant que les ennemis venoient pour l'assassiner, loin de s'émouvoir, commanda d'ouvrir toutes les portes; & son intention n'est point du tout rendue. Le sublime de ce héros patriote n'est nullement exprimé sur sa figure, qui n'offre que de l'indifférence ou de l'impassibilité; ce qui y ajoute même du puéril, c'est une innovation qu'il a regardée comme une finesse savante & hardie dans l'exécution, qui peut l'êtr

(1) *La Continence de Bayard*, tableau de di pieds de haut sur sept de large.

(2) Statue de 6 pieds de proportion, exécute en marbre pour le Roi.

(3) Catalogue où sont numéroté tous les ouvrages exposés au sallon, avec les noms des auteurs & l'explication des sujets.

aux yeux des gens de l'art, mais qui eſt
ûrement mal-adroite. Au premier coup-
d'œil, on croit le Chancelier manchot :
pour retrouver ſa main gauche, on eſt
obligé d'aller la chercher par derriere,
où elle eſt occupée à retrouſſer ſa ſimarre,
eſte peu noble, & ſur-tout dans un
areil moment. Si l'on regarde enſuite
es pieds, on remarque le droit ſoulevé
vec légéreté, comme s'il alloit faire un
as de danſe; autre gaucherie qui ne va
oint à la gravité du perſonnage. Du
eſte, on ne peut qu'applaudir à l'exécu-
on, ſoit de la tête, ſoit de l'à plomb du
orps, ſoit des draperies, ſous leſquelles
n ſent parfaitement le nu. On eſt fâché
e voir qu'un ſi habile homme ait plus
ngé à faire briller ſon ciſeau que ſon
telligence.

M. la Grenée le jeune, tandis que ſon
né baiſſe, monte & ſe ſoutiendra plus
ng-tems, en ce que ſon talent, quoique
alogue à celui de ſon frere, inférieur
ur les graces, a plus de vigueur &
étendue. Son St. Jérôme le prouve,
vant les amateurs que j'ai conſultés ;
y retrouvent ce nerf, cette ſavante
nnoiſſance de l'anatomie qu'ils avoient
à découverts dans ſon tableau de

l'*Hiver* (1). Il eſt fécond aujourd'hui en ſujets agréables. Entre douze qu'on compte au ſallon, ſon Télémaque, racontant ſes aventures à Calypſo, paroît réunir tous les ſuffrages. La candeur du jeune Prince, la ſageſſe & la prudence de Mentor, la curioſité participant déjà de la paſſion qui s'allume dans le cœur de Calypſo, déſignent chaque perſonnage dans le degré convenable. Il n'eſt pas jusqu'à la Nymphe *Eucharis* qui, plus ſpécialement caractériſée entre ſes compagnes, laiſſe prévoir qu'elle jouer[illegible] bientôt un rôle entre les acteurs principaux. Toute cette compoſition eſt charmante, pleine d'intérêt, bien empâtée, d'un coloris excellent, ſauf le ciel, lour[illegible] & d'un bleu d'empois, & les arbres d'u[illegible] verd ſec, noir, & dont les feuilles, ſan[illegible] aucun jeu, ſemblent collées, & ne fai[illegible] qu'une maſſe morte. SA BERGERE *alla[illegible] tant ſon fils pendant que ſon Berger* [illegible] *contemple*, eſt d'un faire ſupérieur, [illegible] pinceau le plus tendre & le plus moëleu[illegible] Peut-être y a-t-il trop de nobleſſe dans [illegible] tête de la femme, qui n'a rien de [illegible] ruſticité de ſon état.

---

(1) Expoſé au ſallon de 1775.

Ce même Artiſte a expoſé quantité de deſſeins, dont un attire les plaiſans & les fait rire. Ce ſont des Anges ramaſſant les corps des enfans innocens*, pour les empêcher d'être dévorés par les chiens. Il faut convenir qu'il n'eſt guere poſſible de pouſſer plus loin un délire myſtique, de rencontrer une image à la fois auſſi puérile & auſſi dégoûtante (1).

Vous ne trouverez qu'un ſeul Profeſſeur pour la perſpective, quoique cette partie difficile ſemble exiger de longues & fréquentes études. M. Challes, qui eſt chargé de cette fonction, a en outre le titre de Peintre & Deſſinateur de la chambre du Roi, ce qui lui vaut l'honneur d'être bardé du cordon noir. Il a compoſé autrefois des tableaux qui n'étoient pas ſans mérite; mais, depuis long-tems, à l'exemple de beaucoup de ſes confreres, tournant ſes vues du côté de l'utile, il s'eſt voué à la décoration. Il travaille pour les

(1) Le huitieme adjoint à Profeſſeur eſt M. Mouchy, Sculpteur de réputation ſans doute, puiſqu'il avoit été chargé de la ſtatue de Sully pour le Roi : mais, comme on n'en a pas paru content, & que je ne connois aucun autre ouvrage de cet Artiſte, je le laiſſe à ſa place.

menus (1), pour les catafalques. Sa femme, fille du fameux Nattier (2), donnant dans le bel esprit, le seconde, & imagine les devises. Entre autres ouvrages de cet Artiste, la chaire à prêcher de St. Roch est renommée pour son goût bizarre & prophane, ce qui lui a attiré dans le tems beaucoup de plaisanteries & de ridicule (3).

Je ne sais, Milord, pourquoi entre les Officiers que nous avons parcourus jusqu'à présent, il ne se trouve aucun Graveur ; seroit-ce parce qu'ils ne sont censés admis à l'Académie que comme des accessoires, des Artistes en sous-ordre, ne travaillant que d'après les Peintres & les Sculpteurs, ne vivant que de leur esprit ? Il est certain qu'il n'en est fait aucune mention dans la nouvelle déclaration, & qu'ils ne sont pas même énoncés dans le titre du catalogue, qui

---

(1) On appelle ainsi certains Officiers de finances chargés des fêtes de la Cour, sous le titre d'*Intendans des menus*.

(2) Peintre de portraits, mort, que Gresset avoit qualifié de *Peintre des graces*, dans son épître à M. Orry.

(3) Il y a encore un seul Professeur d'anatomie, qui est un M. Sue, Chirurgien.

ne porte que celui d'*Académie Royale de Peinture & de Sculpture.* Quelle que soit la raison de cette omission, je serois de l'avis de César qui aimoit mieux être le premier dans un village que le second dans Rome : je préfere un Graveur du premier ordre à un Peintre médiocre. Je suis persuadé, par exemple, que M. Roettiers (1), que je trouve à la tête des Conseillers, ne se troqueroit pas contre beaucoup de grands personnages que je vous ai nommés. C'est un artiste unique dans son genre ; j'ignore pourquoi il ne figure pas au sallon cette fois, & ce n'est sûrement pas faute de médailles dignes de la curiosité du public. On est surpris des allégories heureuses, aussi finement inventées qu'agréablement exécutées, dont ses ouvrages forment une suite précieuse (2). On cite entre autres sa médaille de *la Corse*, où le sujet a peut-être le défaut d'être trop compliqué ; mais

(1) Graveur des médailles du Roi, & Graveur-général des monnoies & des chancelleries de France.

(2) Jugement de M. Daudé de Jossan, dans sa *Lettre de M. Raphaël le jeune*, de 1771.

dont la précision de l'Artiste a réparé la confusion (1).

Voici, Milord, encore deux Peintres qu'on a laissé vieillir dans la place de Conseillers, sous prétexte qu'ils n'étoient que Peintres de portraits, & dont une seule tête vaut mieux qu'un tableau entier d'histoire de la plupart de ceux qui les ont déprimés. Le plus ancien, M. Chardin, étonnoit de nouveau au sallon dernier, par trois têtes au pastel (2) d'une facilité, d'une légéreté de crayon, digne d'un Artiste à la fleur de l'âge. Il régnoit sur la figure de la femme une fraîcheur de coloris avec lequel contrastoit merveilleusement le ton vigoureux de la carnation de l'homme, & sa main sûre ne s'étoit jamais méprise en rien. Enfin, son *faire* magique étoit toujours fier & de la plus grande hardiesse (3). Quant à M. de *la Tour*, il a bien acquis le droit

---

(1) Jugement des *lettres sur le Sallon* de 1771, attribué à feu M. Bachaumont.

(2) Le pastel est une pâte qui se fait avec des couleurs broyées : on en compose des crayons de toute espece dont on se sert pour peindre sur de gros papier.

(3) Jugement du sieur Colson, dans ses observations de 1775.

de ſe repoſer : dès 1748, il avoit atteint la perfection de ſon talent, & un critique ſévere lui adreſſoit ce quatrain.

Par les tons raviſſans d'un paſtel enchanteur ;
Faſcinant tous les yeux d'une commune erreur,
Les chef-d'œuvres divers de ta main noble & ſûre,
Sont au deſſus de l'art & trompent la nature.

Le même Poëte (1), enthouſiaſmé des ouvrages de M. Vernet, fit alors des vers qui vous en donneront une meilleure idée que tout ce que j'en pourrois dire ; qui peuvent d'ailleurs ſe rapporter au tems ancien, en ce que tous les ouvrages de ce Peintre de marine ſe reſſemblent. La monotonie eſt le ſeul défaut qu'on lui reproche aſſez généralement : des incendies & des orages ſont les grands événemens autour deſquels il tourne. Voici la deſcription de l'un (2) :

A travers l'épaiſſeur d'une vaſte fumée ;
L'œil y voit les débris d'une ville enflammée ;
On croit ouir la plainte & les gémiſſemens
De mille infortunés ; dans ces lieux expirans :
Le ciel brûle des feux, dont s'y couvre la terre ;
En retrace l'horreur dans les flots qu'il éclaire ;
Par-tout enfin, par-tout, ſur ce funeſte bord,

(1) M. le Baron de St. Julien.
(2) Tableau de 1748, repréſentant un incendie que M. Vernet avoit envoyé de Rome.

Eſt peinte en traits de feu l'image de la mort :
Là de leur déſeſpoir les meres accablées,
Et prêtes à quitter leurs ames déſolées,
Paroiſſent négliger, dans ce déſordre affreux,
L'inutile ſecours de leurs jours malheureux.
Dans la fuite, plus loin, & triſte & néceſſaire,
Partageant ſa douleur, le fils y ſuit ſon Pere ;
Dans le ſéjour des morts tout ſemble l'appeller,
Mais il lui reſte encore un Pere à conſoler,

La Peinture de l'autre eſt pleine de chaleur & de philoſophie (1).

Sous un ciel orageux que la tempête excite,
La Mer s'enfle, mugit, ſe déborde & s'irrite :
Mille flots bondiſſans, l'un ſur l'autre pouſſés,
Y briſent d'un vaiſſeau les débris fracaſſés,
Et font rentrer au ſein de l'avide Neptune
Les tréſors criminels qu'en tira la fortune.
Sur l'humide élément tout cede à leur pouvoir,
Et la mort dans leurs flancs ſemble ſe faire voir.
Quelques infortunés qu'a dédaigné ſa rage,
Sur un roc eſcarpé contemplent leur naufrage ;
Ils ſemblent invoquer, dans leur ſort malheureux,
Cette mort menaçante, & qui s'éloigne d'eux.
Ils déteſtent, hélas ! ce déſir trop bizarre
D'aller ravir des biens dont le ciel nous ſépare ;
De commettre au caprice, & des vents & des flots,
Sa fortune, ſa vie, & ſur-tout ſon repos :
D'immoler dans l'ardeur d'une ſoif téméraire,
Les biens dont on jouit pour ceux que l'on eſpere ;
Et de hâter, enfin, comme en étant jaloux,
Les effets d'un malheur, toujours trop près de nous !

---

(1) A l'occaſion d'un tableau de M. Vernet de 1750, repréſentant un orage.

Voici un faiseur de portraits qu'on est tout étonné de voir en si bonne compagnie, & siéger parmi les plus fameux maîtres. C'est qu'aussi il est supérieur dans son genre ; quoique vivant, il jouit déjà du privilege des grands Artistes morts. On a supprimé le *Monsieur*, escorte des noms vulgaires, & l'on ne dit plus que *Roslin*. Je ne puis vous en parler d'après moi, puisqu'il n'a point paru au concours. On dit qu'il dessine très-correctement ses figures, qu'il les pose bien, qu'il imite avec succès les étoffes les plus difficiles à rendre ; mais qu'il n'attrape pas toujours les ressemblances & qu'il historie mal ses tableaux, quand il faut grouper plusieurs personnages. C'est ce qu'on a critiqué dans son tableau du Roi de Suede s'entretenant avec ses freres (1), qui lui a valu cependant un argent immense, & la décoration de l'ordre de Vasa.

M. le Bas, Graveur, obtient, par ses œuvres, le premier rang que lui donne son ancienneté. Sa *vue du port & de la citadelle de Saint-Pétersbourg* sur la Néva, prise de dessus le quai, près du Palais

---

(1) Jugement de feu Bachaumont, dans les lettres sur le sallon de 1771, qu'on lui a attribuées.

du grand Chancelier, Comte de Beſtuchef, eſt une vaſte compoſition d'après le tableau de M. le Prince, qui fixe tous les yeux par ſa magnificence. Il prouve que les machines immenſes n'effraient pas le génie de cet Artiſte, voué ſpécialement aux ſujets plus naïfs & plus gais. Il eſt vrai qu'on le retrouve dans les détails où il a pu ſe livrer à ſon goût, dans tous ces groupes amuſans, dans mille traits ſpirituels qu'a ſaiſi ſon modele, dont il eſt digne, & qu'il rend avec une liberté d'original. Cette eſtampe doit être dédiée à S. M. l'Impératrice de toutes les Ruſſies, &, en reproduiſant à Paris les ſuperbes ouvrages de cette Souveraine, elle atteſtera en même tems à Pétersbourg les talens de nos Artiſtes.

Vous retrouvez ici, Milord, M. le Prince que je viens de vous nommer; il a ſéjourné dans ſa jeuneſſe en Ruſſie, & à ſon retour il a long tems occupé le public des études qu'il y avoit faites: aujourd'hui il ne tranſporte plus le ſpectateur dans ces climats étrangers; ce n'eſt plus cette nature marâtre qu'il offre aux yeux; ce ſont les ſites délicieux des environs de Paris. Il deſſine le payſage d'un grand goût; en général, il pétille d'eſprit. Imitateur des Berghem, des Wateau, des

Teniers, il a leur gaieté, leur finesse; mais il fait mieux & n'est jamais ignoble; je ne puis m'empêcher de vous décrire ici un petit tableau qu'il avoit intitulé *la crainte*, pour masquer le vrai sujet de la composition, dont l'idée licencieuse l'eût fait exclure du sallon, s'il l'eût annoncée au naturel.

Une femme couchée, d'une belle figure, dont le corps parfaitement bien dessiné est tout-à-fait séduisant, a ses ouvertures relevées; elle n'est qu'en chemise, qui laisse entrevoir ses appas de toutes parts. Elle semble s'élancer après quelqu'un; & ce mouvement, ainsi que son teint très-coloré, ne désigne rien moins que la frayeur. Un fauteuil est renversé près de son lit; un déjeûner préparé avec deux tasses très-distinctes, prouve qu'elle ne devoit pas le faire seule, & que c'est à une heure où ne s'introduisent pas ordinairement les voleurs. Un chien dans l'ombre, courant à la porte, semble aboyer après quelqu'un qui vient de s'enfuir, & vouloir venger sa maîtresse qu'il a outragée. En un mot, tout caractérise un amant téméraire, qui n'a pas eu la force de se rendre coupable, & est allé cacher ailleurs sa honte & son désespoir.

M. Machy eſt un Peintre d'architecture d'une fécondité rare. Il a le deſſein exact, pur, riche ; il a expoſé différentes vues des plus beaux édifices, qu'on enviſage des quais, & d'autres des environs de Paris, & chacun a pu juger de la vérité de ſes tableaux.

Après ces huit Conſeillers, on a placé comme le dernier des Officiers, M. Cochin, Secrétaire & Hiſtoriographe de la Compagnie ; malgré cette hiérarchie, c'eſt une des dignités les plus importantes, & il a fallu une forte protection pour la faire conférer à un Graveur. Mais celui-ci avoit accompagné le Marquis de Marigny dans ſon voyage d'Italie ; il lui avoit ſervi de Mentor & d'Inſtituteur ; il avoit fait ſervilement ſa cour à Madame de Pompadour, & l'a emporté ainſi ſur tous les Artiſtes, qui, par des talens ſupérieurs avoient plus de droit à ce titre. On peut juger, à cette expoſition, de ſon talent ; car il n'a rien produit ; mais l'auteur des dialogues, en qui j'ai une grande confiance, le regarde comme le meilleur de ſes confreres ; il eſt vrai qu'il ne fait pas grand cas des autres, & qu'il eſt trop dénigrant. Quant aux compoſitions littéraires de M. Cochin, je ne connois de lui que la facétie que je vous

ai citée, où l'Ecrivain prend très-bien le style poissard, & à travers son galimatias dégoûtant fait preuve de gaieté, d'esprit & de finesse.

Le Secrétaire (1) a pour adjoint M. Renou, à ce que j'entends dire, car il s'est aussi dispensé de paroître au sallon, mais homme de lettres en même tems & plus digne de la place que M. Cochin, s'il étoit véritablement auteur des Dialogues sur la Peinture qu'on lui attribue, ouvrage d'une critique sévere & lumineuse, écrit d'ailleurs du meilleur ton, &, quoique sur une matiere aride, plein d'intérêt pour toutes les especes de lecteurs.

Des cinquante-trois Académiciens il n'y en a pas un tiers qui ait exposé, & en général j'en vois tout au plus huit à dix qui méritent de vous être cités ; tels que MM. Guay, Graveur du Roi en pierres, unique dans son genre. Les plus grands amateurs de l'antique, ceux qui s'y connoissent le mieux pourroient être trompés à ses ouvrages, & ce ne seroit point à leur désavantage (2) ; Casanova,

(1) Entre deux on trouve M. le Clerc, adjoint pour la perspective, que je ne connois nullement.

(2) Jugement de M. le Baron de St. Julien en 1748.

Peintre des batailles, d'une imagination vaste & fougueuse, chaud de couleur, entendant bien la perpective aërienne, les dégradations de la lumiere, mais confus & loin de la pureté, de la netteté de Vandremeules qu'il prétend égaler (1); Roland de la Porte, admirable pour l'illusion de ses bas reliefs en peinture, étonnant par la magie de sa perspective, donnant de l'élevation aux figures les plus plates (2); Robert dont le génie mâle & libre se déploie sur-tout dans les ruines, qui a donné cette année deux vues des jardins de Versailles, dans le tems qu'on en abattoit les arbres, où l'on trouve peu d'exactitude; mais beaucoup de génie; Loutherbourg, rival de Vernet, moins parfait, mais plus varié: il faut avoir pour argent & pour or, à quelque prix que ce soit, un *Calme* & une *Tempête* du premier, refuser ensuite tous les autres, les donnât-on pour rien: au contraire, on en pourroit acheter mille de Loutherbourg, & les admirer toujours

---

(1) Jugement de M. Daudé de Jossan, dans sa lettre de Raphaël en 1771.

(2) Jugement des lettres sur le sallon de 1767, attribué à M. de Bachaumont.

avec un nouveau plaisir (1) ; Greuze, dont on ne parle plus guere que par réminiscence, tant il y a long-tems qu'il ne s'est montré dans la lice, à qui l'on conseille de faire des enfans & des nourrices plutôt que des Empereurs, à qui l'on accorde beaucoup de talent, mais qui devroit se renfermer dans les sujets de sensibilité domestique, dans le naturel & le naïf (2).

Vous rencontrez sans doute avec surprise, Milord, dans cette foule d'Académiciens, trois femmes ; & vous serez encore plus étonné en apprenant qu'elles y tiennent très-bien leur coin : je ne vous parle que sur parole de Mad. Vien & de Mad. Terbouche ; l'une est à Rome & l'autre en Prusse ; quant à Mlle. Vallayer, j'ai trouvé au sallon beaucoup d'ouvrages d'elle. Son pinceau sûr & fidele s'est soumis non-seulement tous les objets de la nature inanimée, tels que les fleurs & les fruits ; mais elle excelle dans le portrait par une touche ferme & hardie, les groupes aussi, & historie avec un égal

(1) Jugement de l'auteur des dialogues, second entretien.

(2) Jugement de l'Auteur des dialogues.

ſuccès : c'eſt ce qu'on admire dans *ſa jeune perſonne montrant à ſon amie la ſtatue de l'Amour.*

Un Architecte figurant parmi les Peintres, eſt un phénomene encore plus rare, & M. de Wailly eſt le ſeul qui ait cet honneur. Il eſt admirable pour la décoration, & à ce titre a été admis par ces Meſſieurs, qui, en général, font peu de cas des Architectes, & les rangent tous dans la claſſe des entrepreneurs de bâtimens, des maçons, s'ils ne ſe diſtinguent comme celui-ci par une imagination brillante & pittoreſque.

Il me reſte, Milord, à vous parler des Agréés; mais la longueur de ma lettre m'oblige de m'arrêter pour ne pas devenir faſtidieux en répétant trop ſouvent les mêmes éloges & les mêmes cenſures. Il ſuffira de vous obſerver qu'ils ſont très-nombreux, que pluſieurs égalent déjà les maîtres; que quelques-uns les ſurpaſſent, & donnent les plus fortes eſpérances de voir ſe ranimer l'Ecole Françoiſe dans le grand genre, dans celui de l'hiſtoire, éclipſé depuis long temps par le goût des futilités & des poliſſonneries.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De Paris, ce 13 Novembre 1777.

LETTRE VI.

Séances du bureau de législation dramatique.

IL eſt tems, Milord, de vous rendre compte des ſéances du bureau de légiſlation dramatique, de vous peindre les divers illuſtres du théatre François raſſemblés chez le ſieur de Beaumarchais, y ſiégeant & diſcutant leurs intérêts, déployant, réuniſſant toutes leurs forces, tout leur génie, pour venger leurs injures, pour ſe ſouſtraire au joug des Comédiens, pour les mettre à leur place, les rendre à leur tour dépendans des Auteurs; enfin, pour prendre un eſſor digne de la nobleſſe de leur profeſſion: tel au moins, eût dû être leur but. Mais, hélas! vous gémirez, au contraire, de la petiteſſe des vues, de la foibleſſe des réſolutions de cette aſſemblée; vous y verrez les uns, guidés par une cupidité ſordide, ne ſonger qu'à l'argent, ne reſpirer qu'après l'argent; les autres, mus d'une vanité puérile, chercher moins à ſe débarraſſer des entraves humiliantes que leur ont

donné de vils Hiſtrions, qu'à s'élever aux dépens de leurs confreres & à s'arroger ſur eux une autorité révoltante. Ceux-là, conſervant encore des liaiſons ſecretes avec leurs ennemis, ne venir aux ſéances que comme leurs eſpions; ceux-ci, aveuglés d'une paſſion honteuſe pour quelque héroïne du théatre, oſer les défendre hautement, & ne pas rougir de leur eſclavage; tous, en un mot, ou preſque tous, ſans énergie, ſans vigueur, ſans ame, n'être que les inſtrumens ſerviles d'un chef audacieux, n'ayant d'autre titre pour les primer que ſon impudence.

Depuis long-temps, Milord, je cherchois à me mettre au fait de ce qui ſe paſſoit dans l'intérieur du comité de ces Meſſieurs; j'interrogeois de droite & de gauche les Auteurs que je rencontrois; mais ceux qui auroient bien voulu avoir cette complaiſance étoient dans l'impoſſibilité de me ſatisfaire; eſpeces de Dieux d'Egypte, n'ayant ni yeux ni oreilles, on les avoit invités-là pour faire nombre; ils opinoient du bonnet, & les détails que j'en arrachois ne ſervoient qu'à embrouiller davantage mes notions: ceux dont j'aurois été plus curieux de recevoir des relations mettoient beaucoup d'importance à la choſe; ils croyoient inſpirer ainſi plus de reſpect pour

leur société, en assimilant ses délibérations à celles des assemblées magistrales; ils vouloient compenser par le mystere la futilité de ses oracles, & tenant la curiosité en suspens, ils se flattoient d'être longtems la matiere des conversations.

Cependant je savois que les bureaux étoient cessés, le travail consommé; que Messieurs en étoient très-contens; que s'identifiant à l'ouvrage, chacun y mettoit de l'amour-propre & le regardoit comme un chef-d'œuvre; qu'il avoit été remis aux mains des Gentilshommes de la chambre pour l'approuver définitivement & en requérir la sanction légale au Parlement par l'enrégistrement: je redoublois d'efforts & d'enquêtes & toujours en vain, lorsqu'un hasard heureux m'a fait dîner, Dimanche, à Auteuil chez Madame Helvetius (1), avec M. Saurin, l'un des Commissaires; l'ayant pris le soir à l'écart dans le jardin, je l'ai aiguillonné, & il m'a ré-

(1) La veuve du Philosophe de ce nom; femme charmante par les graces de sa personne & de son esprit, & par l'amabilité de son caractere vraiment incorruptible; puisque la foule des beaux esprits, des Philosophes, des roués de toute espece qui l'entourent n'a pu en gâter l'excellence.

pondu avec toute la franchiſe poſſible :
c'eſt notre dialogue que je vais vous rédiger.

Il eſt bon de vous avertir d'un autre perſonnage qui ſurvint au milieu de notre converſation ; perſonnage très-cauſtique, bien propre à déterminer l'Académicien à ſe réſerver ; mais qui, par bonheur, ne s'effraya pas, & ne fit que jeter plus de ſel & de chaleur dans notre converſation. Ce troiſieme interlocuteur eſt M. Dutartre de Bourdonné, payeur des rentes, homme de beaucoup d'eſprit, très-répandu dans la bonne compagnie, très lié avec les coryphées de la littérature, avec les merveilleux de la cour & de la ville, très-aſſidu aux ſpectacles, aux aſſemblées publiques ; très-avide des nouveautés, des pamphlets, des brochures ſecrettes, n'ayant jamais rien produit ; mais s'érigeant en juge ſévere des Auteurs qui briguent ſon ſuffrage, & redoutent ſes ſarcaſmes. Nous cauſâmes d'abord quelque tems ſeul, M. Saurin & moi.

L'ANGLOIS.

Puiſque l'occaſion s'en préſente, permettez-moi, Monſieur, de vous remercier du plaiſir que m'a procuré, il y a quelque tems, votre comédie des *Mœurs du tems.*

M. SAURIN.

Oh ! vous êtes bien bon, Milord ; ce n'eſt qu'une bagatelle.

L'ANGLOIS.

Oui : mais je la préférerois à toutes les grandes comédies, à tous les drames funéraires qu'on a donnés depuis bien des années. Je voudrois fort que vous en euſſiez une demi-douzaine encore dans votre porte-feuille.

M. SAURIN.

Ma foi, ſi je les avois, je ne ſais ſi je ne les garderois pas.

L'ANGLOIS.

Eh ! pourquoi cela ?

M. SAURIN.

Parce qu'il eſt plus difficile de faire recevoir une piece, & ſur-tout de la faire jouer, que de la compoſer.

L'ANGLOIS.

J'ai bien entendu parler des tracaſſeries des Auteurs avec les Comédiens ; mais cela va finir. N'avez-vous pas des aſſem-

blées entre vous, où vous êtes autorisés à exposer vos griefs, & à minuter un nouveau réglement ?

M. SAURIN.

Vraiment, il y a près de six mois que nous travaillons à ce grand ouvrage ; il est prêt & même communiqué aux Gentilshommes de la chambre.

L'ANGLOIS.

A quoi tient-il donc que cette affaire ne finisse ?

M. SAURIN.

A M. de Beaumarchais, qui embrasse tant de choses, qu'il ne peut suffire à toutes ; il est actuellement à Bordeaux, ou même, dit-on, en Espagne ; il est occupé d'affaires de politique plus intéressantes & plus essentielles pour lui. Son absence tient tout en suspens.

L'ANGLOIS.

A vous dire vrai, on a été fort étonné de voir les Auteurs dramatiques se ranger sous les drapeaux de ce chef, n'ayant aucun titre, ni par sa naissance, ni par ses dignités, ni par sa prépondérance, ni par ses talens, pour vous présider.

M. SAURIN.

M. Saurin.

Je ſais que du côté de la conſidération accidentelle, perſonnelle, ou littéraire, non-ſeulement M. de Beaumarchais n'auroit pas dû ſe trouver à notre tête, mais auroit dû ſe ranger à la queue de nous tous. Toutefois dans cette affaire, eu égard à ſa nature & aux circonſtances, il faut convenir que c'étoit le ſeul de nous dont on pût en attendre le ſuccès, s'il y avoit lieu de ſe flatter d'en obtenir. D'abord, les trois premiers de nos confreres (1), qui avoient voulu entrer en lice contre les Comédiens, s'étoient en peu de tems briſés comme le verre dans ce choc inégal: M. de Beaumarchais, prêt à deſcendre le quatrieme dans l'arêne, avoit déjà par ſa réſolution effrayé la troupe juſque-là ſi inſolente, & les Gentilshommes de la chambre, au lieu d'encourager leurs vaſſeaux dans cette nouvelle querelle, & de leur promettre un appui toujours victorieux, craignant pour eux-mêmes le ridicule qu'il diſtribue ſi bien & ſi libéralement, avoient été en quelque ſorte au devant de lui, & l'avoient comme déſigné

(1) MM. *Louvay de la Sauſſaye, Mercier & Paliſſot.*

pour le négociateur avec lequel ils vouloient traiter. Ensuite, nous avions besoin du crédit de M. de Maurepas dont nous ne pouvions ignorer qu'il avoit l'oreille, n'importe comment. D'ailleurs, sa constance, son opiniâtreté, son activité, son élocution facile & abondante, nous étoient très nécessaires; ses défauts même nous devenoient utiles. Le moyen de réussir à la cour sans effronterie! *J'ai vu que l'impudence est la Reine du monde*, a dit quelqu'un de nous (1). Par cette qualité, il s'est trouvé comme naturellement porté au dessus de nous, & nous nous sommes vus asservis sous lui, presque sans nous en douter. Enfin, les accessoires concouroient à lui confirmer cette supériorité. Un hôtel superbe, des salles magnifiques propres à rassembler une nombreuse société, des bureaux, des secrétaires, des copistes, & sur-tout un cuisinier; car toutes les séances se tiennent le matin & finissent par un dîner, point de rallîment auquel on ne manque jamais. Or, vous le savez:

Le véritable Amphitrion
Est l'Amphitrion où l'on dîne (1).

(1) Vers de Nivelle de la Chaussée, dans la *Gouvernante*.

(2) Vers de Moliere, dans *Amphitrion*.

L'ANGLOIS.

Ainſi M. de Beaumarchais, après vous avoir réunis chez lui, ſe prévalant de votre déférence, s'eſt de lui-même aſſis arrogamment au premier rang, a levé le maſque, & s'eſt écrié comme Sixte-Quint : c'eſt moi qui ſuis votre chef.

M. SAURIN.

Non, il s'y eſt pris avec plus d'adreſſe & d'honnêteté ; le premier jour qu'il nous eut convoqués, quand il s'agit de ſe ranger autour du tapis verd & d'ouvrir les délibérations : Meſſieurs, dit il, je crois, ſans nous flatter, que nous pouvons bien nous aſſimiler à l'Académie Françoiſe ; ainſi, égalité parfaite : on ſe placera comme l'on voudra ; pour moi qui dois vous rendre compte en détail de l'objet de notre réunion & de tout ce qui s'eſt paſſé précédemment, je vais me mettre ici, afin d'être plus à portée de vous tous ; & alors il s'eſt inſtallé au haut bout, comme Directeur ou Préſident.

L'ANGLOIS.

Et perſonne n'a réclamé ?

M. SAURIN.

Perſonne. Il n'y avoit rien à dire qu'à

ſe retirer, ou à ne pas y revenir ; au contraire, la ſeconde ſéance fut plus nombreuſe que la premiere : pluſieurs de nos Meſſieurs qui connoiſſoient ce perſonnage & répugnoient à fraterniſer avec lui, ne s'étoient point rendus à ſon invitation ; ils déſiroient ſavoir avant comment les choſes ſe feroient paſſées : inſtruits que les Auteurs les plus diſtingués avoient paru à la premiere aſſemblée, ils crurent ne pas devoir être plus difficiles : ſeulement l'un d'eux (1) ne put s'empêcher de faire ſes obſervations, ſur le lieu de la ſcene & de propoſer d'en choiſir un neutre, de façon à n'être point gêné par la préſence du maître, & à n'être à charge à qui que ce ſoit ; en un mot, il voulut tout uniment qu'on adoptât un traiteur où l'on iroit en piquenique. M. de Beaumarchais ſe récria ſur l'indécence de cette forme, qui, ſi la cottiſation étoit forcée, devenoit une contribution fatigante pour l'individu peu riche ; & volontaire, tendoit à diſſoudre la Société, bien loin de la conſolider. Il accompagna ces réflexions d'un épanche-

---

(1) M. Rochon de Chabannes, un des meilleurs comiques actuels, & le ſeul qui ait l'avantage unique de n'avoir pas encore éprouvé de chûte comme tous les autres.

ment de ſenſibilité ; il ſupplia ces Meſſieurs de regarder ſa maiſon comme la leur, & de lui accorder l'honneur d'être le ſerviteur de tous. Bref, il mit tant de *pathos* dans tout cela, qu'on ne put ſe dégager de lui & qu'il fallut accepter ſa ſoupe périodiquement.

L'ANGLOIS.

Vos aſſemblées ſont-elles nombreuſes ?

M. SAURIN.

Elles pourroient l'être ; car, ſuivant le premier point agité, qui fut de fixer quels ſeroient les Auteurs qui auroient droit d'être convoqués & de devenir membres de la Société, on convint de prendre le tableau de tous ceux qui avoient leurs entrées à la Comédie Françoiſe, non en vertu de ce qu'ils pourroient faire (1), mais en vertu de ce qu'ils avoient fait, & de leur écrire une lettre circulaire pour les engager à venir délibérer ſur les affaires communes de la Société. Le ſieur Paliſſot fut ſeul exclu comme un membre gangrené.

---

(1) Un Poëte, dès qu'il a lu ſa piece aux Comédiens, & qu'elle eſt reçue, jouit de ſes entrées à ce ſpectacle.

L'ANGLOIS.

Voilà un jugement cruel, Monſieur ! Qu'a donc fait ce Poëte pour le mériter ?

M. SAURIN.

C'eſt un homme abſolument taré, diffamé dans l'opinion publique.

L'ANGLOIS.

Eh ! qui l'eſt plus que votre chef Beaumarchais ?

M. SAURIN.

Il court ſur lui des anecdotes affreuſes ; il n'a ni mœurs, ni principes, ni pudeur ; & c'eſt en outre un hypocrite qui a couvert du maſque de la religion ſes haines ſourdes & perſonnelles.

L'ANGLOIS.

Et quelles horreurs n'ai-je pas entendu débiter ſur le compte du ſieur de Beaumarchais ? De combien d'actions infâmes ne l'accuſe-t-on pas ? Et, ſans fouiller dans toutes ces abominations, n'a-t-il pas eu des procès déshonorans ? Malgré la caſſation de l'arrêt du 26 Février 1774, a-t-il oſé faire juger le fond ? N'eſt-il pas toujours dans les liens d'un décret d'ajournement perſonnel qui eſt ſuſpenſif ?

M. SAURIN.

Le vrai grief de M. Paliſſot, c'eſt d'être Auteur de la comédie des *Philoſophes*, où il a décrié les hommes les plus reſpectables de la nation; & du poëme de la *Dunciade*, (1) où il traveſtit en ridicule preſque tous les Auteurs, & juſqu'aux Coryphées les plus diſtingués de la littérature.

L'ANGLOIS.

Pourquoi voulez-vous être plus ſage que le Gouvernement, qui a toléré la repréſentation des *Philoſophes* & la vente de la *Dunciade?* Et quoi de plus révoltant que la maniere dont votre Préſident actuel a traîné dans la boue MM. Marin & d'Arnaud, deux de vos confreres? Quels libelles plus atroces que ſes mémoires flétris par arrêt?

M. SAURIN.

Enfin, ces Meſſieurs ne vouloient pas ſe trouver avec le ſieur Paliſſot: on ne pouvoit pour lui ſeul faire déſerter tous les autres. *Oportet tuum mori pro populo.*

---

(1) Poëme imité de notre célebre Pope.

L'ANGLOIS.

Pardon, Monfieur, de vous avoir peut-être trop preffé ; mais je vous avouerai que l'injuftice me révolte par-tout où je la trouve. Je ne fuis pas moins indigné de celle des Comédiens envers les Auteurs. Sans doute après les préliminaires de vos affemblées réglés, après que le fieur de Beaumarchais vous eut expofé fes démarches & l'objet de la convocation, vous établîtes vos griefs.

M. SAURIN.

Oui, Monfieur ; ces principaux griefs confiftent, 1°. en ce que, malgré le réglement qui nous accorde nos honoraires fur la totalité de la recette en certaine proportion (1), les Comédiens ont trouvé le fecret de nous fruftrer d'une portion confidérable de notre bénéfice par une interprétation forcée & puérile de ce réglement (2).

---

(1) La part d'un Auteur eft d'un neuvieme pour les pieces en cinq actes, d'un douzieme pour les pieces en trois actes, & d'un dix-huitieme pour les pieces en un acte ; les parts font prifes fur la recette après qu'on a prélevé les frais ordinaires & journaliers.

(2) Comme autrefois il n'y avoit point de loges

2°. En ce que, par une ſuite de cette injuſtice, ils dépoſſedent beaucoup plus facilement les Auteurs dramatiques de la propriété de leurs pieces, ainſi ſujettes à tomber plus promptement dans les regles (1).

---

louée à l'année, on avoit en général dit que les parts d'Auteurs ſeroient priſes ſur la recette. Les Comédiens ont arbitrairement décidé que c'étoit la recette à la porte & journaliere. En conſéquence ils ne veulent tenir aucun compte de cette recette annuelle qui fait un objet conſidérable aujourd'hui, & monte, dit-on, à 200,000 livres, & doit augmenter encore.

(1) Suivant le réglement dont on a parlé, dont 22 articles concernant les pieces nouvelles, réglement revêtu de lettres-patentes enrégiſtrées au Parlement le 7 Septembre 1761, & conſéquemment ayant force de loi, il eſt dit dans l'article 36 : L'Auteur conſervera ſes droits ſur ſa piece, juſqu'à ce que la recette ſoit deux fois de ſuite ou trois fois en différens tems, au-deſſous de 1200 livres, l'hiver, & 800 livres l'été : alors la piece appartiendra aux Comédiens ; mais ſi la quotité de la recette provenant des petites loges à l'année étoit répartie & jointe à la recette journaliere, celle-ci fort ſouvent s'éleveroit au-deſſus du taux fixé pour que la piece *tombe*, ce qu'on appelle dans *les regles*. Il y a eu depuis un autre réglement en 1766, mais non enrégiſtré, encore plus contraire aux droits des Auteurs, puiſqu'ils perdent la propriété de leurs pieces lorſqu'ils y a eu non plus trois, mais deux repréſentations au deſſous de 1200 livres l'hiver, & de 800 livres en été.

3°. En ce que, malgré les dispositions expresses du réglement qui n'autorise à déduire de la recette que les frais ordinaires & journaliers, les Comédiens la violent ouvertement en y comprenant toutes les dépenses extraordinaires qu'il leur plaît (1).

4°. En ce qu'ils ouvrent & ferment à leur gré la carriere du théatre, & exercent sur les Ecrivains dramatiques l'empire, ou plutôt le despotisme le plus absolu (2).

5°. En ce qu'ils s'arrogent le droit d'innover dans la maniere de juger les pieces, & au lieu de se conformer au réglement qui les autorise seulement à donner leur voix muette (3), ils se permettent de

---

(1) Tel est l'objet du Procès de Monsieur Louvay de la Sauffaye.

(2) Objet du premier procès de M. Mercier dont les Comédiens ne veulent plus ni jouer ni recevoir les pieces, sous prétexte qu'il a fait une brochure à laquelle il n'a pas mis son nom, où il parle mal des Comédiens.

(3) Le semainier a soin de fournir trois feves à chaque Acteur & à chaque Actrice; une blanche pour l'acceptation simple de la piece; une marbrée pour l'acceptation avec des changemens, & une noire pour le refus absolu. Après que chacun, par ordre d'ancienneté, a proposé ses réflexions, & que les avis ont été discutés, on

porter un jugement motivé, ſouvent avec des termes injurieux pour les Auteurs.

6°. En ce que les Comédiens, au lieu de ſe conformer, ſuivant le réglement, à juger des convenances théatrales des ouvrages dramatiques, oſent prononcer ſur les convenances morales, malgré l'approbation de la police à qui cet examen eſt réſervé (1).

7°. En ce que, de leur autorité privée, ils ôtent, avec un éclat ſcandaleux, les entrées à un Auteur qui les avoit acquiſes de droit, & ſe rendent par là juges &

---

procede par la voix du ſcrutin ; & le ſemainier fait part à l'Auteur du jugement de l'aſſemblée. S'il s'agit de faire des changemens dans la piece, & que l'Auteur s'y ſoumette, il demande une ſeconde lecture ; lorſqu'il croit avoir mieux réuſſi, après cette lecture, qui ſe fait dans la même forme que la premiere, on décide définitivement, & l'on n'emploie dans ce ſecond jugement, que des feves blanches ou noires, pour l'acceptation ou pour le refus.

Tel étoit l'uſage en 1750, ſuivant l'almanach des ſpectacles. Les Comédiens à ces feves ont ſubſtitué des bulletins.

(1) Objet du procès du ſieur Paliſſot contre les Comédiens à l'occaſion de ſa comédie des *Courtiſanes*, approuvée de la police, & rejetée, malgré cela, par les Comédiens pour ſon indécence;

parties dans une contestation élevée en justice (1).

8°. Enfin, en ce que soumis par leur essence à MM. les Gentilshommes de la chambre pour la législation & la police de leur spectacle, ils voudroient encore y assujettir les Auteurs, & les rendre justiciables d'un pareil tribunal (2).

L'ANGLOIS.

A merveille ! cela me paroît très-bien pris.

M. SAURIN.

Oh ! l'embarras n'étoit pas d'établir nos griefs ; nous en avions à l'infini ; il n'est aucun de nous qui n'eût à se plaindre des Comédiens ; les absens mêmes (3), en

(1) Matiere du second procès intenté par le sieur Mercier contre les Comédiens.

(2) Objet de la troisieme contestation du sieur Mercier pendante au Conseil, où les Comédiens ont fait évoquer les deux premiers procès contre cet Auteur, ainsi que celui contre M. Lonvay, &c.

(3) Tels que MM. *Dorat*, de *la Harpe*, *Collé*. Les deux premiers étant en querelle ouverte, ne vouloient pas se trouver ensemble, & il fut convenu qu'aucun des deux n'assisteroit aux assemblées. Le troisieme étoit malade.

s'excusant de ne point se trouver à l'assemblée, faisoient des vœux pour qu'elle réussît, ils exhaloient leur fureur en liberté, & l'exprimoient dans les termes les plus énergiques (1). Mais il s'agissoit de les présenter sous le jour le plus favorable, de ménager l'amour propre des Gentilshommes de la chambre en nous plaignant d'eux-mêmes à eux-mêmes, & sur-tout de trouver un remede convenable, & qui pût arranger tout le monde.

L'ANGLOIS.

Sans doute M. de Beaumarchais vous a été d'un grand secours en cette occasion? Lui qui entend si bien la discussion des affaires; qui fait de si merveilleux mémoires; il aura employé dans la vôtre tout son génie, toute son astuce?

M. SAURIN.

Il y a mis beaucoup de cette derniere; mais d'une façon différente; il a prétendu que l'exposé de nos griefs ne pouvoit se faire en commun; qu'il falloit, comme dans les grandes assemblées, en charger des Commissaires qu'on choisiroit, & qui

---

(1) Tous donnoient les Comédiens à pendre; à rouer si l'on pouvoit.

rendroient compte de leur travail à la généralité. La pareſſe des uns, l'ambition des autres, l'incapacité du grand nombre a fait adopter ce parti : on a nommé quatre Commiſſaires, non-ſeulement *ad hoc*, mais indéfiniment, ſoit pour le pouvoir, ſoit pour la durée ; ils ſont autoriſés à repréſenter en tout & par-tout la Société, à veiller à ſes intérêts, à agir pour elle, ſoit auprès des Comédiens, ſoit auprès des Gentilhommes de la Chambre, ſoit auprès des Miniſtres.

L'ANGLOIS.

Et ces Commiſſaires ſont ?

M. SAURIN.

MM. Marmontel, Sedaine, Beaumarchais & moi.

L'ANGLOIS.

Je ſuis enchanté, Monſieur, de vous voir là, l'on ne pouvoit mieux choiſir ; mais je n'aime point à y trouver encore le ſieur de Beaumarchais, c'étoit le cas de remettre l'équilibre en l'excluant des Commiſſaires.

M. SAURIN.

Oh ! il n'avoit acquieſcé à la propoſition, il ne l'avoit même ſuggérée, que parce qu'il étoit ſûr d'être élu. Il vouloit

bien, pour ſe rendre moins odieux, ſoit à ſes confreres jaloux de ſon autorité, ſoit à nos adverſaires redoutant ſon caractere proceſſif, paroître partager ſa puiſſance, mais non la perdre. D'ailleurs, je vous l'ai déjà obſervé, ſans lui nous n'aurions jamais pu prendre l'aſſiete néceſſaire pour entreprendre cette négociation, pour la mettre en train & la conſommer.

L'ANGLOIS.

Eſt-ce que vous croyez que votre confrere M. Marmontel n'auroit pas auſſi bien conduit l'affaire que le ſieur de Beaumarchais ?

M. SAURIN.

Non ſûrement ; il y auroit mis de la pédanterie, au lieu de dignité ; de la roideur, au lieu de fermeté ; tyran cent fois plus redoutable, il n'auroit pas eu l'adreſſe de maſquer ſon déſir de dominer, des dehors ſéduiſans de la confiance & de l'aménité ; il auroit fini par ſe faire également déteſter & des Comédiens & des Gentilshommes de la chambre & des Auteurs. Si vous le connoiſſiez, vous ſauriez qu'il eſt déjà intolérable en ſociété par la ſupériorité qu'il affecte hautement, & avec laquelle il veut faire taire tout le monde devant lui.

L'ANGLOIS.

Pourquoi donc l'a-t-on nommé Commiſſaire ?

M. SAURIN.

Parce qu'étant le ſeul de l'aſſemblée membre de l'Académie Françoiſe avec moi, il n'étoit guere poſſible de l'exclure. Quant à moi, c'eſt à cette ſeule diſtinction que je me ſens redevable de l'honneur qu'on m'a fait. Je l'ai accepté malgré moi, & comme forcé; non que je me flattaſſe d'opérer le bien, mais pour empêcher le mal, & m'y oppoſer du moins tant que je pourrois.

L'ANGLOIS.

Et M. Sedaine.

M. SAURIN.

C'étoit encore un homme peu propre pour cette place, ſans conſiſtance, ſans repréſentation, ne ſachant ni parler ni écrire; mais il eſt depuis long-temps Secrétaire de l'Académie d'Architecture, & il étoit difficile de ne pas commencer par un dignitaire comme lui, déjà cenſé revêtu des qualités propres à cet emploi, qu'il exerce peut-être fort bien parmi des

Architectes, mais qui ne lui va nullement dans une société de gens de lettres.

L'ANGLOIS.

Ainsi je vois que M. Beaumarchais concentre à peu près toute la besogne des Commissaires en lui seul.

M. SAURIN.

M. Marmontel seroit bien homme à lui tenir tête, mais prudemment il ne le fait pas ; il sent qu'il est essentiel de ne pas se diviser au commencement de la formation d'une Société encore précaire, à laquelle il s'intéresse peu comme dramatique, puisqu'il a abandonné la carriere ; mais dont il seroit bien aise de voir se fortifier l'existence utile à ses vues d'intérêt personnel, qui le guide toujours. Le rapport immédiat des Commissaires avec les Gentilshommes & avec la Cour, lui donne des idées de crédit & d'éloquence dont il se repaît, & qui lui exaltent le cerveau singuliérement.

Ici intervient M. Dutartre.

M. DUTARTRE.

Messieurs, peut-on vous interrompre un moment, & partager avec vous le plai-

ſir de la promenade ..... ? mais n'étiez-vous point en affaires ? ...

M. SAURIN.

Point du tout.

L'ANGLOIS.

Nous parlions du bureau de légiſlation dramatique.

M. DUTARTRE.

Ah ! la belle choſe !

M. SAURIN.

Voilà comme il eſt ; il ſe moque de tout.

M. DUTARTRE.

Mais ai-je tort, de bonne foi ? Voilà un ſiecle que vous vous aſſemblez, qu'avez-vous fait ? A quoi avez vous remédié ? Les Comédiens en ſont-ils moins inſolens ? Le pauvre Lonvay a-t-il plus de quoi mettre ſous la dent ? L'honnête Mercier n'eſt-il pas toujours errant autour de la porte de la comédie ſans pouvoir pénétrer, telle que ſur le bord du Styx, une ombre dont le cadavre eſt reſté ſans ſépulture ? les courtiſanes ne continuent-elles pas à narguer Paliſſot, & à l'éclabouſſer de leur char doré ?

L'ANGLOIS.

Il paroît cependant qu'on veut rendre juſtice aux Auteurs ; on ne les auroit pas autoriſés à s'aſſembler, à porter leurs doléances à Meſſieurs les Gentilshommes de la chambre, ſi l'on n'eût été dans quelque diſpoſition favorable à leur égard.

M. DUTARTRE.

Je le crois comme vous, mais je crois auſſi que cette bonne volonté ne ſe réaliſera pas. Vous vous rappellez ſans doute dans *les trois Sultanes* ce petit nez retrouſſé qui bouleverſe un empire ? Eh bien, il y a à la comédie trois ou quatre petits nez comme cela.... Le moyen que de pauvres diables d'Auteurs, avec tout leur eſprit, tiennent là contre ? Mlle. Contat ou Mlle. Vadé (1), en une nuit deféra toute votre beſogne de ſix mois. Mon ami, je ne vois qu'un remede à vos maux : ce ſeroit d'avoir deux troupes de Comédiens François.

(1) Deux nouvelles Actrices de la Comédie Françoiſe, à penſion ſeulement. La premiere eſt très-jolie. La ſeconde eſt fille naturelle de l'Auteur du même nom, très-renommé pour les opéra comiques & pour les chanſons poiſſardes.

M. SAURIN.

Vraiment cela s'eſt agité beaucoup parmi vous. Rochon à péroré fortement & longuement à cet égard.

M. DUTARTRE.

Je ne connois point perſonnellement ce M. Rochon, dont j'eſtime fort les ouvrages ; mais voilà un homme de bon ſens parmi vous. C'eſt qu'il a fait autre choſe que des vers, qu'il connoît le train du monde & la politique ; car il me ſemble qu'il a été dans les affaires étrangeres.

M. SAURIN.

Oui, il étoit chargé des affaires du Roi à Dreſde pendant les troubles de Pologne.

M. DUTARTRE.

Je m'en doutois bien. Ces Meſſieurs là ne ſont pas des *gobemouches*, (1) comme vous autres ; ils voient plus loin que leur nez ; ils ſavent qu'il faut ſouvent prendre un long détour pour parvenir à ſon but.

---

(1) Nom d'un perſonnage de niais dans une comédie Italienne de M. Favart, intitulée *la Soirée des Boulevards*. Et ce nom eſt devenu le terme générique pour caractériſer cette eſpece d'hommes.

L'ANGLOIS.

En effet, je ne vois pas trop ce que les Auteurs gagneroient à cela, ils auroient affaire à deux troupes au lieu d'une.

M. DUTARTRE.

Point du tout. Vous ſavez la maxime : *Divide & impera.* Ces deux troupes, devenues rivales à l'inſtant, chercheroient à s'écraſer réciproquement. Ce ſeroit à qui attireroit le mieux le public ; conſéquemment à qui donneroit le plus de nouveautés & les plus capables de faire foule. Il faudroit pour cela recourir aux Auteurs, les cajoler, les careſſer, ſur-tout les bien payer. Voyez comme la chance tourneroit, & quels avantages il en réſulteroit pour ces Meſſieurs, ſans ſe donner aucune peine, reſtant dans leur fauteuil & voyant pleuvoir ſur leur bureau billets, lettres & requêtes des Hiſtrions mâles & femelles.

L'ANGLOIS.

Vous m'éclairez d'un jour nouveau, je me rends.

M. SAURIN.

Oh ! c'eſt certain.

M. DUTARTRE.

Cette certitude n'a pourtant pas frappé le grand nombre d'entre vous.

M. SAURIN.

M. Dudoyer (1), un des plus honnêtes de notre ſociété, le meilleur orateur & le plus fort dialecticien, s'eſt épuiſé en raiſonnemens pour renverſer ce projet; il y a mis même une chaleur, une paſſion étonnante; il eſt entré en fureur; il a fait ſchiſme, & a déclaré qu'il ne reparoîtroit plus dans nos aſſemblées.

M. DUTARTRE.

Et il a fait en preux Chevalier. Eſt-ce que vous ne voyez pas qu'il ne parloit point d'après lui, qu'eſclave aveugle depuis douze ans de Mademoiſelle Doligny, il ne pouvoit voir avec indifférence s'élever une queſtion ſi contraire aux intérêts de ſa bien-aimée?

M. SAURIN.

Il a même pris à parti notre Préſident,

(1) Auteur de *Laurette*, petite comédie bien triſte & bien froide, jouée en 1770 ſans ſuccès, & du *Vindicatif*, drame du grand genre, ſingulièrement bas, noir & atroce, joué en 1774.

qui ordonnoit déjà de consigner son avis. Il s'est opposé à ce qu'on écrivît rien, & a dit qu'il ne vouloit point être dans les mémoires du sieur de Beaumarchais.

L'ANGLOIS.

En sorte que l'on s'est départi de la demande.

M. SAURIN.

Pas tout à fait ; mais on est convenu de ne pas la précipiter, de tenter avant la voie du nouveau réglement. Voulez-vous que je vous révele le secret de l'église ? C'est que tout notre édifice s'écrouleroit par là, que n'y ayant plus d'assemblées, il n'y auroit plus de Commissaires, & l'on a peine à renoncer à une petite existence qu'on s'est formée. Ainsi, malgré son explosion violente, le comité n'a pas été fâché de voir M. Dudoyer entrer dans ses vues & travailler pour lui, sans s'en appercevoir.

M. DUTARTRE.

Enfin, qu'avez-vous donc statué ?

M. SAURIN.

D'abord, pour commencer par ce qui nous touche le plus, par nos intérêts pécuniaires, & afin d'éviter désormais toute

tracasserie à ce sujet avec les Comédiens, nous sommes convenus de nous en tenir à la recette journaliere; mais ayant égard au bénéfice considérable des petites loges dont nous abandonnerons la prétention, nous demandons qu'on augmente en proportion nos honoraires.

M. DUTARTRE.

Cela pourra passer. Accordé.

M. SAURIN.

Ensuite, comme les Comédiens existant en troupe peuvent sans cesse veiller à leurs intérêts & les défendre, nous sollicitons que S. M. nous autorise à continuer de faire corps, de nous assembler ou du moins d'avoir un comité toujours subsistant qui nous représente.

M. DUTARTRE.

Oh! Alte-là, refusé.

M. SAURIN.

Après avoir envisagé la chose sous toutes ses faces, ayant reconnu que les Auteurs dramatiques ne pouvoient guere se soustraire à une sorte de dépendance des Comédiens pour la lecture, réception, jeu, succès

succès & paiement de leurs pieces, on a voulu chercher un contrepoids qui rétablit l'équilibre, & à cet effet nous avons imaginé de proposer que les Acteurs fussent rangés par classes en raison de leurs gages plus ou moins forts, & de faire ordonner par le Roi qu'ils ne pourroient désormais monter de l'une à l'autre sans le concours, l'agrément & le suffrage du bureau de législation dramatique, ou du moins de ses Commissaires.

M. DUTARTRE.

La bonne folie! refusé dès les premier mot, refusé quatre fois pour une.

M. SAURIN.

Pour remédier à l'insolence des Comédiens, à leurs cabales, à leur partialité, à leur ineptie dans la réception des pieces, on désire un Président de lecture pris dans l'ordre des Auteurs dramatiques; il n'aura aucune voix dans l'assemblée; mais contiendra les votans par sa présence, & les obligera d'être attentifs. L'usage des bulletins, c'est-à-dire des avis motivés, sera substitué aux feves; à condition qu'ils seront honnêtes & décens, que ledit Président en prendra communication pour décider si l'opinant est en état

de porter un suffrage & sur-tout pour faire punir ceux qui se seroient permis des sarcasmes injurieux contre la personne du Poëte, ou même contre son ouvrage. Le Président rendra compte de la séance au Gentilhomme de la Chambre d'année, qui jugera du délit & exigera une seconde lecture, si les regles n'ont pas été observées à la premiere.

M. DUTARTRE.

Et moi, je vous réponds que l'Auteur qui voudra faire recevoir une piece, continuera d'être mis sur la sellette devant les Histrions, d'y rester dans une contenance modeste & humble, tandis qu'on l'écoutera d'un air arrogant & distrait; d'essuyer tous les brocards, toutes les sottises, tous les calembours qui leur passeront par la cervelle, & de se trouver encore trop heureux, quand il leur plaira d'agréer son drame à *correction*.

M. SAURIN.

Vous l'entendez, Milord; jugez s'il est possible de parler raison avec un semblable goguenard?

M. DUTARTRE.

Raison; mais c'est moi qui la parle, &

c'eſt vous qui plaiſantez. Là, de bonne foi, eſpérez-vous ſérieuſement réuſſir dans de pareilles chimeres ? A la bonne heure ſi vous n'aviez en tête que les Comédiens, encore ne vous garantirois-je pas le ſuccès, parce qu'ils ſont infiniment plus unis que vous pour défendre leur cauſe, parce qu'il n'y a point de faux-freres parmi eux & que lorſque leur intérêt l'exige, ils dépoſent toutes leurs rivalités, afin de ſe mieux liguer contre l'ennemi commun ; mais, indépendamment de cela, vous ne pouvez douter qu'ils n'aient derriere eux, dans la conteſtation actuelle les Gentilshommes de la chambre dont le pouvoir diminueroit en proportion de l'aſcendant que vous prendriez ſur leurs ſuppôts. Croyez-vous qu'ils renoncent le plus légérement à leur autorité ? D'ailleurs, vous ne pouvez ignorer qu'hommes & femmes de ce tripot ne ſoient tous dévoués aux ſupérieurs, chacun dans leur genre, ſoit comme inſtrumens, ſoit comme Miniſtres de leurs plaiſirs, & cela donne un furieux crédit lorſqu'on peut parler affaire avec un Grand entre deux draps, ou le caducée à la main.

L'ANGLOIS.

Enfin, ces Meſſieurs ſont autoriſés à

faire leurs propositions ; ils verront comment elles seront reçues. On étoit maître de ne pas leur donnner cette faculté, & de laisser les choses sur le pied où elles étoient.

M. DUTARTRE.

On voit bien, Milord, que vous êtes un étranger, qui nous mesurez à votre aune ; un Anglois dont la franchise, la liberté, l'énergie sont le caractere. Ici, nousne savons rien faire qu'à moitié ; nous n'avons pas la force de refuser ni d'accorder tout à fait ; nous n'osons pas commettre une injustice criante, ni rendre une justice absolue. Le premier mouvement est toujours très-beau, & la fin n'y répond presque jamais.

M. SAURIN.

Ce que Milord doit voir plus clairement, c'est que vous êtes un frondeur qui ne trouvez rien de bien, un persifleur qui n'épargnez personne.

M. DUTARTRE.

Souvenez-vous bien de ce que je vous dis : je vous attends au dénouement ; vous verrez si j'ai bien conjecturé, & si vous n'aurez pas fait de l'eau claire. Je

ſuis perſuadé que Beaumarchais lui-même ne ſe berce pas des chimeres dont il vous endort ; il a pris le rôle de votre chef un moment pour s'amuſer, pour faire parler de lui, pour avoir la gloire d'enchaîner le génie à ſes pieds ; dès qu'il verra que cela ne prendra pas bien, il ſera le premier à vous abandonner & à ſe raccommoder avec les Hiſtrions : il vous laiſſera dans le lac expoſé à la dériſion du public. Voilà mon dernier mot, & pour ne pas vous donner d'humeur, je me retire.

Je ſuis reſté encore un moment avec le bon-homme Saurin, qui eſt convenu avoir voulu ſoutenir la gageure, mais n'avoir au fond pas beaucoup meilleure opinion de l'entrepriſe ; il m'a avoué n'avoir jamais vu d'aſſemblée d'hommes d'eſprit, plus bêtes ; de perſonnages à grands ſentimens, plus intéreſſés, plus bas, plus vils ; de confreres plus jaloux, plus envieux ; préſens, ſe complimentant avec plus de fauſſeté ; abſens, ſe dénigrant avec plus d'acharnement. Cela m'a donné le déſir d'avoir la liſte des membres de ce Sanhedrin littéraire, qu'il m'a fourni de mémoire, autant qu'il a pu s'en reſſouvenir avec de petites notes. Je vous l'adreſſe à la ſuite de ma lettre, afin que vous preniez une idée juſte de ces ſuc-

ceſſeurs de Corneille, de Racine, de Crébillon, de Moliere, de Regnard, &c. Avant que de nous ſéparer, M. Saurin m'a promis de me procurer auſſi communication du mémoire préſenté aux Gentilshommes de la chambre, dès que cela ſe pourra & que la réuſſite, ou la dénégation de juſtice en autoriſera la publicité, & à l'inſtant je vous ferai paſſer ce chef-d'œuvre.

Je vous embraſſe, Milord, un peu plus cordialement que ne le fait d'ordinaire un Auteur dramatique, qui en félicite un autre de quelque ſuccès éclatant.

Paris, ce 27 Novembre 1777.



LISTE *des Membres composant l'assemblée du Bureau de législation dramatique.*

MESSIEURS,

Barthe, . . . possédé au suprême degré de la jalousie, de l'envie des Auteurs, soupçonné d'être l'espion des Comédiens pour se bien mettre auprès d'eux & passer avant les autres, aimant beaucoup l'argent.

Beaumarchais, . Président & l'un des quatre Commissaires.

Blin-de-Sainmore, doux & foible.

Bret, . . . foible, opinant pour l'argent.

Cailhava, . . . un des plus acharnés contre les Comédiens & des plus prêts à se raccommoder avec eux, opinant pour l'argent.

MESSIEURS,

Ducis, ...	opinant pour l'argent,
Favart, . . .	ne sait pas dire deux, n'a ni bouche ni éperon.
Falhaire, . . .	opinant pour l'argent
Fontanelle, . .	voulant faire le fin, opinant pour l'argent.
Goldoni, . .	opinant pour l'argent.
Gudin, . . .	le compere de Beaumarchais, toujours de son avis, le prônant, l'exaltant sans cesse.
La Place, . .	hargneux, bavard, disant beaucoup de mal des Comédiens & très-disposé à se réconcilier avec eux.
Le Fevre, . .	ayant encore l'ardeur & l'insouçiance de la jeunesse, mais sans avis ferme.
Le Mierre, . .	foible, se seroit laissé subjuguer par les Comédiens, s'il n'eût été soutenu

MESSIEURS,

	par M. Rochon qui lui dictoit ſes avis.
Marmontel, . . .	Commiſſaire.
Rochon, ...	le Romain de l'aſſemblée.
Saurin, ...	Commiſſaire.
Sauvigny, . . .	regardé comme faux par ſes confreres ; opinant pour les deux troupes, mais par intérêt perſonnel, ſe flattant que la ſeconde appartiendroit à M. le Comte d'Artois, & qu'il y domineroit comme attaché aux plaiſirs de cette Alteſſe Royale.
Sedaine, . . .	Commiſſaire têtu, n'ayant pas la parole à la main ; mais opinant toujours pour l'argent.
Dudoyer, . . .	retiré.
Le Blanc, . . .	pédant étalant de grands ſentimens & finiſſant par opiner pour l'argent.

LETTRE VII.

Sur une nouvelle découverte en chirurgie, & dans l'art des accouchemens.

SAVEZ-VOUS, Milord, ce que c'eſt que la ſymphiſe du pubis? Non ſans doute; eh bien! il faut vous l'apprendre, puiſque vous voulez être au courant des divers objets de curioſité de cette capitale, qui font ſucceſſivement époque & la matiere des converſations. Il faut vous réſoudre à faire un cours d'anatomie, & ſur-tout à vous initier dans l'art des accouchemens, quelqu'ennuyeuſe & dégoûtante que ſoit cette étude. On ne parle que de ſymphiſe aujourd'hui; les ſavans & les ignorans, les hommes & les femmes, les agréables & les petites-maîtreſſes en diſſertent à l'envi. Ce mot mélodieux retentit ſans ceſſe aux oreilles dans les écoles & dans les cercles; il ſe prononce juſqu'aux toilettes, & il a donné le nom à différentes modes. On a des coëffures à la Symphiſe, des rubans à la Symphiſe, des nœuds d'épée à la Symphiſe, des bo[illegible]cles à la Symphiſe. Vous voyez que vous

ne pouvez l'échapper, & je vais devenir votre maître.

La ſymphiſe eſt une ſubſtance cartilagineuſe, ſuivant les uns, & ligamenteuſe ſuivant les autres (1), qui réunit les os du pubis : c'eſt ainſi qu'on appelle un détroit, le dernier obſtacle que l'enfant ait à vaincre pour venir au monde. Au terme de l'accouchement, il ſe fait d'ordinaire un écartement naturel de ces os, ſi à propos, que les Juifs le regardoient comme une grace ſpéciale que Dieu faiſoit à ſon peuple, dont il favoriſoit la propagation. Le Rabin *Zoar*, qui n'étoit pas profond anatomiſte, comme vous l'allez voir, pour expliquer ce phénomene, ſe ſervoit de la comparaiſon des bois de cerf qui tombent d'eux-mêmes & renaiſſent chaque année. Hypocrate, Avicennes, Paré, Guillemeau & tous les accoucheurs, tant anciens que modernes, ont reconnu le fait ; mais ils varient ſur l'explication, & ne ſont nullement d'accord entr'eux. Harvée a dit que la région du baſſin que le fœtus doit traverſer s'agrandit d'une maniere merveilleuſe & de ſoi-même en la

(1) Ce dernier ſyſtême eſt celui de M. Mertrud, démonſtrateur d'anatomie au jardin du Roi; l'autre eſt l'ancien & le plus général.

maniere que les fruits mûrs ont coutume de s'entr'ouvrir pour pouſſer dehors la ſemence qu'ils contiennent. Alexandre Benedict a écrit que les os pubis & le *ſacrum* (1) concouroient à l'enfantement ; qu'enſuite ces os reprenoient peu à peu leur état naturel. Ne me faites point honneur de toute cette érudition, Milord : je l'extrais de différens écrits qui ont paru ſur cette matiere (2).

Lorſque, par la mauvaiſe conformation de la mere, ou par quelqu'autre cauſe, l'enfant, même aidé des manœuvres uſitées, ne peut franchir les voies naturelles, l'art n'a trouvé que deux moyens, ou de le maſſacrer de ſang-froid aux portes de la vie, en l'arrachant avec la plus grande violence par le ſecours des ferremens, & ſur-tout d'un inſtrument qu'on appelle le *forceps*, ou de recourir à l'opération *céſarienne* (3) qui conſiſte à ouvrir le ventre ſur le côté pour en extraire le *fœtus*. Dans le premier cas, ſuppoſant qu'il eſt mort

(1) Nom d'un autre os du baſſin.

(2) Surtout d'une *lettre de M. Etienne*, ancien démonſtrateur d'anatomie à l'hôpital royal de Metz.

(3) On prétend que cette opération très-ancienne tire ſon nom de Céſar, extrait ainſi des entrailles de ſa mere.

ou ne peut vivre, on sacrifie l'enfant pour conserver la mere ; dans le second, la mere obéissant à la loi de la nature, ou plutôt cédant à l'impulsion du sentiment héroïque qui anime en pareil cas les femmes les plus foibles, se dévoue généreusement pour conserver son fruit.

Ces deux manieres d'opérer font également frémir l'imagination & frissonner l'humanité. La derniere sur-tout avoit paru si barbare, si meurtriere & si désespérée, qu'elle avoit été proscrite par un arrêt du Parlement ; arrêt, il est vrai, bien ridicule & bien absurde, comme tous ceux que cette Compagnie a voulu rendre dans les matieres qu'elle n'entendoit pas (1) ; aussi a-t-elle été forcée de l'annuller & de le laisser sans vigueur.

Quoi qu'il en soit, ce procédé chirurgical, pour être nécessaire & usité en certain cas, pour avoir même été depuis quelque tems pratiqué avec une sorte de succès (2), n'en étoit pas moins

(1) Tels que ceux rendus contre l'émétique, contre les petits pains à la levure de biere, & tout récemment contre l'inoculation.

(2) M. l'Héritier, Chirurgien interne de l'Hôtel-Dieu, prétend dans une lettre insérée au journal

affreux & révoltant. On ne pouvoit disconvenir que ce ne fût une des plus périlleuses ressources de l'art des accouchemens. Cependant, au milieu des progrès étonnans qu'il faisoit, aucun accoucheur n'avoit tenté de le remplacer par des moyens plus doux & moins dangereux. Il étoit réservé à M. Sigault, jeune Candidat, de concevoir un projet si grand, si beau, & si digne d'un ami de l'humanité. Sur la fin de 1768, il lut à l'Académie Royale de Chirurgie, dont il étoit déjà membre, un *Mémoire sur la Section de la Symphise* (1), comme pouvant suppléer à l'opération césarienne, sans en craindre les suites funestes. Cette imagination plut par sa hardiesse, aux gens de génie comme lui; mais la pratique manquoit à la théorie, & les Compagnies ne se déterminent pas aussi légérement. Le grand nombre des membres attachés aux anciennes routines, a peine

de Paris, N. 284; que l'opération césarienne a été pratiquée dans cette capitale, depuis cinq à six ans, cinq fois: qu'on a sauvé six enfans; deux meres, &c.

(1) Ou *sur le projet de séparer les os pubis par la section de la substance cartilagineuse intermédiaire qui les unit.*

à ſes quitter pour adopter des innovations incertaines : le mémoire eut peu de partiſans, & conſéquemment beaucoup d'adverſaires : on l'oublia bientôt, & il n'y eut rien de changé.

M. Sigault n'en reſta pas moins fermement attaché à ſon opinion : bien perſuadé du mérite de la découverte, il attendoit une occaſion d'en faire l'eſſai. Durant cet intervalle, devenu membre de la Faculté de Médecine (1), il ſe regarda comme plus libre, & la jalouſie naturelle qui regne entre les deux corps fut un aiguillon puiſſant qui le preſſoit davantage; il étoit impatient de faire, pour ainſi dire, ſur ſes anciens confreres une conquête qu'ils avoient dédaignée, tant qu'il étoit reſté parmi eux. Enfin, le moment déſiré eſt venu, & il en a profité.

La femme du nommé Souchot, Soldat de la garde de Paris, âgée d'environ 39 ans, petite & très-difforme dans ſa ſtructure, le fait appeller pour la délivrer (2); elle avoit eu précédemment quatre accouchemens des plus laborieux; tous ſes

---

(1) M. Sigault eſt le dernier Médecin reçu.
(2) Le 1 Octobre dernier.

enfans avoient été tirés par force, & il avoit été impossible d'en avoir un vivant. Les plus habiles accoucheurs en lui recommandant la continence, lui avoient unanimement déclaré que son fruit ne verroit jamais la lumiere que par l'opération césarienne. D'un tempérament très-amoureux, elle avoit oublié la menace, & elle en redoutoit les effets. M. Sigault la rassure ; armé de cette confiance qu'inspire le génie, il se détermine à lui faire la section de la Symphise du pubis, & il a la satisfaction d'extraire l'enfant vivant.

Ce triomphe éclatant & authentique est bientôt annoncé par tout Paris, & jusqu'aux extrêmités les plus reculées de la France : la capitale & les provinces retentissent des louanges du héros ; les papiers publics & les journaux les répetent & les transmettent chez l'étranger : le Gouvernement lui-même confirme l'importante nouvelle en la laissant insérer dans la gazette de France, dont la véracité connue sur les faits nationaux, doit subjuguer les esprits les plus incrédules. Les femmes sur-tout, enchantées d'une découverte qui les concerne aussi essentiellement, font voler le nom de M. Sigault de bouche en bouche ; elles

le regardent comme leur libérateur, & à l'abri de son égide, elles croient pouvoir braver désormais avec impunité tous les dangers de l'enfantement. D'un autre côté, la Faculté de Médecine prend le plus vif intérêt à la gloire d'un de ses membres peu connu jusque-là, modeste, timide, & que ses confreres regardoient comme un Docteur borné, incapable de procurer aucune illustration à son Corps. Elle nomme des Commissaires (1) pour constater le fait, suivre le traitement de l'accouchée, & lui en rendre compte : chaque semaine on annonce de nouveaux progrès; au bout de quarante-sept jours on publie que la femme Souchot sort de son lit & marche; une légere incommodité (2), dit-on, est le seul désagrément qui résulte de l'opération, elle jouit d'ailleurs de la meilleure santé possible; enfin, le soixante-quatrieme jour, elle se transporte aux écoles de médecine, monte l'escalier, seule, sans difficulté, & fait devant l'assemblée les divers mouvements exigés d'elle. Les Docteurs ne peuvent se lasser d'admirer

---

(1) Les Docteurs *Grandolas* & *Descemets*.
(2) Une légere incontinence d'urine.

cette femme chétive, objet de la curiosité générale; ils l'interrogent à l'envi; ils careſſent ſon enfant qu'elle allaite, plein d'embonpoint & de vigueur, qui leur eſt également offert ſous les yeux, & qu'ils adoptent tous en quelque ſorte, comme un nourriſſon bien précieux aux arts.

Après ces préliminaires d'un enthouſiaſme univerſel, après avoir entendu & le rapport de M. Sigault & celui des Commiſſaires, on obſerve qu'un événement de cette importance mérite d'être conſigné à la poſtérité; en conſéquence, on indique une aſſemblée ſolemnelle (1), dans laquelle la Faculté porte un décret en l'honneur de M. Sigault & de ſa découverte; elle y rend un hommage public à ſon génie & à ſon talent; *elle y apprend à la génération préſente & aux futures, combien il eſt digne d'eſtime, & combien il mérite d'éloge* (2). Elle ſtatue, en outre, qu'il ſera frappé un type qui perpétue ſur le bronze un fait qu'elle a déjà conſigné dans ſes annales;

---

(1) Qui vient d'avoir lieu le 6 Décembre. La précédente étoit du 3.

(2) C'eſt la traduction de la phraſe du décret écrit en latin, ſuivant les us de la Faculté.

que les médailles en seront multipliées en certaine quantité ; qu'il en sera délivré cent à M. Sigault & cinquante à M. Alphonse le Roi, son confrere & son coopérateur dans l'opération neuve & délicate qu'il a tenté ; que la Faculté sollicitera les bons soins du Gouvernement pour la femme Souchot, & qu'en attendant elle lui fera une pension (1) ; que les écrits relatifs à l'opération de la symphise, lus & approuvés dans son sein, seront incessamment imprimés & présentés à Sa Majesté & à toute la Famille Royale ; que le mémoire en sera répandu avec la plus grande profusion, aux dépens de la Faculté, adressé à tous les Grands du Royaume & aux principaux Citoyens, distribué dans chacune des villes de France & à toute l'Europe médicinale & chirurgicale : qu'au surplus l'on en enverra la notice aux différens papiers publics de l'Europe.

Un triomphe aussi complet semble ne pas laisser le plus léger doute sur l'utilité, sur l'importance même de la section de la symphise, & toute assertion contraire ne peut être que l'effet de la mauvaise

(1) De 360 livres.

foi ou de l'ignorance. Le Public eſt lui-même témoin du ſuccès de cette opération, la Faculté de médecine, juge ſuprême en ces matieres, l'atteſte & le célebre avec diſtinction. Comment après des témoignages ſi authentiques, en conteſter la réalité? Comment oſer prononcer que tout ce merveilleux n'eſt qu'un preſtige que la plus foible clarté peut aiſément diſſiper? Eh bien, Milord, c'eſt ce qui arrive cependant: l'envie eſt inépuiſable en reſſouces pour combattre & déprimer le génie.

Les Chirurgiens, jaloux qu'un de leurs transfuges, ſans leur aſſiſtance, ſans leur concours, ſans les appeller en rien, eût exécuté un eſſai auſſi heureux, ont prétendu d'abord qu'il étoit dangereux néceſſairement, & feroit toujours funeſte, en occaſionant, ſinon la mort, au moins une impoſſibilité phyſique de marcher: ils inſultent à l'évidence; lorſque la femme Souchot ſe porte le mieux & que chacun peut vérifier le fait en ſe tranſportant chez elle, ils lui font ſurvenir des accidens qu'elle n'a point. Bien plus, ils ne craignent pas aujourd'hui de démentir la Faculté entiere de médecine, en certifiant qu'elle n'a monté les eſcaliers qu'appuyée ſur deux perſonnes qui la ſoute-

noient fortement ; qu'elle ne peut faire un pas ſans ſe fatiguer beaucoup ; que la veſſie a été endommagée, enſorte qu'elle ne peut retenir ſes urines lorſqu'elle eſt couchée ; enfin, qu'elle eſt dans une ſituation ſi déplorable qu'il n'y a pas grand lieu de ſe glorifier de l'expérience tentée ſur elle. Ils critiquent juſqu'à la maniere dont ſe ſont faites l'opération & la cure ; ils accuſent de charlatannerie & l'opérateur & ſon confrere ; ils reprochent aux Docteurs aſſemblés d'avoir été dupes de leur crédulité puérile ; ils veulent que les plus ſages, les plus honnêtes & les plus éclairés d'entre eux rougiſſent d'un jugement trop précipité, & craignent que la Faculté de Paris ne deviennent bientôt la fable des autres Facultés de l'Europe.

Les Chirurgiens attaquent enſuite la découverte en elle-même, comme ne pouvant avoir lieu que lorſqu'elle n'eſt pas néceſſaire, & comme inſuffiſante dans les cas où l'on eſt forcé d'avoir recours à l'opération céſarienne (1), en-

(1) C'eſt ce qu'on trouve dans pluſieurs écrits des Chirurgiens, inſérés dans le journal de Paris ; qu'on attribue tous à M. Louis, leur meilleur Ecrivain, & l'ennemi le plus ardent des Médecins.

ſorte qu'ils veulent qu'elle ſoit rejetée ſur leur parole & ſans autre examen.

Cependant, tous ne ſont pas auſſi hardis dans leurs aſſertions ; il en eſt qui s'y prennent plus adroitement ; ils admettent l'excellence de l'opération en général, & le ſuccès de M. Sigault en particulier ; mais ils veulent lui ravir la gloire de la découverte ; ils l'atrribuent à un Docteur Hollandois, à M. Camper (1), placé par les ſavans Médecins de notre ſiecle à côté des *van Swieten*, des *Haller*, des *Tiſſot*, &c. quoique cet illuſtre étranger ſoit le premier à rendre juſtice à M. Sigault, & à convenir n'avoir ſongé à l'opération dont il s'agit, que ſur les notions qu'il en reçut de M. Louis, lorſque ce Secrétaire de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris lui fit part de la fermentation qu'occaſionoit dans la Compagnie le projet neuf de l'audacieux candidat (2). » Enthouſiaſmé, s'écrie t-il, » de ſon idée hardie, je crois que j'au-

(1) Profeſſeur honoraire en médecine, membre de pluſieurs Académies, & député aux Etats de Friſe, à Franeker en Friſe.

(2) Tout cela ſe lit dans une lettre de M. Camper adreſſée à M. van Geſcher, célebre Chirurgien à Amſterdam, en 1777 à Grotingue.

» rois étouffé d'embrassades ce fortuné
» jeune homme, si j'avois eu le bon-
» heur de l'avoir auprès de moi. Lorsque
» j'appris son imagination, je me suis
» mis sur le champ à tenter toutes sortes
» d'expériences sur les cadavres..... »
Avec quelle chaleur M. Camper parle des avantages de cette opération dans sa lettre originale que j'ai lue, sur-tout lorsqu'il détaille le succès qu'il a obtenu sur une truie? comme il se flattoit de rendre son nom immortel, s'il avoit, le premier, le bonheur de l'entreprendre sur une femme vivante & d'y réussir! mais il gémit des stériles efforts qu'il a faits pour celá, en vain a-t-il demandé au Prince d'Orange de pratiquer l'opération sur une femme condamnée à mort. L'envie qui ne regne pas seulement à Paris, qui tourmente par-tout les hommes qu'anime le bien public, s'est constamment attachée à ses pas, & il félicite M. Sigault de l'avoir devancé dans la carriere. C'est dans une autre lettre (1), en réponse à celui-ci, poursuivant la calomnie dans ses derniers retranchemens, qu'épanchant sa joie & sa sensi-

(1) Cette lettre est datée du 22 Octobre 1777.

bilité, il lui marque : » Les larmes cou-
» loient de mes yeux, tant j'étois charmé
» de votre heureuse opération.....
» Je vous félicite, mon cher confrere,
» & félicite encore plus le genre hu-
» main. Que le bon Dieu bénisse vos
» mains, & qu'il fasse survivre cette
» pauvre femme, afin que cet exemple
» en encourage d'autres pour pratiquer
» une opération aisée & peu dangereuse.
» Ou l'art me trompe, mais il faut qu'on
» la pratique dès que l'impossibilité de
» délivrer la mere s'est manifestée.....
» Communiquez-moi, au plus vîte, la
» guérison de cette bonne femme.....
» Mon fils cadet est mon éleve unique;
» il va étudier à Edimbourg l'année pro-
» chaine; il y restera deux ans, & puis
» il ira à Paris pour profiter de vos lu-
» mieres; j'espere qu'il se rendra digne
» de votre amitié. »

Je vous ai rapporté, Milord, le texte même de la lettre du célebre Docteur, comme remarquable par cette simplicité touchante qui caractérise le grand homme; elle suffit pour que les gens impartiaux sachent à quoi s'en tenir; mais non pour désarmer la jalousie & l'envie qui n'en deviennent que plus acharnées contre M. Sigault. Ses ennemis s'occupent à fabriquer

fabriquer de nouveaux pamphlets ; je me garderai bien de vous en entretenir : en voilà assez sur cette matiere dont je ne vous parlerai plus. Déjà de nouveaux débats occupent les Parisiens, & je changerai d'objet avec eux ; mais j'en reviendrai toujours à renouveller, sans me lasser, la protestation de l'attachement le plus inviolable.

Paris, ce 11 Décembre 1777.

LETTRE VIII.

Suite de la révolution de la Musique en France. Nouveau parti qui s'éleve. Querelles vives. Ecrits à ce sujet.

JE vous ai parlé, il y a dix-huit mois, Milord, de la révolution opérée (1) sur le théatre lyrique de cette capitale & du triomphe du Chevalier Gluck. Les partisans de la musique Italienne ont saisi ce moment pour tenter d'en causer une nouvelle en faveur de celle-ci & de ramener

(1) Voyez la lettre sur l'opéra, &c.

les jours brillans des bouffons (1). Ils ont appellé des rives du Tibre le célebre Piccini, si fécond en opéra *Bouffes* (2), & ont voulu l'opposer au premier; malheureusement la Comtesse du Barri, sous les auspices de laquelle il devoit paroître, ayant été disgraciée, cet étranger a éprouvé des contrariétés, des retards, & pendant ce tems son rival a multiplié ses triomphes, & s'est consolidé dans son nouvel empire. Enfin, arrivé dans cette capitale depuis deux ans, après s'être mis au fait de la langue Françoise qu'il ignoroit, M. Piccini doit incessamment faire jouer un grand opéra de sa composition. C'est M. Marmontel qui lui a

---

(1) En 1752, on avoit fait venir des Bouffons d'Italie qui jouerent sur le théatre de l'opéra tout l'hiver, &, quoique des plus médiocres, acquirent beaucoup de partisans. Il s'ensuivit une guerre si vive entre les deux partis, que le Gouvernement, pour empêcher les suites qu'elle pourroit avoir, crut devoir les renvoyer à Pâques 1753; mais ces ultramontains avoient semé par leur apparition un germe de révolution qui s'est développé insensiblement. Les François ont appris qu'il pouvoit y avoir une meilleure musique que la leur, & le Chevalier Gluck est venu profiter de ces heureuses dispositions.

(2) C'est le terme des amateurs.

arrangé un ancien poëme (1). Cet Académicien, furieux de voir sa tragédie lyrique de Céphale & Procris (2) baffouée par les Gluckistes, en a conçu contre le chef une antipathie qui a jeté beaucoup d'aigreur entre eux, & l'a déterminé à s'attacher de plus en plus à l'adversaire de celui-ci. De son côté, le Chevalier Gluck ne remarquoit pas sans peine les liaisons de M. Marmontel avec le Musicien Italien ; & leurs tracasseries sourdes ont enfin dégénéré en une guerre vive dans laquelle toutes les sociétés prennent un rôle pour ou contre ; car le troisieme parti, celui de la musique Françoise n'en fait plus un, & ses foibles restes sont obligés de choisir & de se distribuer dans les deux autres.

L'adroit Allemand, pour grossir le sien de ses débris, avoit imaginé de remettre en musique *Armide ;* il croyoit déjà flatter les vieillards & autres amateurs de la musique Françoise, en travaillant sur un

---

(1) Le *Roland* de Quinault, réduit en trois actes avec des changemens.

(2) Jouée sans succès en 1775, & remise tout récemment sans beaucoup plus d'enthousiasme. La musique est d'un compositeur François nommé Grétry.

des poëmes auxquels ils étoient le plus attachés : afin qu'on ne lui reprochât en rien d'éluder la rivalité contre Lulli, il avoit dédaigné de se soustraire aux mutilations faites à la derniere reprise (1) : ne craignant ni les difficultés, ni l'ennui, ni le ridicule, il avoit restitué le beau poëme de Quinault dans toute son étendue & son intégrité. Il n'avoit pas voulu omettre une seule de ces chansonnettes simples, ne prêtant guere qu'à des *Pont-neufs* (2), & il avoit prétendu leur montrer qu'au génie pour manier les grandes passions, les peindre, les faire parler & les inspirer, qu'ils lui accordoient généralement, il savoit joindre le talent de procurer les émotions douces, de rendre les images voluptueuses, de composer ces airs délicieux, chantans, gais & folâtres qui les ravissoient dans les opéra anciens, & que Rameau avoit su perfectionner.

---

(1) On avoit remis Armide en 4 actes, ou plutôt on avoit absolument supprimé le quatrieme acte en 1764.

(2) Mot énergique pour caractériser les airs les plus communs, les chansons les plus triviales, dont la police fait régaler de tems en tems le peuple par des aboyeurs gagés exprès, & qui choisissent leur champ de bataille principalement sur le Pont-Neuf.

C'eſt au mois de Septembre dernier (1), qu'a eu lieu la premiere repréſentation de cet opéra, que M. Gluck aſſure être celui qui lui a coûté le plus, tant il avoit à cœur de ſe concilier les Lulliſtes ; mais il n'a pas réuſſi auſſi complétement qu'il s'en flattoit. En admirant certains morceaux de force, des endroits pittoreſques & pleins d'énergie, une expreſſion d'harmonie quelquefois ſublime, on a trouvé que le compoſiteur moderne avoit abſolument manqué la partie gracieuſe, celle du chant, de la mélodie, des airs de ballet ; qu'il découvroit plus que jamais ſon impuiſſance d'exciter dans l'ame ces affections tendres, ces ſenſations raviſſantes, ce charme inexprimable, attributs diſtinctifs de ſon rival, qui produit les plus grands effets par des moyens ſimples, tandis que lui, avec les plus grands moyens, ne produiſoit que peu ou point d'effet. On lui reprochoit enfin, juſqu'à des diſparates, des contre-ſens marqués entre ſa muſique & les paroles de Quinault. Jugez, Milord, combien cet échec donnoit d'avantage aux Picciniſtes.

M. Marmontel, aujourd'hui le cori-

(1) Le 28 Septembre.

phée du parti antigluckifte, & qui, ainfi que je vous l'ai obfervé, porté là comme malgré lui & par les circonftances feulement, eft intéreffé à conferver le pofte qu'on lui a confié, quelque inepte qu'il foit dans un art où il ne s'eft jamais exercé, avoit depuis quelque mois jeté en quelque forte le gant aux ennemis, en répandant une brochure (1) que je vous ferai paffer à la premiere occafion.

Il faut convenir que c'eft peut-être ce qu'on a écrit de plus raifonnable fur cette matiere. Dans fa differtation, très-fage & remplie d'excellentes vues, l'Auteur parcourt les époques importantes du bel art de la mufique en France; il fait voir comment Lully, dans fa fimplicité toujours noble, a fu faire parler aux paffions leur langage; comment *Rameau*, en renforçant la méthode de celui-ci, a façonné l'orcheftre du théatre lyrique à l'harmonie la plus favante, & a enrichi les François de ces accompagnemens dont on ignoroit l'avantage & prefque la théorie; il en vient au Chevalier Gluck, & en convenant qu'il a produit fur ce théatre la révo-

(1) Cette brochure a pour titre *Effai fur la révolution de la mufique en France.*

lution la plus prompte & la plus inespérée, il en discute les causes & les effets ; & il semble donner à entendre que c'est plutôt au charlatanisme & aux intrigues du Musicien, qu'à un enthousiasme vrai & durable qu'il faut l'attribuer. Il ne trouve point déplacés, dans les accès d'une douleur déchirante, les cris arrachés à la nature ; mais il ne veut pas qu'on en fasse un usage trop fréquent ; qu'on rompe, par saccades réitérées & habituelles, l'unité de la phrase harmonique, en un mot, il exige une période oratoire : sans quoi il n'y a point de discours dans l'un ou l'autre genre.

M. Marmontel va plus loin contre le Chevalier Gluck : il prétend que ce Musicien, aujourd'hui l'idole de Paris, n'a eu aucun succès en Italie ; que sa composition est tout à fait opposée au génie de la musique Italienne. Il lui reproche une présomption intolérable : il cite en preuve différentes lettres de cet Allemand, où il regarde successivement chacun de ses opéra comme autant de chef-d'œuvres.

On voit aussi, dans cet écrit, que le Chevalier Gluck s'est égayé sur le compte de l'Académicien, & lui en veut de prôner Piccini. Les anecdotes sont très-curieuses & ne font qu'ajouter du piquant

à la dissertation : mais elles tiennent à l'ouvrage entier qu'il faut lire, & isolées elles perdroient tout leur intérêt, & même ne seroient pas intelligibles.

Quoi qu'il en soit, le but véritable de cette diatribe est de prévenir en faveur de Piccini. On ne connoissoit encore sa musique qu'à la comédie Italienne (1); on annonçoit qu'elle étoit digne de briller sur un plus grand théatre, & l'on vouloit lui assurer la supériorité sur celle du Musicien Allemand. Celui-ci & ses partisans redouterent les impressions que pouvoit produire un écrit plein de raison & de philosophie. Mais, soit qu'ils ne se sentissent pas en état de réfuter méthodiquement les assertions & le systême de M. Marmontel, soit qu'ils jugeassent plus sûr d'employer la plaisanterie, ils ne firent qu'escarmoucher contre lui ; ils choisirent le journal de Paris pour leur champ de bataille, & on le persifla pendant longtems sur cette période musicale, que ses adversaires crurent prêter aux sarcasmes & au ridicule.

Comme des gens de beaucoup d'esprit

---

(1) Spécialement par *la büona Figliola*, opéra comique en trois actes, que M. Cailhava a traduit & arrangé en François.

avoient pris part à la querelle, il en réſulta des lettres ſouvent piquantes, où il régnoit beaucoup de gaieté & de ſel. Tantôt c'étoit un Gluckiſte, qui, ſe traveſtiſſant, ſembloit du parti de M. Marmontel, pour mieux le tourner en dériſion : tantôt un partiſan déclaré de l'Allemand, qui, ſe ſervant de la figure de l'ironie, n'exaltoit aux nues la brochure que pour mieux en faire valoir l'inepte & l'abſurdité. Une autrefois c'étoit une critique directe de l'ouvrage, pleine de vivacité, de légéreté & de fineſſe. Puis un chanteur de l'opéra entroit en lice, & dévoiloit les myſteres, les ruſes ſecrettes du parti piccinîſte. Un Hermite de la forêt de Senart lui ſuccédoit, & montroit très-ſérieuſement à M. Marmontel qu'il n'avoit pas le ſens commun ; mais la plus cruelle facétie fut celle où l'on faiſoit intervenir un certain *Urlubrelu*, qui, en oppoſant jour par jour la recette de Céphale, avec celle de différens opéra du Chevalier Gluck, prouvoit que la ſalle étoit déſerte toutes les fois qu'on jouoit l'un dans ſa primeur, & pleine quand on repréſentoit les autres (1) déjà uſés. Après cette

(1) Voici quelques-uns de ces rapprochemens : on donna à l'opéra Céphale, le mardi 3 Juin, &

comparaiſon, où, toutes égales, quatre repréſentations de ceux-ci avoient valu plus de 10,000 livres d'excédent que celui-là (1), ce qui étoit frapper dans la partie ſenſible M. Marmontel, encore plus avide d'argent que de gloire, le *mauvais plaiſant* ajoutoit en l'apoſtrophant: « voilà qui eſt net. Je n'aime que ce que » tout le monde entend, & je me moque » des grandes phraſes, & de la méta- » phyſique de vos raiſonnemens ſur la » muſique.... »

Un Gentilhomme Allemand, ſans avoir des argumens *ad hominem* auſſi piquans, diſſertoit très-ingénieuſement ſur la brochure (2). « C'eſt, diſoit-il, l'ouvrage » d'un Auteur qui ſait fort bien écrire, & » qui parle auſſi bien qu'un homme d'eſ-

---

la recette fut à 777 livres. Le vendredi 6, on donna Iphigénie, qui rendit 3255 livres 10 ſous. Le dimanche 8, Céphale donna 554 livres, & le mardi ſuivant 1410 livres 10 ſous; le Vendredi 13, Alceſte produiſit 4309 livres 10 ſous. Le dimanche 15, Céphale rendit 625 livres 10 ſous; le mardi 17, Alceſte rendit 2600 livres; le Vendredi 20, Iphigénie 4480 livres.

(1) La recette de *Procris* étoit de 3357 livres, & celle d'Iphigénie & d'Alceſte de 14665 livres.

(2) L'Allemand eſt cenſé écrire une lettre en remercîment à quelque François qui lui avoit prêté *l'Eſſai ſur les révolutions de la muſique*.

» prit peut le faire, d'un art dont il n'a
» ni le ſentiment, ni la connoiſſance. Il
» n'y a qu'en France qu'on voit cette
» manie de parler de ce qu'on ignore,
» & c'eſt une maladie particuliere, ſur-
» tout à vos beaux eſprits. La facilité de
» faire des phraſes, d'attraper, à la
» pointe de l'eſprit, des idées vagues
» ſur toutes ſortes d'objets, & de rendre
» des penſées communes avec des mots
» choiſis & ſpécieuſement arrangés, leur
» fait croire qu'ils ont vu le fin de tout;
» & les voilà juges des Peintres, des
» Architectes, des Muſiciens, ſans avoir
» manié jamais le crayon, & ſans ſavoir
» la gamme.

» Mais il y a parmi les beaux eſprits
» François un autre travers de préſomp-
» tion, auſſi ridicule & plus grave
» dans ſes effets; c'eſt celui de mépriſer
» les autres nations, ſous prétexte d'une
» ſupériorité qui n'eſt pas prouvée, &
» qu'il ſeroit mal-honnête d'affecter,
» fût-elle réelle.

» Dans le dernier ſiecle le Jéſuite
» Bouhours ſe rendit ridicule pour avoir
» propoſé en problême ſi un Allemand
» pouvoit être bel eſprit? On s'eſt mo-
» qué de lui dans toute l'Europe, mais
» en Allemagne on a pris la choſe plus
» ſérieuſement.

» J'ai vu des bourgeois d'une petite
» ville de Saxe citer, en haine des Fran-
» çois, le mot du pere Bouhours. J'ai vu
» dans la derniere guerre égorger dans
» un village d'Allemagne la moitié d'un
» petit détachement, par la ſuite de
» l'impertinence d'un Officier François,
» qui s'étoit amuſé à contrefaire publi-
» quement les manieres des Allemands.
» En attaquant cet ancien ridicule, je
» ne fais que répéter ce que diſent depuis
» long-tems tous les bons eſprits & gens
» ſenſés de votre nation.

» Mais l'accuſation du Jéſuite étoit
» bien peu de choſe. Les Allemands
» pouvoient renoncer ſans peine au fri-
» vole mérite du bel eſprit, qui conſiſte
» plus dans la tournure que dans les
» choſes. Mais que répondre à ce bel
» eſprit François, qui vient diſputer aux
» Allemands le goût de la muſique; qui
» dit avec une fine ironie, que Gluck
» étoit *célebre en Allemagne*; qui parle
» avec dédain du *goût Allemand*, des
» *modulations Tudeſques*, &c.? Com-
» ment peut-on ignorer que depuis plus
» de cent ans le goût de la muſique,
» & de la bonne muſique Italienne,
» eſt établi en Allemagne, &, ſuivant
» même l'avis de pluſieurs gens, que le

» goût Italien s'y eſt conſervé plus pur
» & plus auſtere qu'en Italie même ;
» qu'on y exécute plus de muſique Ita-
» lienne qu'en Italie ; que les plus grands
» compoſiteurs & virtuoſes Italiens y ont
» paſſé une partie de leur vie ; qu'une
» grande partie des ouvrages des Scarlati,
» des Viraldi, des Corelli, &c. eſt dédiée
» à des Princes d'Allemagne ; que depuis
» Léopold II juſqu'à Joſeph II, les Em-
» pereurs ont aimé & cultivé la muſique,
» ont appellé à leur Cour, protégé &
» récompenſé, en grands Monarques,
» les grands maîtres de l'Italie ; que c'eſt
» pour l'Allemagne qu'Apoſtolo, Zeno
» & Metaſtaſio ont compoſé la plus
» grande partie de leurs opéra ; que les
» Allemands ſont au moins après les
» Italiens, le peuple le plus ſenſible &
» le plus exercé à la muſique ; que dans
» les places de guerre, les villages, les
» ſoldats & les payſans même chantent
» naturellement en parties. Eſt-ce à un
» François qu'il convient de parler avec
» mépris du pays qui a produit les Han-
» del, les Orlando-laſſo, les Haſſe, les
» Bach, les Wagenſeil, les Stamitz, les
» Toeſchi, les Schobert, les Hayden,
» & tant d'autres compoſiteurs & vir-
» tuoſes vivans, qui ſont applaudis &

» recherchés dans toute l'Europe. Les
» conſervatoires d'Italie ont toujours été
» remplis d'Allemands, & c'eſt dans
» l'excellent ouvrage de l'Allemand Fux,
» que les Italiens apprennent les regles
» de la compoſition. Les Allemands
» auroient-ils donc quelque choſe à en-
» vier à cet égard aux François, qui ſont
» de tous les peuples ceux qui paroiſſent
» avoir l'oreille la moins muſicale, &
» qui ont été les derniers de l'Europe à
» adopter le bon goût du chant que les
» Italiens ont répandu par-tout.

» Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt
» que ce n'eſt pas ſeulement le goût,
» la grace, le beau chant que notre
» grand connoiſſeur refuſe aux Alle-
» mands, c'eſt le ſentiment de l'expreſ-
» ſion & du pathétique, c'eſt-à-dire, de
» ce dont tous les hommes ſont juges,
» & peut-être d'autant meilleurs juges,
» qu'étant moins rafinés par l'art, &
» moins ſenſibles à ce qui ne va qu'à
» l'eſprit, ils le ſont davantage à toutes
» les impreſſions de la nature. Voyez
» avec quel air de mépris & de perſiflage
» l'auteur de l'Eſſai nous dit que l'Alceſte
» de Gluck n'a pas été goûté en Italie,
» où, par parentheſe, il n'a pas été joué,
» mais qu'il *paſſe en Allemagne pour le*

» *chef-d'œuvre du pathétique.* Ceux qui » n'ont pas goûté à Paris les ouvrages » du Michel-Ange de l'harmonie ſont, » dit-il, *des connoiſſeurs délicats, dont » l'oreille eſt accoutumée à la muſique » Italienne, les admirateurs de Pergoleſe, » de Buranello, de Jomelli.* Si notre » connoiſſeur délicat avoit vu les théatres » de Vienne, de Berlin, de Dreſde, de » Manheim, de Stutgard, &c. il ſauroit » qu'ils ne ſont pleins que de gens dont » un quart ſait fort bien la muſique, & » qui n'ont entendu de leur vie que la » muſique de Pergoleſe, de Buranello, » de Jomelli & de leurs égaux, exécutée » par les premiers virtuoſes du monde. » Il eſt ſingulier que n'ayant jamais vu » jouer un opéra Italien, pour avoir en- » tendu eſtropier dans des concerts aſſez » mauvais quelques airs de quelques » grands maîtres, on ſe croie en état de » les juger, &, qui plus eſt, de les pro- » téger. Ce travers n'étoit pas fait pour » un homme d'autant d'eſprit que l'auteur » de l'Eſſai, & il ne convenoit pas de » déprimer le goût Allemand à un auteur, » dont pluſieurs ouvrages ſont traduits & » généralement goûtés en Allemagne. »

L'apparition de l'Armide du Chevalier Gluck fut le ſignal d'une guerre littéraire,

plus violente & plus multipliée, par les renforts ſurvenus des deux côtés.

M. de la Harpe, devenu en quelque ſorte l'aide de camp de M. Marmontel, ou plutôt ſon ſecond, a commencé l'attaque par des *obſervations ſur Armide*, inſérées dans ſon journal du 5 octobre, qu'il a appellées *ſa profeſſion de foi en muſique.* En y donnant des louanges à l'ouvrage de M. le Chevalier Gluck, il le critique encore plus amérement.

Ce Muſicien, au moins auſſi irraſcible qu'un Poëte, fit inſérer au journal de Paris, une lettre ironique en ſon nom à M. de la Harpe; où, en le remerciant de ſes avis, & ſemblant y ſouſcrire & les regarder comme très-judicieux, il le tourne dans le plus parfait ridicule; il releve palpablement ſes inepties, & lui enſeigne à ne point parler de ce qu'il n'entend pas.

On ſent bien qu'une pareille épître, très-bien faite & écrite avec l'urbanité Françoiſe, ne pouvoit être l'œuvre de l'Allemand. Il avoit derriere lui MM. l'abbé d'Arnaud & Suard, deux Académiciens propres à prêter le collet aux deux premiers.

Un anonyme riposta, & défendant le Journaliſte ſérieuſement, fit voir à M.

Gluck qu'il éludoit la queſtion ; qu'il n'y répondoit nullement ; qu'il s'agiſſoit de ſavoir, non s'il falloit refroidir l'intérêt de l'action en ſe livrant trop à un chant meſuré, compaſſé, phraſé, dialogué ; mais ſi, dans un drame lyrique, il n'étoit pas plus ſouvent beſoin d'une muſique réguliere & périodique, que des élans, des écarts & des accès convulſifs propres à exprimer les grandes paſſions. Il prétendit, au contraire, que ces morceaux hachés de fougue & de délire ne devoient être que très-rares, comme les mouvemens violens du cœur humain qui les produiſent.

Alors M. le Chevalier Gluck ne ſe ſentant pas aſſez fort pour un combat littéraire en regle, quitta la plume, ou plutôt ſes partiſans impatiens de s'élancer eux-mêmes dans la carriere, & de n'être plus gênés par ſon ſimulacre, l'engagerent à implorer lui-même leur ſecours ; ce qu'il fit.

Bientôt parut la *Réponſe de l'anonyme de Vaugirard*, très-longue, mais très-bien raiſonnée, très-bien écrite, ſe faiſant lire avec plaiſir, & par des argumens ſpécieux établiſſant la ſupériorité de la muſique de M. Gluck ſur la muſique Italienne.

Cette réponſe fut accompagnée ou ſuivie d'une facétie intitulée : *Profeſſion de foi en muſique, d'un amateur des beaux arts, adreſſée à M. de la Harpe.* C'étoit une parodie où l'on plaiſantoit cet Académicien ſur le ton dogmatique de l'article de ſon journal, origine de toute la querelle. On prétendoit ainſi en foudroyant d'une part ſes aſſertions avec l'avantage d'un homme conſommé dans un art ſur un ignorant qui ne peut qu'y balbutier, l'expoſer de l'autre à la riſée de la foule des amateurs par le ridicule dont on le couvroit complétement (1).

Le parti adverſe, accablé par ces écrits pleins de ſel, de goût & de raiſon, ſe contenta d'abord de relever une ineptie hiſtorique de l'anonyme de Vaugirard. Il reprit enſuite un peu haleine & ſe permit une plaiſanterie, où il y avoit quelques ſarcaſme aſſez bons, mais en général lourde & ſans gaieté. Ces Meſſieurs voyant que leur proſe ne leur réuſſiſſoit pas, eurent recours aux vers : ce nouveau moyen eut plus de ſuccès : ils firent rire par le vau-

(1) On pourroit joindre à cette facétie la *lettre d'un ignorant en muſique* à M. de la Harpe, inſérée au N. 305 du journal de Paris, autre perſiflage plus court & non moins piquant.

deville ſuivant. Il étoit adreſſé à l'anonyme de Vaugirard, ce champion infatigable du Chevalier Gluck (1).

Je fais, Monſieur, beaucoup de cas
De cette ſcience infinie,
Que, malgré votre modeſtie,
Vous étalez avec fracas,
Sur le genre de l'harmonie
Qui convient à nos opéras;
Mais tout cela n'empêche pas
Que votre Armide ne m'ennuie.

Armé d'une plume hardie,
Quand vous traitez du haut en bas
Le vengeur de la mélodie,
Vous avez l'air d'un fier-à-bras;
Et je trouve que vos débats
Paſſent, ma foi, la raillerie:
Mais tout cela n'empêche pas
Que votre Armide ne m'ennuie.

Votre ſtyle eſt plein d'embarras;
De vos Peintres la litanie,
Sur leurs talens votre fatras,
Sont une vaine rapſodie,
Un orgueilleux galimathias,
Une franche pédanterie:
Et tout cela n'empêche pas
Que votre Armide ne m'ennuie.

---

(1) On ſait aujourd'hui que cet anonyme eſt M. Suard, mais qui, peu connoiſſeur en muſique, ſe faiſoit ſouffler par l'Abbé d'Arnaud ſon ami, & ſe piquant d'entendre parfaitement la théorie de l'art.

Le fameux Gluck, qui dans vos bras,
Humblement ſe jette & vous prie (1).
Avec des tours ſi délicats,
De faire valoir ſon génie,
Mérite, ſans doute, le pas
Sur les Amphions d'Auſonie;
Mais tout cela n'empêche pas
Que ſon Armide ne m'ennuie.

Pour ne laiſſer aucune ſorte d'arm
inutile, les partiſans du Chevalier Gluc
chanſonnerent auſſi M. de la Harpe, mai
toujours avec le déſavantage des rieur
en ſecond.

La facétie étoit intitulée : *Vers d'u*
homme qui aime la muſique & tous le
inſtrumens, excepté la Harpe.

J'ai toujours fait aſſez de cas
D'une ſavante ſymphonie,
D'où réſultoit une harmonie
Sans effort & ſans embarras:
De ces inſtrumens hauts & bas,
Quand chacun fait bien ſa partie,
L'enſemble ne me déplaît pas;
Mais, ma foi, la Harpe m'ennuie.

Chacun a ſon goût ici bas:
J'aime Gluck & ſon beau génie,
Et la céleſte mélodie
Qu'on entend à ſes opéras.

---

(1) Ceci eſt relatif à une lettre du Chevalie
Gluck ſe retirant de la lice, & invitant l'anonym
de Vaugirard d'y entrer pour lui.

Mais faut-il que je vous le die ?
La période & ſon fatras
Pour mon oreille ont peu d'appas,
Et ſurtout la Harpe m'ennuie.

A ces vers on avoit joint une lettre comme ſervant de ſupplément à leur foibleſſe. On y reprochoit à M. de la Harpe de joindre à une grande ignorance de la matiere dans cette diſpute, beaucoup de préſomption, de fatuité, & ſurtout un très-mauvais ton.

Ce qui acheva d'humilier ce petit coriphée, ce fut une ânerie d'autant plus grave, qu'elle n'étoit plus en muſique, mais dans un genre relatif à ſes fonctions : il s'agiſſoit d'un mot grec, dont il avoit mal formé l'étymologie. Sentant tout l'avantage qu'en tireroient contre lui ſes ennemis, il prit le parti de gagner de primauté & de ſe dénoncer lui-même au public.

Ce fut le dernier mot du Journaliſte, qui, convaincu trop tard de l'inégalité du combat, fit retraite. Ses adverſaires continuerent à le battre encore avec acharnement par pluſieurs écrits, dont le dernier étoit la *Lettre d'un Serpent de village*, qui dans ſon patois le railloit très-finement ſur ſon audace impertinente, ne

ſachant pas une note de muſique, de vouloir diſſerter ſur cet art & donner des leçons au plus grand compoſiteur de l'Europe. Il lui offroit ſon ſecours; il lui apprenoit qu'il y a trois clefs dans la muſique & l'engageoit à s'adreſſer à lui ou à ſes enfans de chœur qui au beſoin lui enſeigneroient également la gamme.

En rendant, Milord, toute la juſtice due au talent divin du compoſiteur Allemand, je ne puis m'empêcher de lui reprocher une conduite indigne d'un homme de génie, des cabales ſourdes, des ruſes puériles pour ſe faire louer, exalter à outrance & mendier des ſuffrages juſque chez l'étranger (1); un eſprit de jalouſie & de tracaſſerie peu délicat ſur les moyens d'atténuer, de dénigrer le mérite de ſes concurrens : enfin, un deſpotiſme tyrannique, avec lequel il voudroit occuper la ſcene excluſivement. C'eſt avec d'autant plus de regret que je

(1) C'eſt ainſi qu'on a affecté d'inſérer au journal de Paris, une lettre qu'on a jugé fabriquée dans cette capitale par les précautions même de l'Auteur pour en aſſurer l'authenticité. Elle est écrite par M. Carlo-Caſſio, Secrétaire de la direction de l'opéra de Milan, & datée du 30 Août dernier.

me vois obligé de reconnoître ces défauts & ces foibleſſes dans ce grand homme, que je ſuis ſon partiſan ; je lui trouve beaucoup de reſſemblance avec notre *Handel* (*), & je doute que M. Piccini puiſſe ſoutenir la concurrence. C'eſt le mois prochain décidément qu'elle doit avoir lieu & je vous en parlerai ſi l'événement fait aſſez de ſenſation pour le mériter, & ſi je ne ſuis pas entraîné par le cours d'autres faits plus importans qui ſe préparent & redoublent mes alarmes.

De Paris, ce 18 Décembre 1777.

(*) Allemand d'origine, mais qui, tranſplanté de bonne heure dans la Grande-Bretagne, eſt regardé par les Anglois comme le fondateur chez eux de la muſique nationale. *Note de l'Éditeur.*



LETTRE IX.

Nouvelle réquisition du Vicomte de Stormont. Réponse de la Cour de Versailles. Défaite de Bourgogne. Démarches de la Cour de Londres auprès de M. Franklin. Instances de celui-ci auprès de la Cour de Versailles. Mouvement dans la Marine de France & dans ses Colonies.

Assurément, Milord, si les principales fonctions d'un Ambassadeur consistent dans un espionnage obscur & non interrompu de toutes les démarches de la nation chez laquelle il réside, le Vicomte de Stormont remplit les siennes avec un zele infatigable, dont il y a peu d'exemples ; &, à en juger par le nombre & l'exactitude de ses émissaires, il doit répandre l'or avec grande profusion : il en a dans tous les ports du Royaume, dans tous les magasins, dans tous les comptoirs ; il ne s'arme pas un navire qu'il n'en soit instruit, qu'il ne sache le nom du propriétaire, la nature de sa cargaison, sa jauge, & son encombrement, sa destination sur-tout, vraie ou supposée.

ſuppoſée. Le mois dernier encore (1) il a remis un mémoire au Miniſtre des affaires étrangeres à Verſailles, contenant une liſte énorme des bâtimens chargés clandeſtinement, dont quelques-uns déjà partis pour l'Amérique ſeptentrionale, & dont le plus grand nombre ſe diſpoſe à partir, & il a accompagné ſon office de circonſtances détaillées à ne laiſſer aucun doute qu'il ne fût parfaitement inſtruit (2):

---

(1) Le 3 Novembre.

(2) Voici ce qui tranſpire des principales articulations du mémoire. « Il y a à Rochefort un » vaiſſeau de 60 pieces de canons, & à l'Orient » un vaiſſeau des Indes percé pour 60 canons. » Ces deux vaiſſeaux ſont deſtinés pour l'uſage » des rebelles. Ils ſeront chargés de différentes » marchandiſes, & frétés par MM. Chaumont, » Holcen & Sabatier. Le Vaiſſeau *l'Heureux* eſt » parti de Marſeille, ſous un autre nom, le 26 » Septembre. Il va en droiture à la nouvelle » Hampshire, quoiqu'il prétende aller aux iſles. » On y a permis l'embarquement de trois mille » fuſils & de deux mille cinq cens livres de ſouffre, marchandiſe auſſi néceſſaire aux Américains qu'elle eſt inutile dans les iſles. Ce vaiſſeau eſt commandé par M. Lundi, Officier » François de diſtinction, ci-devant Lieutenant » de M. de Bougainville. *L'Hypopotame* appartenant au ſieur Beaumarchais, doit avoir à » ſon bord quatorze mille fuſils & beaucoup de » munitions de guerre pour l'uſage des rebelles.

il y a joint une feconde lifte des armemens que les Américains préparoient en France, & des ventes qu'ils y avoient faites publiquement de leurs prifes depuis les défenfes de la Cour. Qu'eft-il réfulté de ces dénonciations ? On y a répondu que fi, fur une auffi grande étendue de côtes que celles qui bordent la France, on n'a pu prévenir quelques contraventions aux ordres expédiés, la promptitude avec laquelle on s'eft empreffé d'y remédier, dépofe de la fincérité des affurances du Miniftere & de la bonne fo[i] avec laquelle Sa Majefté entend qu'elle[s] foient obfervées ; que M. l'Ambaffadeu[r] d'Angleterre doit en trouver une preuv[e] palpable dans la célérité avec laquelle o[n] a dépêché des couriers par-tout où il l'[a] défiré, & des fuites effectives qu'ont e[u] ces meffages, fuites fi heureufes, qu

» Il y a environ 50 vaiffeaux François qui
» préparent à partir pour l'Amérique feptentri[o]-
» nale, chargés de munitions de guerre, & [de]
» différentes marchandifes, pour l'ufage des r[e]-
» belles. Ils partiront de Nantes, de l'Orien[t],
» de Saint-Malo, du Havre, de Bordeaux, [de]
» Bayonne & de différents autres ports. Voi[ci]
» les noms de quelques-uns des principaux int[é]-
» reffés : M. Chaumont, M. Mention & [fes]
» Affociés, &c. »

la Cour de Londres n'avoit pu s'empêcher, dans son premier mouvement de reconnoissance, d'en témoigner sa satisfaction, & même de faire exalter dans les papiers publics étrangers les complaisances de la Cour de Versailles (1).

Quant à la demande précise du Lord Stormont, que l'on rendît à l'Angleterre, d'autorité & sans examen, les prises que les Américains ameneroient dans les ports de France, on lui a déclaré que cela n'étoit pas possible, parce que si le Roi se prêtoit à cette insinuation, il exposeroit ses sujets à être inquiétés dans leur commerce par ces mêmes corsaires qui, n'ayant plus rien à ménager, useroient de représailles, en sorte que les François se rouveroient dans une condition pire que es Anglois, & déjà exposés à leurs vexaions, éprouveroient encore celles de leurs ennemis.

On partoit de là pour requérir de noueau que la Grande-Bretagne fît droit aux plaintes déjà portées, & qui s'accumuoient tous les jours en plus grand nom-

(1) Sur-tout dans les gazettes de New-York, omme vous l'avez pu remarquer, Milord, si ous les lisez.

bre. On adminiſtroit un mémoire non moins circonſtancié de griefs remontant juſqu'à 1774, griefs non-ſeulement commis en Europe & aux Antilles, mais en Afrique & juſque dans l'Inde ; griefs humilians, puiſqu'on avoit articulé des viſites faites par des Patrons Anglois ſur des bâtimens François (*), ce qui bleſſoit également la dignité du Souverain & les intérêts de la nation. Enfin, on revenoit ſur le *Thamas-Kouli-Kan*, navire du Havre (1), enlevé par un vaiſſeau de guerre Anglois preſque à la ſortie du port, quoique ſa cargaiſon ne conſiſtât qu'en marchandiſes innocentes, & déjà réclamé inutilement par le Marquis de Noailles, qui avoit démontré, indépendamment des vexations de l'eſpece la plus criante exercées par le Capitaine capteur, duquel il avoit demandé juſtice, que cette

---

(*) Pour entendre ceci, il faut ſavoir que la navigation Angloiſe étant troublée par les corſaires Américains, la Cour de Londres avoit autoriſé les navires marchands à s'armer, afin de pouvoir ſe défendre en cas d'attaque ; mais non pour appeller & viſiter les navires étrangers. *Note de l'Editeur.*

(1) Parti au mois d'Octobre dernier, & arrêté dans le golfe de Gaſcogne par le vaiſſeau Anglois *l'Hector.*

détention étoit illégale de toutes les manieres.

Il étoit déjà facile de juger, Milord, par cette réponſe circonſpecte, meſurée, remplie de promeſſes amicales, mais en même tems d'équivoques, de reſtrictions, de détours par leſquels on ſe ménageoit d'avance le moyen de les éluder, qu'on ne déſiroit que gagner du tems & attendre les événemens. Enfin, la France triomphe, & en voici un déciſif : la capitulation du Général Burgoyne (*). O Varus, rends-moi mes légions ! s'écrioit douloureuſement Auguſte, dans une circonſtance auſſi déſaſtreuſe ; mais dont les ſuites ne pouvoient être auſſi funeſtes : ô Burgoyne, rends-moi mes braves, mes fideles Anglois, devroit s'écrier aujourd'hui George III dans un déſeſpoir encore plus grand, ſi l'on ne lui diſſimuloit l'excès du mal & la honte d'une ſembla-

(*) Le 16 Octobre le Général Bourgoyne attaqué dans ſon camp de Saratoga par les Généraux Américains Gates & Arnold, & forcé de l'abandonner, n'a eu d'autres reſſources que de capituler & de ſe rendre priſonnier de guerre avec tout ſon corps, compoſé de 2442 Anglois, 2198 Brunswickois, 1400 Américains & Canadiens, en tout 6046 hommes. Le total de l'armée ou départ de Quebec ſe montoit à 10000 hommes environ. *Note de l'Editeur.*

ble défaite. Elle fait depuis un mois l'entretien des Parisiens ; on la compare aux fourches caudines, avec cette différence pourtant que les Romains & les Carthaginois étoient deux peuples également exercés, également habiles dans le métier des armes, au lieu que l'Annibal des Américains ne commandoit qu'une milice nouvelle, dont son adversaire faisoit si peu de cas qu'il avoit dit en plein Parlement : *qu'à la tête de cinq mille hommes il voudroit traverser tout le continent de l'Amérique, sans rencontrer d'opposition.*

Je n'examine point ici, Milord, si le Général Anglois, qui avoit tenu un propos si présomptueux, si insolent, est coupable en cette conjoncture ; s'il a fait des fautes contre son métier, & de quelle nature elles sont ; je veux qu'il ait manœuvré avec le plus grand savoir ; j'admire, comme il le désire, *la magnanimité des Officiers qui formoient le conseil auteur de la reddition, & qui, dans une position pareille, ont dicté les conditions du traité, au lieu de se soumettre à celles qui étoient offertes* (*). Mais j'admirerai

(*) Propres termes de la lettre du Général Burgoyne au Lord Germaine, datée d'Albany le 20 Octobre 1777. *Note de l'Editeur.*

encore plus la grandeur d'ame & la ſublime modeſtie du triomphe des Américains ſur des ennemis qui ne leur avoient malheureuſement pas donné l'exemple de la modération & de l'humanité ; j'exalterai la généroſité avec laquelle ils les ont nourris avant même qu'ils fuſſent leurs priſonniers, & Gates donnant à dîner à Burgoyne ſur une table ſans nappe, formée de deux ais poſés ſur des tonneaux, où l'on ne comptoit que quatre plats pour tous les convives, & du rum mêlé avec de l'eau ſans ſucre pour boiſſon, me paroît jouer un rôle infiniment ſupérieur à celui de ſon rival, publiant après la priſe de Ticondérago, au bruit du canon & des décharges de la mouſqueterie de l'armée, une proclamation empoulée, où il ſe félicite de la rapidité de ſes ſuccès, & annonce avec aſſurance ſes progrès futurs.

Ce n'eſt donc plus à une canaille de lâches rebelles, à des hordes indiſciplinées, que nous avons affaire ; ce ſont des troupes aguerries qui valent bien les Anglois ; ce ſont des Généraux qui ont plus de tête & de combinaiſon que les nôtres ; en un mot, ce ſont des hommes libres attaqués par des eſclaves : & voilà que commence à s'accomplir la prédiction

de l'Ecrivain philofophe que je vous ai cité (1). La conféquence naturelle à tirer de tout ceci, c'eft que fi nous n'avons pu les foumettre en les furprenant dans le premier moment où, fans armes, fans foutien, fans expérience, ils n'avoient pour défenfe que leur enthoufiafme ; nous ne pouvons nous flatter de réuffir aujourd'hui qu'ils connoiffent toutes leurs forces, qu'ils reçoivent des fecours de toutes parts & que la France les recrute, finon ouvertement, du moins tacitement, de Soldats, d'Officiers & même de Généraux : ainfi cette guerre que vous & moi, Milord, regardions jufqu'à préfent comme dénaturée & barbare, nous paroît aujourd'hui extravagante & abfurde.

Lord North commence à le fentir ; mais fon amour-propre l'empêche de reculer en face de l'oppofition ; il prend des voies baffes & détournées qui, fi elles ne réuffiffent, au moins ne le compromettent pas. Je fais qu'il a envoyé des émiffaires fecrets à Paris pour y fonder MM. Déane & Franklin, & qu'il recherche aujourd'hui ces perfonnages dont il

---

(1) Voyez le paragraphe extrait de la gazette de Cleves dans la lettre fur *les Infurgens*, &c.

a mis à Londres la tête à prix. Il leur a fait propoſer la paix avec une coalition contre la Couronne de France, qu'il leur a repréſentée comme l'artiſan des malheurs des deux peuples, & dont tous deux ſous ce point de vue, étoient également intéreſſés à ſe venger. J'ignore ce qui en arrivera ; ou plutôt il eſt aiſé de juger que ces Commiſſaires Américains vont s'en prévaloir pour preſſer le Miniſtere de Verſailles de s'expliquer, de ſe déclarer & de reconnoître ouvertement leur indépendance. Vous devinez encore plus facilement, Milord, quelle ſera la réponſe, & certainement il n'y a pas à héſiter entre l'alternative ou de ſe lier avec l'Amérique, au riſque d'avoir la guerre contre l'Angleterre, ſi celle-ci eſt aſſez folle pour l'entreprendre, ou de voir infailliblement ſe réunir contre elle l'Angleterre & l'Amérique. De toute façon, voici le moment critique arrivé : il faut, malgré la dextérité de ſon négociateur, que la France ne tergiverſe plus, qu'elle opte & ſe décide à la face de l'Europe.

Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que M. Franklin n'a jamais été ſi ſerein : c'eſt ce qu'obſerverent ſes confreres à la rentrée de

l'Académie des Sciences (1), cérémonie publique où il affifta pour la premiere fois depuis fon arrivée ; peut-être avoit-il dès-lors l'efpérance fondée du fort de Burgoyne. Au refte, les témoignages les plus flatteurs de l'admiration de l'affemblée qui l'applaudit avec cet enthoufiafme qu'occafione toujours la vue d'un grand homme, auroient fuffi pour lui donner cet air fatisfait. Il s'étoit montré le vendredi précédent à l'opéra, où il n'avoit pas encore paru, du moins publiquement. Cette affectation, le choix du jour qui eft un jour brillant & d'apparat, le peu de goût qu'a ce vieillard grave & philofophe pour un femblable fpectacle, tout a fait préfumer que c'étoit de convention avec le Miniftere ; il avoit été également applaudi de cette autre forte de fpectateurs galans & frivoles ; mais le thermometre le plus infaillible de l'excellente température de fes négociations, c'eft qu'il caufe maintenant volontiers des

(1) M. Franklin eft membre de l'Académie des Sciences en qualité d'*Affocié étranger* de 1772. Cette Académie a deux rentrées publiques, l'une après Pâques, & l'autre à la St. Martin. Celle dont il s'agit a eu lieu le 12 Novembre.

affaires de ſa patrie ſur leſquelles il étoit ſi réſervé. Il dit hautement que la conquête du ſiege du Congrès (*) eſt une mal-adreſſe du Général Howe, que ce n'eſt pas lui qui a pris Philadelphie, que c'eſt Philadelphie qui l'a pris ; qu'entouré de forts ennemis, n'ayant point la communication par la riviere libre, il faudra ou qu'il l'évacue à ſon tour, ou qu'il ſoit *burgoyniſé* (1).

M. Franklin eſt accueilli aujourd'hui aſſez publiquement des Miniſtres ; il a des conférences directes avec eux, ce qui met le Vicomte de Stormont dans une poſture très-embarraſſante. Sa Cour l'a, ſuivant l'uſage, probablement inſtruit des négociations ſecretes entamées avec ce dernier & ſes collegues ; il auroit conſéquemment mauvaiſe grace à paroître s'oppoſer à celle que les Américains ont avec le Gouvernement de France. Il faut donc qu'il ferme les yeux ſur ces allées & venues ; il a d'ailleurs baiſſé beaucoup le ton. L'étourderie du Lord Suffolk en eſt cauſe, & lui a fait faire une démarche

---

(*) Philadelphie, évacuée le 26 Septembre. (*Note de l'Editeur.*)

(1) C'eſt un mot franciſé par les perſiſſeurs de ce pays-ci.

peu compatible avec ſon arrogance ordinaire. Le diſcours de ce Seigneur prononcé en Parlement, le jour de ſa rentrée (*), où il ſemble prendre à tâche

(*) Le 20 Novembre, le Lord Suffolk répondoit au diſcours de Lord Chathan en faveur des Américains. « Il diſoit : Le noble Lord nous propoſe » une ceſſation d'hoſtilités, & nous livre à la » merci de nos ſujets rebelles : a-t-il donc ou- » blié ce qui s'eſt paſſé à Staten-Iſland lorſque les » Députés du Congrès répondirent à nos propo- » ſitions, qu'ils n'avoient à entendre à aucune, » à moins qu'avant tout, nous ne reconnuſſions » l'indépendance des Colonies, à moins que nous » ne traitaſſions avec elles comme avec un Etat » ſouverain repréſenté par le Congrès : cette ſeule » réflexion renverſe à mon avis tous les projets de » conciliation. Le noble Lord a fait l'éloge le plus » pompeux des Américains, de leur cauſe & des » Officiers qui ſervent dans l'armée rebelle ; il » marque, au contraire, le plus parfait mépris » pour les troupes étrangeres qui ſervent dans » les nôtres ; il blâme le parti que nous avons » pris d'employer des étrangers ; & il applaudit » la même conduite dans les rebelles qui em- » ploient des François, tandis que nous employons » des Allemands ; je ne ſais, mais pour mon » compte, je ne vois de différence dans le par- » tage que celle qui réſulte de la *ſupériorité de* » *courage & de talent militaire*. On regarde les » Allemands comme étant d'auſſi braves ſoldats » qu'on en puiſſe trouver en Europe ; je penſe » que peu de perſonnes *en diront autant des Soldats* » *François*, ou prétendront perſuader qu'ils éga- » lent en rien les Allemands... *Note de l'Editeur*. »

d'outrager & de déprimer la nation Françoise, avoit révolté plusieurs Militaires François; on parloit même d'un plus indigné (1) qui avoit envoyé un cartel à l'Orateur, où il le sommoit de se trouver à Ostende à un jour désigné. L'Ambassadeur de S. M. Britannique ayant instruit sa Cour du mauvais effet que produisoit l'agression du Lord Suffolk, en a vraisemblablement reçu ordre de désavouer le discours, d'en rejeter tout l'odieux sur les nouvellistes & les traducteurs; car il a eu une explication à cet égard, non-seulement à Versailles, mais encore avec différens Seigneurs des plus piqués, & sur-tout avec le Maréchal de Biron, chez lequel il est souvent. On a été assez satisfait dans le public de sa conduite en cette occasion, & sans doute la Cour de France a arrangé l'affaire & empêché le Chevalier de la nation de donner suite à son défi. Bien des gens qui ne sont pas instruits du dessous de cartes, ont conclu de cette démarche que les deux Gouvernemens étoient disposés à continuer à vivre en bonne intelligence; & en effet,

---

(1) M. le Comte Turpin de Crissé, Maréchal-de-camp.

jusqu'à l'instant de l'épouvantable nouvelle qui a totalement changé la face des affaires, celui de France avoit soutenu son plan de conciliation & de complaisance apparente pour celui de Londres, non-seulement en Europe, mais en Amérique.

Ce qui s'est passé à Nantes, dans le courant d'octobre, est une preuve de ma premiere assertion, & d'autant plus frappante, que les Insurgens y fourmillent plus qu'en aucun autre port. Il y en a de trois especes : d'abord les agens des colonies unies traitant pour elles & à la tête de leurs affaires, & les chefs de leurs diverses maisons de commerce & compagnies faisant celles de leurs commettans ou les leurs propres ; ensuite des habitans de l'Amérique Angloise venus résider en ce port avec leurs femmes & leurs enfans, en attendant l'issue favorable ou funeste de la guerre ; enfin leurs partisans, parens, amis d'Angleterre qui ont préféré de s'expatrier pour n'être pas exposés aux persécutions qu'ils éprouvoient ou redoutoient dans leur pays. C'est à la face de tant de témoins que, sur une représentation du Lord Stormont, on a voulu faire un exemple éclatant d'impartialité & d'exactitude à tenir les pro-

meſſes. Un moyen de fraude des coſaires inſurgens, ſinon ſuggéré, au moins toléré par les Commandans des ports, étoit de répartir leurs équipages en nombre égal ſur les priſes, d'y arborer leur pavillon & d'entrer ainſi maſqués ſous prétexte de beſoin, & dans le fait pour vendre leurs cargaiſons clandeſtinement. Des capteurs de cette eſpece ayant eu la gloriole d'entrer à Nantes avec le pavillon Anglois flottant ſur leurs priſes, on n'a pu fermer les yeux ſur cette contravention trop manifeſte : il eſt venu ordre de la Cour de ſaiſir les cargaiſons déjà vendues, & ſur la réclamation des Capitaines, elle a renvoyé la queſtion à décider à l'Amirauté, qui, ſuivant l'attribut de la Juſtice en France, a mis la main deſſus & confiſqué le tout au profit du Roi. Nouveau ſujet de réclamation de la part de l'Ambaſſadeur Britannique, qui, regardant ce jugement comme un jeu joué, pour rendre le tout aux acheteurs & éluder l'effet de ſes plaintes, exigeoit au nom de ſa Cour que les cargaiſons ou le prix de la vente fuſſent remis aux propriétaires Anglois. J'ignore ce que ceux ci obtiendront ; mais il y a grande apparence que la défaite de Burgoyne en Amérique leur fera perdre ce procès en France.

vu le refroidiſſement de cette Cour & les liaiſons plus étroites qu'elle va contracter avec la République naiſſante.

Suivant ma lettre du mois de Septembre ſur cette matiere, Milord, on ſe battoit aux Antilles, on s'y faiſoit une guerre anticipée, lorſqu'on ſe raccommodoit & ſe donnoit en Europe des proteſtations d'amitié. Aujourd'hui c'eſt l'inverſe & la diſtance des lieux occaſionne ces contradictions, preuve la plus évidente que la France n'a pas eu juſqu'ici un plan fixe, & varioit avec autant d'inſtabilité que les événemens. Vous en jugerez encore mieux ſur le rapport des lettres mêmes qui me ſont arrivées à différentes époques. On diſoit dans celles de plus ancienne date : « Depuis l'inſtallation des nouveaux Gou» verneurs, la liaiſon avec les Inſurgens » n'eſt plus auſſi libre ; ils ont eu des » inſtructions qui les obligent d'être ex» trêment circonſpects. Il eſt vrai, ce » n'eſt qu'extérieur, comme dans les ports » de mer en France. Les corſaires Amé» ricains, au moyen de la chaſſe infati» gable que donne aux Anglois M. de » l'Archantel, continuent d'entrer à Saint» Domingue & à la Martinique ; ils y de» mandent les ſecours que permet le droit » des gens & qu'exige l'humanité ; puis

» y reſtent ſous un prétexte ou ſous un
» autre ; mais ils ont ſoin de vendre avant
» en mer, ou dans des quartiers éloignés,
» leurs cargaiſons : ils arrivent vuides,
» & dès-lors ne doivent plus être auſſi
» ſuſpectés ; ils font cependant, pendant
» cet intervalle, leurs négociations pour
» les marchandiſes en échange, & ſe
» retirent pour charger à l'écart avec la
» même clandeſtinité ; ainſi il n'y a rien
» à dire, quoiqu'il ſoit impoſſible que les
» chefs, & ſur-tout les frégates garde-
» côtes n'arrêtaſſent ces interlopes & ne
» ſurpriſſent quelqu'un en fraude, s'ils le
» vouloient bien ſincérement & bien effi-
» cacement.

» Cela ſe confirme encore mieux par
» le fait des Flibuſtiers de ces mêmes
» Colonies, faiſant conſtruire, équiper
» & armer des corſaires pour aller contre
» les bâtimens Anglois. Ils ont grand ſoin
» d'avoir des lettres de marque du Con-
» grès, que leur expédie à la Martinique
» M. Bingham ſon Agent ; ils ont auſſi
» une partie des gens de l'équipage re-
» connus naturels des Colonies Unies,
» afin de n'être pas traités comme for-
» bans, autre manœuvre contre laquelle
» on ne peut établir de colluſion de la
» part des Gouverneurs, quoiqu'il ſoit

» encore moralement impoſſible qu'elle
» s'exécutât ſans leur autoriſation.

» Au reſte, la bonne intelligence,
» troublée par quelques hoſtilités reſpec-
» tives des frégates de la marine royale,
» & auxquelles on a remédié, n'en ſub-
» ſiſte pas moins au dehors entre les chefs
» des Colonies & les nôtres. M. le Mar-
» quis de Bouillé en revenant de faire ſa
» tournée à la Guadeloupe (1), eſt paſſé
» à la Dominique (*) pour y viſiter le
» Gouverneur qui l'a parfaitement bien
» accueilli & l'a reçu avec toutes ſortes
» de démonſtrations d'amitié.

» Avant de terminer, il faut vous ob-
» ſerver que le commerce entre les Inſur-
» gens & les Colonies Françoiſes ne ſe
» fait guere que, comme dans l'origine
» des ſociétés, par des échanges de mar-
» chandiſes. Ils nous apportent beaucoup
» choſes néceſſaires pour nos conſtruc-
» tions & radoubs, & nous ne ceſſons
» de leur fournir des munitions de guerre

---

(1) Le Gouverneur de la Martinique, en ſa qualité de Gouverneur des Iſles du Vent, a une ſorte de ſuprématie ſur les Gouverneurs des autres Iſles compriſes ſous cette dénomination.

(*) Iſle Angloiſe ſituée entre la Martinique & la Guadeloupe. (*Note de l'Editeur.*)

» Tout cela n'eſt pas trop loyal ; mais » le Gouvernement ne pouvoit non plus » empêcher que les habitans des Iſles, » irrités par les déprédations qu'ils éprou- » voient de la part des Anglois depuis » leur guerre avec les Colonies unies, » & ſéduits par l'appas d'un gain conſi- » dérable, ſeul capable de les dédom- » mager de ces vexations, n'établiſſent » des relations fort étendues avec le con- » tinent de l'Amérique ſeptentrionale ; » & il étoit dans la nature des choſes que » ces relations donnaſſent lieu à des abus. » Il ſuffit que le Roi ne les autoriſe pas » de ſa protection ouverte, qu'il y remédie » autant qu'il eſt en ſon pouvoir, & que » les Officiers commandans prennent des » meſures extérieures aſſez efficaces pour » ne pas mettre la Cour de Londres dans » le cas d'une rupture ; car elle a pour » le moins autant d'intérêt de fermer les » yeux ſur ce qu'elle peut tolérer, ſans » trop ſe compromettre aux yeux de la » nation. Que les Howe battent bien ſes » ſujets révoltés, & les ordres du Gou- » vernement François à nos Généraux » deviendront plus ſéveres à meſure. Ils » ſont le thermometre le meilleur ſuivant » lequel nous apprécions les nouvelles de » ces contrée, & ce thermometre eſt » très-variable....

Dans mes lettres plus récentes, c'est-à-dire du commencement d'octobre, on m'écrivoit du Port-Royal de la Martinique : « Notre Gouverneur actuel, le » Marquis de Bouillé, fait exécuter ses » instructions rigoureusement, & ne laisse » séjourner les bâtimens des Insurgens » que 24 heures dans les ports & rades » de cette Isle. Un corsaire qui n'étoit » pas instruit de la nouvelle police, ayant » amené une prise de 500 noirs au fort » St. Pierre, a été obligé d'appareiller » sans pouvoir rien vendre de sa cargai- » son. Il est vrai qu'il est allé dans une » autre partie de la côte, où, suivant la » convention faite avec les habitans, ceux- » ci se sont trouvés & ont acheté tous les » esclaves en très-peu de tems : le bon » marché en a procuré le débit. Un Negre » qui coûte d'ordinaire 1500 livres de » notre argent (1) étoit livré pour 700 ; » ce qui fait un grand avantage pour les » habitans, mais nous a emporté beau- » coup de numéraire.

» M. de Bouillé a fait surprendre & » intercepter plusieurs canots chargés de » pareils achats ; il y a mis beaucoup

(1) C'est-à-dire 1000 livres, argent de France

» d'éclat pour que le bruit en parvînt aux
» oreilles des Gouverneurs Anglois, &
» du reſte ces confiſcations n'ont pas eu
» de ſuite, & l'on a rendu leurs noirs
» aux acquéreurs. »

On diſoit dans une autre lettre : « Il
» faut que notre Gouverneur ait reçu des
» ordres plus ſéveres de ſa Cour concer-
» nant les Inſurgens ; car voici ce qui
» vient d'arriver. Un corſaire Américain
» de 18 canons étoit parti le 9 Septem-
» bre....., ſans avoir pu compléter ſon
» équipage à 120 hommes ; il n'en avoit
» que 80. Pendant tout ſon ſéjour il avoit
» eu à bord deux factionnaires François
» pour qu'il ne pût recevoir perſonne
» de notre nation. On la viſita à ſon dé-
» part, & M. le Commandeur de Dam-
» pierre, Commandant *le Prothée*, n'en
» donna pas moins ordre à l'*Amphitrite*
» de l'accompagner, comme pour l'eſ-
» corter. M. de Juſſaud, qui commande
» cette frégate, ayant vu dans la mer
» l'Américain mettre ſa chaloupe à la
» mer, tira un coup de canon & fit venir
» le Capitaine à ſon bord, pour lui ren-
» dre compte de cette manœuvre. Il s'ex-
» cuſa & prétendit que c'étoit pour des
» proviſions qui lui manquoient ; ce qui

» n'empêcha pas M. de Juſſaud de le ra-
» mener dans la rade, & tout l'équipage
» fut conſigné à bord, à l'exception
» du Capitaine & de deux hommes
» ſeulement, auxquels il fut permis de
» ſortir pour les affaires du navire. On
» en retira 35 hommes étrangers, & il
» ne put repartir que le 15, toujours
» avec la même eſcorte.

» Sur les plaintes des Gouverneurs des
» Colonies Angloiſes, que nos Flibuſtiers
» gênoient beaucoup le commerce de
» leur nation, ſous prétexte de lettres de
» marque du Congrès, le nôtre eſt auſſi
» devenu très-circonſpect à déliver des
» paſſe-ports ſur leſquels on en impoſoit
» tant pour les équipages que pour les
» deſtinations.

» Tant de rigueurs ont auſſi donné le
» droit à ce Général de faire notifier aux
» Capitaines Anglois qui ſont ici, par
» l'interprete du Roi pour leur langue,
» qu'on feroit des viſites exactes afin de
» voir s'ils n'auroient pas quelques ſoldats
» François à leur bord, & s'il s'en trou-
» voit un ſeul, il feroit confiſquer & ven-
» dre le Navire au profit de Sa Majeſté.

» En effet, il n'eſt point de jour qu'il
» ne déſerte quelque Soldat, & il a été

» résolu de ne plus leur accorder de » congé absolu, vu la quantité qui s'en » perd par mort ou par désertion. Comme » la plupart de ces fuyards passoient chez » les Insurgens, cette police a sans doute » le double objet, & de mettre réelle- » ment un terme à ces émigrations qui » deviendroient enfin funestes à la Colo- » nie, au cas où elles dureroient plus » long-temps, & qu'il surviendroit une » guerre inopinée, & de persuader aux » Anglois que le Gouvernement ne favo- » risoit nullement le passage de ces trou- » pes au service des Colonies Unies. »

» M. Bingham, le Député du Congrès, » M. Arrisson, celui de la Virginie, & » le neveu du Général Wishington sont » bien toujours ici, mais non aussi fêtés » que d'abord. Les habitans ont reçu vrai- » semblablement des insinuations de ne » pas affecter tant de liaisons avec eux; » & quant à ces étrangers, on s'attendoit » qu'ils s'installeroient chez nous avec une » sorte d'éclat & de dépense; mais ils » sont de la plus grande simplicité, & » vivent avec une frugalité rare. »

Voilà, Milord, où les choses en étoient au départ des bâtimens revenus le plus récemment des Antilles Françoises: je ne doute pas qu'on ne se relâche bientôt

ſur cette diſcipline (1) qui, d'ailleurs, participoit, comme vous le voyez, de la teinte du génie des Commandans; car il paroît qu'elle étoit bien plus ſévere & plus loyale à la Martinique qu'à St. Domingue. Quoi qu'il en ſoit, le Gouvernement lui-même y prenoit les précautions d'uſage qui lui permiſſent de varier au beſoin. Les diſpoſitions pour y guerroyer en ſûreté & avec avantage, ſi cela devenoit expédient, s'y manifeſtoient par l'annonce des renforts de troupes que le Miniſtre y faiſoit paſſer (2); & une eſcadre, quoi-

(1) A cette époque même il y avoit déjà des momens de ſommeil. Voici ce qu'on écrivoit de la Martinique le 20 Septembre. « L'hîvernage » nous a amené une quantité de vaiſſeaux de » toutes les nations. Vendredi on ſignala un bâ- » timent étranger; c'étoit une Goëlete Américaine » avec un bateau Anglois qu'elle avoit pris, ſans » doute extrêmement chargé, autant qu'on pou- » voit en juger avec une *longue vue*. Elle n'a » point encore paru & eſt vraiſemblablement » dans quelqu'anſe à faire la manœuvre ordinaire » avec les habitans pour leur vendre cette car- » gaiſon, ce qui ne s'accorde guere avec la ſé- » vérité dont M. de Bouillé a donné tout récem- » ment l'exemple. »

(2) Extrait d'une lettre de la Martinique du 25 Septembre. « Le 20 il nous eſt arrivé trois bâ- » timens venant de Nantes, du Havre & de Bor- » deaux. Ils nous annoncent un renfort de troupes » qui doit partir d'Europe pour nous en Automne. »

que

que légere, s'y étoit déjà établie, suffisante pour protéger en ce moment le commerce des habitans, celui des Américains & même molester le nôtre. Elle est composée d'un vaisseau de ligne & de quatre frégates de force. Le mystere de leur destination au départ de France, de leur réunion, & celui de leurs manœuvres en Amérique est déjà très-suspect (1). La substitution qu'on a faite au Commandant parti de Brest (2), Officier doux, conciliant, d'un homme altier (3), &

(1) Extrait d'une lettre de la Martinique du 23 Août. Le vaisseau le *Prothée* de 64 canons, commandé par M. de Cherizey & la frégate *l'Amphitrite* de 30 canons, commandée par M. de Jussaud, partis de Brest le 11 Juillet, ainsi que la *Renommée*, autre frégate sous les ordres de M. Verdun de la Cresne, sont arrivés depuis peu ici: en vertu de paquets ouverts à une certaine hauteur, qui ont changé la destination que croyoient avoir les Capitaines, ils se sont réunis à d'autres frégates, & cette nouvelle escadrille de cinq bâtimens de Roi, doit appareiller la semaine prochaine sans que leur destination soit connue; M. de Cherizey doit la leur apprendre par la lecture de paquets de la Cour à décacheter de nouveau en mer.

(2) M. De Cherizey, Capitaine de Vaisseau. Voyez ma lettre de Septembre dernier.

(3) M. le Commandeur de Dampierre, Capitaine de vaisseau.

ſinon auſſi exercé, que M. l'Archantel, remplaçant par ſon arrogance les talens & l'expérience qui pourroient lui manquer, n'eſt pas de meileur augure. Il paroît que cette eſcadrette a déjà inſpiré quelque terreur à la Dominique, & procuré l'évaſion de différens corſaires Américains (1), ſous le prétexte ſpécieux de convoyer les bâtimens marchands pour les Iſles Françoiſes.

---

(1) Extrait d'une lettre de la Martinique du 20 Septembre. Notre petite eſcadre a appareillé le 20 Août ſous les ordres de M. le Commandeur de Dampierre. Voici la compoſition.

Vaiſſeaux.	*Canons.*	*Capitaines.*	*Lieux du départ de France.*	*Deſtination ultérieure.*	
Le Prothée . . .	64	Le Commandeur de Dampierre.	Breſt.	En croiſiere.	
Frégates.					
La Blanche . . .	36	Le Ch. de Trecevon .	*Idem.*	*Idem.*	
L'Amphitrite . .	36	M. de Jaſſaud	*Idem.*	*Idem.*	
La Diligente . .	30	M. Duchillau	Rochefort .	à la Guadelou	
La Renommée .	36	Verdun	Breſt	à St. Domingu	
Bâtimens Marchands					
Dupré de St. Maur.	24	Du Caſſe	Bordeaux .	à Bord.	Fr autre conf en E & v à Bo
Le Diamant . .		Chevrier	Bayonne .	à Bay.	
La Gracieuſe . .		Du Poirot	Bordeaux .	à Bordeaux.	
La Préférence .	8	Ducheſne	Marſeille . .	à Marſeille.	
L'Epervier		Géneau	Philadelphie.	à Miquelon.	

Tel étoit l'état dans lequel l'eſcadrette eſt ſortie. Quelques corſaires Américains ont profité de l'occaſion pour éviter d'être pris aux atterrages.

Cette Eſcadre a ſans doute auſſi pour objet de favoriſer l'arrivée des convois partis de France de leurs ports reſpectifs (1),

---

Voici maintenant ſes manœuvres & ſon objet. Celui-ci n'étoit que de croiſer, de convoyer à une certaine hauteur, & de mettre en état les bâtimens marchands ci-deſſus de ſe rendre à leurs deſtinations reſpectives.

Le Prothée, la Blanche, l'Amphitrite, la Diligente ont été juſqu'à la partie la plus ſous le vent de la Guadeloupe, où ils ont laiſſé *la Renommée* qui a pourſuivi ſa route pour St. Domingue avec les bâtimens cités ci-deſſus, ayant des miſſions particulieres.

Lorſque cette eſcadre a longé la Dominique, elle a cauſé une alerte générale qui s'eſt manifeſtée par des ſignaux & des coups de canons tirés de diſtance en diſtance autour de l'Iſle.

En revenant, le *Prothée* a mouillé à la Baſſe-Terre de la Guadeloupe, & il eſt rentré le 1 Septembre avec les deux frégates & même la *Diligente*, qui eſt venu prendre ici 1600 moëles pour le tréſor de la Guadeloupe, où eſt la croiſiere, & elle eſt repartie le lendemain: la *Blanche* eſt reſſortie ſeule, il y a quelques jours, pour croiſer.

(1) Extrait d'une lettre de Bordeaux du 13 Octobre.... Les bâtimens de ce port, au nombre de quatre, ſavoir, *Monſieur, le Comte d'Artois, le Prince de Poix* & *le Bien-aimé* ont appareillé le 6 du courant ſous l'eſcorte d'une frégate avec environ 1200 hommes de troupes qu'ils portent, moitié à St. Domingue, & moitié à la Martinique. Nous n'avons aucune nouvelle ſûre des Inſurgens depuis celle de la priſe de Ticonderago,

& portant les troupes dont je vous ai annoncé le nombre & la destination. Les six vaisseaux de ligne & autres bâtimens du Roi qui avoient des vivres pour plusieurs mois, après avoir décapé ces transports, étoient restés à croiser sur Belle-Isle, & vraisemblablement avoient des ordres tacites pour veiller sur cette foule de navires destinés à porter dans l'Amérique Septentrionale, des hommes, des Officiers, des habits & des munitions de guerre (1), navires dont notre Ambassa-

---

Extrait d'une lettre de Brest du 15 Octobre. Le 10 de ce mois le convoi de nos troupes, expédié de ce port avec les bataillons d'Armagnac, d'Agénois, & de Cambresis, a appareillé; & comme le vent a été bon, il doit avoir décapé à présent. Nous avons actuellement six vaisseaux en croisiere; ce sont ceux qui avoient pris cinq mois de vivres, qu'ils consommeront; ainsi c'est leur principal objet, & de veiller à ce que le convoi & ceux expédiés des autres ports n'éprouvent aucun obstacle sur les côtes.

(1) Extrait d'une lettre de St. Malo du 20 octobre... Un armateur de ce port, ayant fait construire un bâtiment propre à porter 30 à 36 pieces de canons, a jugé qu'il étoit trop fort pour le commerce de nos Colonies, & qu'il seroit excellent pour celui de l'Inde. Tout considéré, il a trouvé plus expédient de lui faire faire un voyage de Boston. Il est dans le goût de l'Amphitrite : d'après les avis donnés sous main par le Ministere,

deur avoit trop bien éventé la miſſion pour ne pas craindre que, malgré les

ou de ſa part, il s'eſt formé une compagnie pour en faire la cargaiſon qui conſiſtera en munitions de guerre, principalement en habits, &c. Il doit partir inceſſamment, dès que les brumes & les brouillards favoriſeront ſon évaſion. Il y a une foule d'Officiers de toutes les nations, Danois, Pruſſiens, Allemands, Suiſſes, François, &c. qui doivent s'y embarquer.

Extrait d'une lettre de Fontainebleau, du 5 Novembre.... Les alarmes ſe renouvellent à l'occaſion de la rentrée du Parlement qui va ſe faire à Londres, & l'on craint que, par un coup de déſeſpoir, il ne force le Miniſtere à nous déclarer la guerre.

On croit que cet événement prochain a été l'objet de divers conſeils d'Etat, tenu à Fontainebleau, dont le réſultat a toujours été de perſiſter à ſe tenir ſur la défenſive, de traîner en longueur, & de ne faire aucun acte d'hoſtilité apparente, mais de profiter de la ſaiſon & de la bonne poſition des Inſurgens pour les mettre en état de ſoutenir encore la campagne de 1778.

On ſait qu'en conſéquence, il y a plus de 40 bâtimens dans nos divers ports de Bretagne & de Normandie qui doivent être expédiés dans ce mois & le courant, où il y a preſque certitude d'échapper à la faveur des brouillards, & ſe rendre durant l'hiver dans les ports de l'Amérique Septentrionale.

On ne doute pas non plus que nos troupes envoyées dans nos Colonies, & ſur-tout les Artilleurs n'en déſertent dans le même tems, & n'aillent chercher une meilleure fortune chez ces alliés.

brouillards & les longues nuits, il n'y en eût beaucoup d'interceptés par les croiſeurs Anglois. Cependant, ſuivant le plan d'aſtuce & de profonde diſſimulation du Miniſtere François, juſqu'à préſent les inſtructions des Capitaines de vaiſſeaux du Roi, ſortis pour obſerver ont toujours été de ne point compromettre le pavillon par des réquiſitions haſardées vis-à-vis de vaiſſeaux ſupérieurs ou égaux, de ſe tenir toujours ſur la défenſive & de fermer les yeux ſur les contraventions qu'ils ne pourroient empêcher ſans des hoſtilités capables d'allumer la guerre plutôt qu'il ne voudroit (1).

Quoi qu'il en ſoit, ces ſix vaiſſeaux de ligne formant avec quelques frégates une

---

Ce ſont ces mouvemens inévitables à faire, & qu'on ne peut cacher, qui pourroient principalement irriter les Anglois & les exciter à riſquer le tout pour le tout.

(1) Extrait d'une lettre de Breſt du 17 Septembre.... Nos Vaiſſeaux ont reçu de nouveaux ordres pour aller croiſer, & il paroît qu'on s'en tient à obſerver les Anglois, ſans oſer requérir qu'ils s'écartent. Ils continuent à reſter à la vue de ce port, à chaſſer & à tirer même ſur nos bâtimens rentrans, ainſi qu'ils ont fait à l'égard de la *Danaé*, revenant de Dunkerque au commencement du mois, qu'heureuſement ils n'ont pu atteindre.

escadre d'observation respectable, ont essuyé un coup de vent furieux qui a duré 72 heures, qui les a séparés, mis dans le plus mauvais état, & obligés de rentrer successivement (1). M. Duchaffaut, le

(1) Extrait d'une lettre de Brest du 5 Novembre... Les six Vaisseaux & autres bâtimens, sortis pour protéger le départ des divers convois de nos troupes, expédiés pour l'Amérique, étoient restés à croiser sur Belle-Isle, où ils ont essuyé un coup de vent furieux qui a duré 72 heures, dont voici le résultat.

Le Magnifique de 74 canons, le Commandant de l'escadre, que monte M. Duchauffaut, mais sur lequel il n'étoit pas sorti, étant resté à terre par ordre exprès de la Cour, est rentré le Dimanche 2, sous les ordres de M. de Raitz, le Cap. de Pavillon; il est démâté, & a une voie d'eau considérable; il n'a échappé au naufrage que par la manœuvre superbe d'un Pilote de 23 ans, qui l'a sauvé des roches dont est hérissée la côte, & sur laquelle il alloit se briser.

Le *Triton* de 64, commandé par M. de Brach, n'est revenu que le Mardi 4, il a eu plusieurs fois la barre de son gouvernail emportée, toutes ses voiles sont déchirées & enlevées.

Le *Réfléchi* de 65, commandé par M. de Baraudin, le *Rolland, idem*, sous les ordres de M. Duplessis Perseau; la frégate la *Sensible*, commandée par M. Marigny, Lieutenant; la *Silphide* de 16 canons, par M. de Ransanne, aussi Lieutenant, & la *Curieuse*, Cutter de quatre pierriers, par M. de Belizal, sont aussi de retour avec leurs voilures absolument hors d'état de servir.

Commandant de l'escadre, étoit resté à terre, par ordre exprès de la Cour sans doute, parce que ce petit nombre de Vaisseaux n'étoit pas digne de la présence d'un Lieutenant-général des Armées Navales, & cependant elle auroit été très-utile : car l'on présume qu'il y a eu beaucoup d'ânerie dans tout cela.

Depuis ce tems, il y a eu les variations ordinaires du Ministere dans les ordres envoyés aux Commandans des ports (2).

On est encore inquiet du *Robuste* de 74, sous les ordres de M. de la Motte-Piquet, qui commandoit la division, & du *Dauphin-Royal* de 70, Capitaine M. de Beausset, qui sont à la mer, & dont on n'a point de nouvelles.

Il y a apparence qu'il y a eu beaucoup d'ânerie dans tout cela: nous verrons si l'escadre Angloise ne s'en sera pas mieux tirée.

Extrait d'une lettre de Brest du 16 Novembre. On sait enfin le sort des deux vaisseaux de l'escadre dont on étoit inquiet. Le *Robuste* est rentré à Brest, & le *Dauphin-Royal*, très-maltraité, a été obligé de relâcher à l'Orient, en sorte qu'il ne reste plus à la mer que la *Danaé*, toujours en croisiere dans le golfe de Gascogne.

(1) Extrait d'une lettre de Brest du 17 Septembre. On travaille sans relâche dans le port, quoiqu'on parle de désarmer l'escadre ; mais il y a tout au moins apparence qu'elle sera remplacée, car notre Commandant, pressé de nommer certains Officiers pour les derniers armemens, a dé-

Aujourd'hui le thermometre eſt monté à la guerre, & l'on ſemble avoir un peu plus de nerf, vouloir ſecouer les viſites des Anglois, les empêcher d'approcher

---

claré qu'il les réſervoit pour lui, devant avoir bientôt un commandement. Or, M. Dorvilliers, Lieutenant-général, ne peut commander qu'une eſcadre d'une certaine force.

Extrait d'une lettre de Breſt du 5 Novembre.... Les ordres de la Cour d'hier, ſont de ne point faire ſortir l'eſcadre juſqu'à nouvel ordre; il auroit mieux valu que l'ordre de faire rentrer les vaiſſeaux en croiſiere eût été expédié plutôt.

Le bruit court qu'on va renvoyer une partie de nos Matelots, ce qui annonceroit une nouvelle certitude de continuation de paix.

Extrait d'une lettre de Breſt du 19 Novembre.... Le vaiſſeau le *Magnifique* eſt tellement endommagé, qu'il eſt déſarmé & rentré dans le port. M. Duchaffaut, le Commandant de l'eſcadre, a tranſporté ſon pavillon ſur un autre : il n'eſt plus queſtion de renvoyer les matelots ni d'autres armemens non plus.

Extrait d'une lettre de Breſt du 26 Novembre..... On s'attend à voir déſarmer l'eſcadre inceſſamment : M. Duchaffaut n'a point arboré ſon pavillon ſur aucun autre vaiſſeau, & il ne s'oppoſe point au bruit qui court qu'il va ſe retirer à la campagne. Tout cela fait préſumer pour le moment une grande ſécurité du Miniſtere. Le Miniſtre, pour encourager nos Marins, redouble ſes graces : il vient de leur accorder 40 croix de St. Louis, dont 23 pour Breſt.

trop près des côtes, & soutenir les frégates qui croisent à l'entrée des rivieres de Nantes, de Bordeaux & ailleurs (1), sous

---

(1) Extrait d'une lettre de Brest du 17 Septembre.... La *Silphide* & *l'Etourdie* appareillent incessamment pour aller croiser devant Dunkerque; leur mission est de six semaines.

Extrait d'une lettre de Brest du 26 Novembre... Suivant les derniers ordres de la Cour, la *Danaé* va prendre six mois de vivres, & doit croiser tout l'hiver à l'entrée de la riviere de Nantes, & l'*Oiseau* prend trois mois de vivres d'augmentation, & va croiser sur Belle-Isle.

Extrait d'une lettre de Brest du 22 Décembre... Mêmes variations & anxiétés de notre ministere, il continue à défaire le lendemain ce qu'il a fait la veille. Aucun plan fixe, aucune résolution arrêtée définitivement d'où l'on puisse induire ou la paix ou la guerre. Le thermometre est actuellement pour cette derniere, & c'est le bruit courant du port.

Le 19 les ordres sont venus de tenir prêts à sortir trois vaisseaux de l'escadre, l'*Actif*, le *Fendant* & le *Roland*. On croit que c'est pour voir un peu ce qui se passe, & sur-tout écarter les Vaisseaux & frégates Angloises, qui serrent de près nos côtes, se tiennent à l'embouchure de nos rivieres, & visitent réguliérement tout ce qui entre & qui sort. Il y a entre autres un lougre stationné à l'entrée de la rade, qui devient fort humiliant pour nous.

Hier 21, ordre de suspendre l'armement du *Magnifique* & de presser, au contraire, tous les bâtimens en construction & radoub.

prétexte de complaire au Gouvernement Britannique, & d'empêcher les fraudes dont il se plaignoit ; mais qui servent réellement plus à les favoriser & à écarter nos corsaires qui enleveroient ces bâtimens de contrebande. C'est le dernier mot du guet, donné aux Capitaines depuis les liaisons plus intimes décidées avec les Insurgens.

Les anxiétés des Négocians des différens ports, impatiens de ne voir aucun événement décisif dans la guerre entre l'Angleterre & ses Colonies (1), sont aussi ces-

---

On doit lancer à l'eau à la fin de cette semaine deux belles frégates. On mettra ensuite sur les chantiers deux vaisseaux de 74 canons & un de 80.

Tous les rapports qui nous viennent ici d'Angleterre nous alarment, en ce qu'ils annoncent les préparatifs les plus formidables de toutes les forces navales de S. M. Britannique, & l'on redoute quelque coup de main.

(1) Extrait d'une lettre de l'Orient du 5 Octobre... Nos négocians, fournisseurs, armateurs & autres faisant des affaires avec les Insurgens, commencent à s'impatienter de n'avoir aucunes nouvelles certaines de ce pays-là ; car, s'il est satisfaisant pour eux de voir combien on a débité d'absurdités & de fausses relations en faveur de l'armée royale, ils ne peuvent se dissimuler que les adversaires arrivant dans nos ports n'en répandent beaucoup, & qu'il faut s'en défier avec autant de soin. Les premieres ont pour objet de leurrer

ſées par l'effroyable nouvelle de Saratoga ; & vous avez vu, Milord, par le nombre des bâtimens qu'ils envoient dans nos Colonies révoltées, que leur commerce avec eux reprend plus d'activité que jamais. On y conſtruit même actuellement pour leur compte. Les bénéfices immenſes de quelques bâtimens, tels que ceux de l'Amphitrite (1), revenue, excite merveilleu-

---

la nation Angloiſe & de la diſpoſer à donner des ſubſides plus abondans ; les ſecondes ſont également motivées ſur la néceſſité d'entretenir notre confiance de la part de nos alliés, & d'obtenir les ſecours dont ils ont beſoin. Les ſpéculateurs de nos places maritimes & commerçantes ſont d'autant plus inquiets, qu'ils ſavent bien que notre Miniſtere, en cas d'échec conſidérable que recevroient les Inſurgens, bien loin de redoubler alors d'efforts en leur faveur, les abandonneroit tout à fait. Cependant les émiſſaires du Gouvernement inſinuent qu'il ne faut attribuer la puſillanimité actuelle qu'à la circonſtance où il s'agit de faire paſſer nos troupes à nos Colonies, ſans coup férir ; qu'une fois raſſuré ſur cet événement, il ſe conduira avec plus de hardieſſe & d'énergie, & qu'on peut toujours avoir foi aux rumeurs qu'il a fait répandre. Ce qu'il y a de plus poſitif, c'eſt qu'actuellement on compte ſur les chantiers de Nantes ſix à ſept navires qu'on y conſtruit pour le compte des Américains, & qui ſeront prêts à partir durant l'hiver.

(1) *L'Amphitrite* étoit partie d'abord du Havre en Décembre 1776 ; elle avoit relâché à l'Orient

ſement la cupidité des François (1) ; & ils auront peine à s'en déshabituer, ſi nous leur laiſſons prendre cette route plus long-tems. Mais le moyen de les en empêcher ! je ne le vois que dans une réconciliation prompte avec nos Colonies à quelque prix & condition que ce ſoit.

Le retour des Officiers François paſſés

---

le 31, & appareillé le 26 Janvier ; elle étoit paſſée à Portſmouth près Boſton à la fin d'Avril, & de là à Charles-Town dans la Caroline : elle eſt repartie de ce dernier port le 21 Octobre, & eſt arrivée le 13 de ce mois à l'Orient, après 24 jours de traverſée ſeulement : elle a apporté des paquets importans pour MM. Deane & Franklin, & pour le ſieur de Beaumarchais qui eſt abſent. Malgré cela, comme le lieu d'où elle vient eſt éloigné du théatre de la guerre, elle n'a pu donner aucunes nouvelles fraîches, & il regne la même incertitude ſur le compte des Inſurgens.

(1) On évalue ſes profits à un million. Outre les munitions de guerre, & les fournitures pour habillement qui ſont plus ſujettes aux captures ; le ſel eſt à préſent la denrée que nous importons le plus chez les Inſurgens ; ils nous donnent en échange une livre de tabac que nous vendons quarante ſols aux fermiers-généraux. Jugez du bénéfice. Ces traitans ont trouvé la ſpéculation ſi bonne, qu'ils ont chargé quatre bâtimens pour leur compte de cette matiere de premiere néceſſité.

dans ce pays-là eſt le grand argument que font valoir ceux qui ſpéculent pour la paix ; mais il ne décide rien ; il prouve ſeulement ce qu'on a dit : qu'il y avoit dans les émigrans beaucoup de mauvais ſujets, beaucoup de militaires ineptes, beaucoup de préſomptueux, d'inſolens, de petits-maîtres dont on ne s'eſt pas ſoucié. Voyez ſi les Artilleurs, ſi les Ingénieurs, ſi les bons Tacticiens reviennent. Il ſe peut faire même qu'entre ceux-ci il y ait des ambitieux qui n'ayant pu réaliſer les hautes eſpérances qu'ils avoient conçues, aient pris de l'humeur (1) & ſe ſoient dégoûtés ; d'ailleurs, c'eſt une politique de la Cour de France qui, en rappellant un certain nombre de ces Officiers, ſemble déſapprouver leur conduite, & ne fait aucun tort aux Inſurgens, puiſqu'il en repart peut-être le double. Enfin, tant que le Marquis de la Fayette ne donnera pas

(1) Tels que M. Kalh, Allemand de nation, Lieutenant-Colonel au ſervice de France & homme de mérite, parti avec le Marquis de la Fayette qui, ſes ſervices ayant d'abord été refuſés, n'a pas voulu auſſi à ſon tour accepter une place de Général-Major que le Congrès lui a fait enſuite préſenter.

l'exemple, ces mouvemens particuliers ne peuvent être d'aucune considération.

L'article de la gazette de France par lequel elle annonce (1) la capitulation du Général Burgoyne donne encore à juger des dispositions de la Cour de Versailles : cette feuille politique avoit été long-tems dans le silence à cet égard, & plusieurs fois même on en avoit retiré des paragraphes désagréables à celle de Londres sur la réquisition de son Ambassadeur. Par la tournure de celui-ci, plein d'une bonhommie apparente, on découvre en le lisant attentivement, en en pesant tous les mots dans leur simplicité, la joie secrete du Ministere : on juge que non-seulement il croit fermement aux succès des Insurgens, mais que même il a confiance qu'ils en obtiendront de nouveaux.

Le préambule de l'arrêt du Conseil du 7 Décembre pour l'emprunt par voie de lotterie augmente mes alarmes. Il est dit : « S. M. auroit pu se passer dès cette année » de tout secours extraordinaire si, dans » le tems que les circonstances obligent

(1) Voyez la gazette de France du 12 Décembre.

» d'autres Puiſſances à des armemens
» conſidérables, il n'étoit pas de la pru-
» dence de continner encore les *dépenſes*
» *de précaution* qu'elle auroit cru devoir
» ordonner. »

Le Voyage que M. le Comte d'Aranda a fait *incognito* à Breſt (1), Nantes (2), à la Rochelle, à Rochefort, Bordeaux; les conférences qu'il a eues dans ces ports avec les principaux chefs des Inſurgens qu'il y a trouvés; le myſtere qu'il a mis à ſa tournée, tout cela eſt de très-mauvais augure. Heureuſement l'Eſpagne n'eſt pas aiſée à décider; aujourd'hui elle a une riche flotte à faire rentrer (3). Elle doit

(1) Extrait d'une lettre de Breſt du 15 Octobre... Depuis le 13 M. le Maréchal Duc de Duras & M. l'Evêque de Rennes ſont ici. Le Comte d'Aranda eſt arrivé avant hier *incognito*. La Ducheſſe Mazarin & la Marquiſe de l'Hôpital arrivent ce ſoir: on annonce pluſieurs autres étrangers de diſtinction.

(2) Extrait d'une lettre de Nantes du 4 Novembre.... Le voyage du Comte d'Aranda ici en revenant de Breſt, le parfait *incognito* qu'il a obſervé, au point de n'avoir été reconnu que par haſard, ſes conférences avec les députés des Etats-Unis & autres de leurs chefs qui ſont ici, tout cela nous intrigue, & tend viſiblement à la guerre...

(3) Celle de la Vera-Crux, évaluée à plus de cent millions, dont quarante pour la France. Le

raſſembler ſes forces répandues dans le nouveau monde durant la guerre avec le Portugal, & je ne puis me perſuader que la France oſât ſeule, embraſſer la cauſe de nos ſujets révoltés ſans le ſecours de cet allié.

D'un autre côté, ſon Miniſtre paroît faire de puiſſans efforts pour nous enlever le ſecours de la Ruſſie, en allumant la guerre prête d'éclater entre cette Puiſſance & l'Empire Ottoman; ce ne ſeroit pas ſans deſſein, & je ne vois pour nous de contre-batterie à oppoſer, que le Roi de Pruſſe, dont la vigilance ne s'endort pas ſur la ſucceſſion éventuelle & très-prochaine de l'Electeur de Baviere ſans poſtérité, que dévore d'avance l'Empereur, très-ambitieux, très-altier & avide de ſe meſurer avec un pareil émule. Quoiqu'il arrive, la France ne prendra point le change ſur ſes vrais intérêts : quelque tournure que prennent les affaires politiques de l'Europe, elle n'abandonnera

Miniſtere a fait raſſurer les Commerçans intéreſſés des différens ports à ce retour : on leur a fait entendre qu'on avoit pris les précautions néceſſaires pour empêcher les Anglois de tenter un coup de main à cet égard.

point la réalité pour l'ombre ; elle ne se livrera pas à des spéculations nouvelles & brillantes qui ne seroient qu'incertaines ou chimériques, lorsqu'elle a des projets plus solides à poursuivre ; lorsqu'elle peut rompre à jamais l'équilibre entre l'Angleterre & elle, par la scission de ses Colonies & l'abaissement de sa grandeur, ce qui la réduiroit presque à l'état de seconde Puissance. O Lord North ! tu t'appercevras trop tard que tu t'es joué à un Ministre plus fin que toi, que tu as été dupe de toutes tes négociations ! Puisse la nation ouvrir les yeux avant toi, & s'il en est tems encore, par une disgrace éclatante, te faire servir d'expiation envers les Américains forcés à la révolte ! Puissent-ils se contenter d'une pareille victime ! Puisse cette guerre civile ne pas attirer sur nous les armes de l'étranger, qui écrasent tout à la fois, & la mere & les enfans !

Dans tous les cas, Milord, je crois expédient de profiter de l'état de paix où nous sommes encore pour visiter les différens ports de mer de la France, & dans un moment aussi intéressant vous instruire à fond de sa marine en général, du nombre & de la force de ses vaisseaux, de la capacité de ses Officiers de mer, &

de tout ce qui peut tendre à vous donner des notions hiſtoriques, capables de vous guider dans vos ſpéculations, s'il ſurvient une guerre vers laquelle ſe tournera néceſſairement l'attention de l'Europe. Ainſi je pars pour Breſt, & peut-être ſerez-vous quelque tems ſans avoir de mes nouvelles. En attendant, bon jour, bon an,

Paris, ce 29 Décembre 1777.

FIN du ſeptieme Volume.





